



Comptes annuels consolidés 2025

Contenu

Présentation de la société.....	6
1. Informations générales.....	6
1.1. Dénomination sociale et forme juridique.....	6
1.2. Domicile, pays de fondation et siège statutaire.....	8
2. Déclaration de conformité aux normes IAS/IFRS	9
Etats Financiers	12
1. Etat de la situation financière.....	12
2. Compte de résultats.....	13
3. Etat consolidé des flux de trésorerie.....	14
4. Etat consolidé des variations de capitaux propres	15
Principes comptables	17
Note 1 - Consolidation	17
Structure du Groupe.....	18
Périmètre.....	18
Regroupements d'entreprises.....	20
Méthodes de consolidation.....	21
Règles de consolidation.....	24
Jugements significatifs et estimations significatives comptables.....	25
Note 2 - Immobilisations incorporelles.....	27
Ecart d'acquisition (Goodwill).....	27
Autres immobilisations incorporelles.....	28
Note 3 - Immobilisations corporelles.....	30
Immeubles sociaux et immeubles de placement	30
Autres immobilisations corporelles.....	31
Note 4 - Immobilisations financières.....	32
Actifs et passifs financiers : classification, comptabilisation et évaluation	32
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	39
Note 5 - Contrats d'assurance, de réassurance et d'investissement	40
Composantes d'investissement.....	42
Niveau d'agrégation considéré sous IFRS17	43
Contrats d'assurance « non vie » traités en Premium Allocation Approach.....	44
Contrats d'assurance « Vie » traités en Building Block Approach	49
Other Comprehensive Income (OCI)	52
Contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire	52
Note 6 - Provisions et autres passifs.....	54

Note 7 - Avantages au personnel	55
Avantages postérieurs à l'emploi	55
Indemnités de fin de contrat de travail	56
Avantages à long terme	56
Avantages à court terme	57
Note 8 - Impôts sur le résultat et impôts différés	58
Impôts sur le résultat	58
Impôts différés	58
Note 9 - Comptabilisation des résultats.....	60
Produits des activités ordinaires	60
Produits et charges d'intérêts	60
Gains et pertes réalisés et non réalisés	60
Note 10 - Méthodologie de valorisation des actifs.....	62
Instruments financiers	62
Immobilisations corporelles	62
Gestion des risques.....	64
Note 11 - Risques d'assurance.....	66
Souscription vie	66
Souscription non-vie.....	69
Souscription santé.....	74
Note 12 - Risques financiers.....	75
Risque de crédit	77
Risque de marché	84
Risque de liquidité	88
Sensibilité aux variations de taux	93
Note 13 - Risques opérationnels	95
Externalisation.....	95
Business continuity plan / Disaster recovery plan.....	95
Informatique.....	95
Fraud risk	96
Risque juridique.....	97
Risque lié à l'Human talent.....	97
Note 14 - Risques de stratégie et de réputation.....	98
Risque de conformité	98
Note 15 - Gestion du capital.....	99
Les attentes réglementaires	99
Paramètres de gestion du capital	99
Les principes de la gestion des fonds propres.....	100
Marge de Solvabilité (Solvency II)	100
Commentaires du bilan.....	101

Note 16 - Immobilisations incorporelles.....	101
Les développements internes	101
Les logiciels d'application	101
Autres coûts informatiques	101
Note 17 - Immeubles d'exploitation.....	103
Immeubles d'exploitation.....	103
Note 18 - Immeubles de placement	104
Immeubles de placement	104
Loyers perçus.....	104
Charges payées.....	104
Autres immeubles.....	105
Autres immobilisations corporelles.....	105
Note 19 - Actifs financiers	106
Note 20 - Créances et trésorerie	107
Créances par maturité	107
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	108
Actifs destinés à la vente	108
Sont repris dans ce tableau les immeubles pour lesquels un compromis de vente sans condition a été signé. L'acte notarial sera signé dans le courant de 2026.	108
Note 21 - Fonds propres	109
Capitaux propres	109
Note 22 - Passifs liés aux contrats d'assurance et de réassurance	110
Contrats d'assurance non-vie (PAA)	111
Contrats d'assurance vie (BBA).....	113
Contrats reconnus durant la période	116
Développement des sinistres	117
Autres actifs/passifs d'assurance	117
Actifs liés aux contrats de réassurance	118
Sensibilités.....	119
Note 23 - Passifs relatifs aux contrats d'investissement.....	121
Passif des contrats d'investissement.....	121
Note 24 - Autres provisions.....	122
Note 25 - Passifs financiers	123
Réassurance.....	123
Note 26 - Impôts différés	124
Avant consolidation.....	125
Après consolidation.....	126
Note 27 - Dettes résultant d'avantages au personnel	127
Avantages postérieurs à l'emploi	127
Indemnités de fin de contrat de travail	132

Avantages à long terme.....	133
Avantages à court terme	134
Informations sociales.....	134
Note 28 - Autres dettes.....	135
Commentaires au compte de résultats	136
Note 29 - Résultat d'assurance et de réassurance.....	136
Produits d'assurance	137
Charges de réassurance.....	137
Note 30 - Résultats financiers	138
Résultats financiers	138
Gains nets réalisés sur actifs financiers	138
Autres revenus financiers	138
Variation de juste valeur d'actifs/passifs comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat.....	139
Résultats financiers – Assurance / Réassurance.....	139
Note 31 - Frais d'exploitation.....	140
Note 32 - Impôts.....	141
Informations relatives aux parties liées.....	144
Notes 33 - Informations relatives aux parties liées.....	144
Transactions liées à l'état de la situation financière	144
Rémunération.....	144
Administrateurs des entreprises à la tête du consortium.....	145
Autres Informations.....	146
Note 34 - Engagements.....	146
Loyers à payer.....	146
Engagements conditionnels, cautions et autres.....	146
Note 35 - Evénements après clôture	148
Note 36 - Honoraires du commissaire agréé.....	149
Glossaire	150
Rapport de gestion consolidé	152

Présentation de la société

1. Informations générales

Dans un souci de simplification, le groupe Fédérale a décidé, en 2024, de revoir la structure du groupe. C'est dans cette optique que Fédérale a opéré plusieurs opérations de fusion durant l'année 2025. Pour la première étape qui a eu lieu au 1er avril 2025, la SA Beta Groupco a opéré une fusion par absorption avec les sociétés Fédérale Assurance Société Coopérative et avec Federale Real Estate.

Par la suite, la SA Beta Groupco a modifié sa forme juridique en une Association d'Assurance Mutuelle (AAM) et sa dénomination pour devenir FEDERALE Assurance AAM.

Au 01/10/2025, FEDERALE Assurance AAM a opéré à une fusion par absorption avec la société Fédérale Assurance Mutuelle Vie et enfin au 01/12/2025, cette même société à opéré une dernière fusion par absorption avec la société Fédérale Assurance Caisse Commune.

1.1. Dénomination sociale et forme juridique

Fédérale Assurance est une association d'assurance mutuelle (AAM) qui reprend les activités d'assurance Vie et Non-Vie.

Fédérale Assurance détient des participations dans les entreprises suivantes :

1.1.2. Groupe Fédérale Assurance

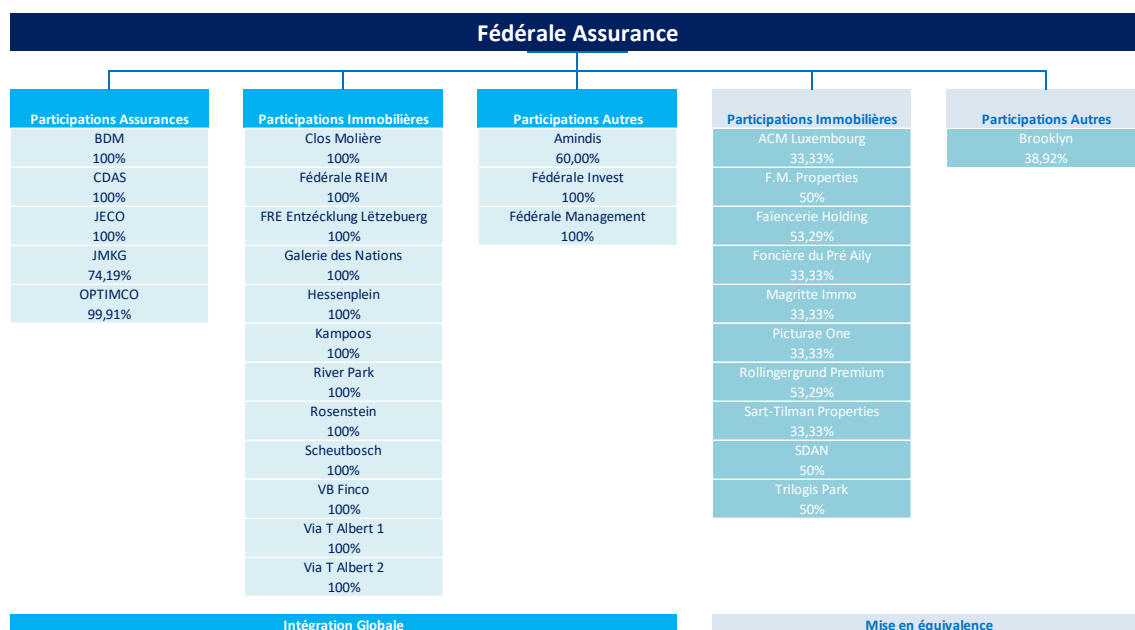
Le Groupe Fédérale Assurance comprend, outre la société d'assurance, plusieurs participations :

- ACM Luxembourg S.à r.l.
- Amindis S.A.
- Bracht Deckers & Mackelbert S.A. (en abrégé B.D.M.)
- Brooklyn by Eaglestone S.à r.l.
- CDA Solutions S.R.L.
- Clos Molière S.à r.l.
- Fédérale Invest, société d'investissement institutionnel à capital variable (organisme de placement collectif) S.A.
- Faiencerie Holding S.à r.l.
- Fédérale Management (société de droit luxembourgeois) S.A.
- Federale Real Estate Investment Management (en abrégé REIM ; Fonds d'investissement immobilier spécialisé) S.A.
- FM Properties S.A.

- Foncière du Pré-Aily S.A.
- F.R.E. Entwécklung Lëtzebuerg S.A.R.L. (en abrégé FREEL)
- Galerie des Nations S.R.L.
- Hessenplein S.A.
- Jacques Meuwèse et Kriss Gulbis S.A. (en abrégé JMKG)
- Jeco.be S.R.L.
- VB Finco S.à r.l.
- Kampoos S.A.
- Magritte Immo S.A.
- Optimco S.A.
- Picturae One S.A.
- River Park S.à r.l.
- Rollingergrund Premium Properties S.à r.l. (en abrégé RPP)
- Rosenstein S.A.
- Sart-Tilman properties S.A.
- Scheutbosch SRL
- Société Développement Axe Nord S.A.S. (en abrégé SDAN)
- Trilogis Park S.A.
- Via T Albert S.A.
- Via T Albert 2 S.A.

1.1.3. Structure du Groupe

L'illustration ci-dessous montre la structure du groupe au 31 décembre 2025.



1.2. Domicile, pays de fondation et siège statutaire

Le groupe Fédérale Assurance est exclusivement composé d'entreprises belges, fondées en tant que telles, de sociétés de droit luxembourgeois et français.

Les sièges sociaux des différentes entités du Groupe sont repris ci-dessous :

Société	Adresse
FEDERALE Assurance A.A.M.	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
ACM Luxembourg S.à r.l.	1, Laang Roepper, L-7475 Schoos
Amindis S.A.	Rue du Bosquet, 15A B-1348 Louvain-la-Neuve
Bracht Deckers & Mackelbert NV ("B.D.M.")	Entrepotkaai, 5 B-2000 Anvers
Brooklyn by Eaglestone S.à r.l.	Rue Goethe, 40 L-1637 Luxembourg
CDA Solutions S.R.L.	Boulevard du jubilé, 86 B-1080 Molenbeek-Saint-Jean
CLOS MOLIERE S.à r.l.	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
Faïencerie Holding S.à r.l.	36, rue de Hollerich - L-1740 Luxembourg
Fédérale Invest S.A.	Rue de l'Etuve, 12 - 1000 Bruxelles
Fédérale Management S.A.	69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
Federale Real Estate Investment Management S.A. (Federale REIM)	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
FM Properties S.A.	Rue des Anglais 6 bte A - 4430 Ans
Foncière du Pré-Aily S.A.	Avenue du Swing, 12 L-4361 Sanem
F.R.E. Entwécklung Lëtzebuerg S.à r.l. (FREEL)	Avenue du Swing, 12 L-4361 Sanem
VB Finco S.à r.l.	12, avenue du Swing - L-4367 Belvaux
Galerie des Nations S.R.L.	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
Hessenplein	Stoofstraat, 12 B-1000 Brussel
Jeco.be S.R.L.	Avenue Winston Churchill, 118A B-1180 Uccle
Jacques Meuwese et Kriss Gulbis S.A.	Avenue Winston Churchill, 118A B-1180 Uccle
Kampoos S.A.	Avenue du Swing, 12 L-4367 Belvaux
Magritte Immo S.A.	Rue des Anglais, 6A B- 4430 Ans
Optimco S.A.	Sneeuwbeslaan, 14 B-2610 Anvers
Picturae One	Rue des Anglais, 6 bte A, B-4430 Ans
River Park S.à r.l.	Rue des Bains, 23-25 L-1212 Luxembourg
Rollingergrund Premium Properties S.à r.l.	36, rue de Hollerich - L-1740 Luxembourg
Rosenstein	Avenue du Swing, 12 L-4361 Sanem
Sart-Tilman properties	Boulevard d'Avroy, 19 B-4000 Liège
Scheutbosch SRL	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
Société Développement Axe Nord "SDAN"	Rue du Faubourg Saint Honoré, 91 F-75008 Paris
Trilogis Park	Rue des Anglais 6A - 4430 Ans
Via T Albert S.A.	Boerenkrijgstraat, 133 B-2800 Mechelen
Via T Albert 2 S.A.	Boerenkrijgstraat, 133 B-2800 Mechelen

2. Déclaration de conformité aux normes IAS/IFRS

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 ont été établis en respectant l'ensemble des dispositions du référentiel 'IFRS' ('International Financial Reporting Standards') telles qu'adoptées par l'Union Européenne et qui ont été publiées à cette date, à savoir les normes publiées par l'International Accounting Standards Board ('IASB') et les interprétations publiées par le Comité D'Interprétation des IFRS ('IFRS Interpretations Committee'). Ces dispositions correspondent aux normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2025.

IASB/IFRS et IFRIC - Textes et amendements approuvés par la Commission européenne et applicables à partir du 1er janvier 2025

Un certain nombre de nouvelles normes comptables et d'amendements de normes comptables sont applicables pour les exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2025. Fédérale Assurance n'a pas adopté par anticipation les nouvelles normes comptables ou les normes comptables modifiées à venir pour établir ces états financiers consolidés. Fédérale Assurance n'a pas l'intention de les adopter de manière anticipée et l'impact de l'application initiale n'est pas attendu comme étant significatif.

Les modifications apportées à l'IAS 21 Effets des variations des taux de change: Non-convertibilité, publiées le 15 août 2023, clarifient quand une devise est convertissable en une autre devise (et quand elle ne l'est pas). Lorsqu'une devise n'est pas convertible, une entreprise doit estimer un taux au comptant. L'objectif de l'entreprise lorsqu'elle estime un taux au comptant est qu'il reflète le taux auquel une transaction d'échange ordonnée aurait lieu à la date de mesure entre les participants du marché dans des conditions économiques prévalant. Les modifications ne contiennent pas de prescriptions spécifiques pour l'estimation d'un taux au comptant. En vertu des modifications, les entreprises devront fournir de nouvelles informations pour aider les utilisateurs à évaluer l'impact de l'utilisation d'un taux de change estimé sur les états financiers. Les modifications sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

IASB/IFRS/IFRIC textes et amendements publiés mais pas encore approuvés par la Commission Européenne

Les modifications apportées à IFRS 9 Exigences de divulgation liées aux critères ESG : de récentes modifications ont été apportées en 2024 et seront applicables au 1er janvier 2026. En effet, l'amendement de l'IFRS 9 introduit de nouvelles exigences de divulgation concernant les instruments financiers liés aux critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

En plus de la classification et de l'évaluation traditionnelles des instruments financiers, les entreprises sont désormais tenues de divulguer des informations précises sur l'impact ESG de ces instruments.

Une telle évolution implique une adaptation des processus internes des entreprises pour capturer et traiter ces nouvelles informations. Il importe de mettre en place des systèmes robustes capables de collecter des données ESG pertinentes et de les intégrer de manière transparente dans les rapports financiers.

Ces exigences répondent à une demande croissante des investisseurs pour obtenir des informations plus détaillées sur l'impact environnemental et social des investissements.

Amendements IFRS 9 et IFRS 7 : classification et évaluation des instruments financiers : Ces amendements, publiés par l'IASB et applicable au 1^{er} janvier 2026, clarifient des aspects spécifiques de la classification et de l'évaluation des actifs et passifs financiers, visant à améliorer la cohérence et la comparabilité.

IFRS 9 Instruments financiers : L'évaluation des caractéristiques contingentes des instruments financiers est précisée afin de déterminer s'ils respectent le test du « Solely Payments of Principal and Interest » (SPPI). Ce test est crucial pour la classification d'un actif au coût amorti.

Les amendements portent une attention particulière au traitement des instruments (tels que des dettes ou obligations) dont les flux de trésorerie peuvent être modifiés par des facteurs liés aux objectifs de durabilité ou ESG. Une analyse plus rigoureuse des conditions contractuelles est exigée.

IFRS 7 Informations à fournir (instruments financiers) : La norme IFRS 7 est amendée pour clarifier les exigences d'information concernant la décomptabilisation des actifs et passifs financiers.

Des précisions sont introduites sur la date de décomptabilisation des passifs financiers réglés via un système de paiement électronique (electronic funds transfer), assurant une plus grande cohérence dans le bilan.

L'adoption de ces amendements n'auront pas d'impact sur les états consolidés futurs.

Les modifications apportées à IFRS 18 Préparation à la nouvelle norme sur la présentation des états financiers : Cette norme sera obligatoire à partir du 1er janvier 2027, introduira des changements majeurs dans la présentation des états financiers. Elle redéfinira la structure des états financiers en imposant des sous-totaux standardisés et de nouveaux indicateurs de performance, ceci afin de faciliter la comparabilité entre les entreprises.

Pour rappel, la norme IFRS 18 prévoit une application rétrospective, ce qui implique le retraitement des données comparatives de l'exercice précédent. Ainsi, si elle est appliquée de façon anticipée, par exemple dès 2026, elle portera sur les données de l'année 2025.

L'IASB propose des modifications d'IFRS 19, « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir » : est de prescrire les informations que peuvent fournir ces entités au lieu des informations requises par les autres normes.

La norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 au niveau de l'IASB. Elle peut être appliquée par anticipation. Des amendements à cette norme ont été publiés par l'IASB le 21 août 2025. Ces amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 au niveau de l'IASB, date à laquelle IFRS 19 sera applicable.

La norme IFRS 19 et ses amendements n'ont pas encore été adoptés au niveau de l'Union européenne.

Etats Financiers

1. Etat de la situation financière

ACTIF (.000 €)	Note	décembre 2025	décembre 2024
Immobilisations incorporelles		49.922	26.100
Développements internes	16	23.418	19.362
Logiciels	16	5.844	2.289
Autres actifs incorporels		14.743	-
Ecart d'acquisition		5.917	4.449
Immobilisations corporelles		500.523	583.732
Immeubles d'exploitation	17	37.627	50.779
Immeubles de placement	18	414.695	459.642
Autres immeubles	18	45.544	70.269
Autres immobilisations corporelles	18	2.657	3.043
Participations dans des entreprises associées	12	34.560	26.406
Placements financiers		2.992.431	2.994.550
Titres à revenus variables	12/19	276.013	365.203
Titres à revenus fixes	12/19	1.987.000	2.024.189
Prêts et autres placements financiers	12/19	729.419	605.158
Placements liés à des contrats en unités de compte	12/19	25.546	24.771
Impôts différés	26	42.115	39.651
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	22	-	-
Actifs relatifs aux contrats de réassurance	22	158.720	127.765
Autres actifs, créances	20	282.018	325.121
Trésorerie et équivalent de trésorerie	12/20	137.835	77.558
Actifs destinés à la vente		14.948	-
Total Actif		4.238.617	4.225.655

PASSIF (.000 €)	Note	décembre 2025	décembre 2024
Capitaux propres du groupe	21	759.280	730.984
Capital		1.181	-
Réserves et report à nouveaux		696.058	630.200
Résultat net de la période		(5.549)	42.441
Autres éléments du résultat global		67.591	58.344
Part des minoritaires		2.631	1.976
Total des capitaux propres		761.911	732.961
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	22	2.868.706	2.944.570
Passifs relatifs aux contrats de réassurance	22	-	-
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	23	293.106	246.395
Passifs des contrats d'investissement BR 23		25.546	24.771
Passifs des contrats d'investissement BR 26		267.560	221.624
Autres provisions	24	1.345	1.451
Passifs financiers	25	110.987	105.435
Impôts différés	26	5.617	1.300
Dettes résultant d'avantages au personnel	27	101.188	90.465
Autres dettes	28	95.758	103.078
Total Passif		4.238.617	4.225.655

NB : Les notes aux comptes 1 à 36 font partie intégrante des états financiers

2. Compte de résultats

(.000 €)	Note	décembre 2025	décembre 2024
Résultat d'assurance	29	8.688	(57.331)
Produits d'assurance		447.773	429.926
Charges d'assurance		(421.417)	(477.912)
Résultat net de réassurance		(17.668)	(9.345)
Résultats financiers	30	29.805	70.259
Gains nets réalisés sur actifs financiers		(8.604)	(6.994)
Autres revenus financiers nets		129.413	126.478
Variation de la juste valeur des actifs & passifs		(47.260)	(10.590)
Résultats financiers - Assurance		(44.444)	(39.298)
Résultats financiers - Réassurance		699	664
Frais d'exploitation	31	(164.321)	(121.866)
Frais d'acquisition		(6.514)	4.835
Frais d'administration		(157.807)	(126.700)
Frais d'exploitation transférés	31	100.149	107.121
Résultat avant impôts		(25.679)	(1.816)
Impôts sur le résultat	32	18.139	44.695
Résultat après impôts		(7.540)	42.879
Résultat des sociétés mises en équivalence		2.216	(205)
Résultat net consolidé		(5.324)	42.674
Part du groupe dans le résultat		(5.549)	42.441
Intérêts des tiers dans le résultat		225	234

NB : Les notes aux comptes 1 à 36 font partie intégrante des états financiers

(.000 €)	décembre 2025	décembre 2024
Résultat net consolidé	(5.549)	42.441
Autres éléments recyclables en compte de résultat	15.644	(69.146)
Variation de la juste valeur des instruments de dettes désignés à la FVTOCI	(59.441)	(14.083)
Résultat financier d'assurance	92.316	(71.263)
Résultat financier de réassurance	(141)	307
Impôts	(17.090)	15.892
Autres éléments non recyclable en compte de résultats	(6.397)	(31.272)
Variation de la juste valeur des instruments de capitaux propres désignés à la FVTOCI	(5.763)	(31.562)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite à prestations définies	(1.141)	961
Impôts	508	(670)
Produits et charges reconnus en autres éléments du résultat	9.247	(100.418)
Résultat net global consolidé	3.698	(57.977)

En 2025, la part des tiers dans le résultat net consolidé s'élève à 225 milliers d'euros. La variation des tiers dans les autres éléments du résultat global s'élève à 429 milliers d'euros. La part des tiers dans le résultat net global consolidé est de 654 milliers d'euros.

3. Etat consolidé des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie consolidé (.000 €)	décembre 2025	décembre 2024
Résultat avant impôts	(25.679)	(1.816)
Amortissements et réductions de valeur sur immeubles	8.158	5.507
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles/corporelles	(8.180)	(3.422)
Variation JV des actifs comptabilisés via le cpte de résultats	(47.260)	(10.590)
Variation des dotations et reprises de provisions (y inclus IAS 19)	(2.111)	2.633
Variation des provisions liées aux contrats d'assurance	46.738	41.066
Plus- et moins-values sur cessions d'actifs	(8.604)	(6.994)
Revenus financiers nets (-)	(157.344)	(144.494)
Revenus d'intérêts nets	27.931	18.016
Autres corrections	367	(820)
Variation des créances courantes	(19.507)	(16.086)
Variation des dettes courantes	(19.566)	3.672
Revenus financiers nets encaissés	160.036	113.992
Impôts décaissés	(2.416)	(9.163)
Flux nets des activités opérationnelles	(47.438)	(8.500)
Prises de participations dans des filiales, nettes de la trésorerie acquise	(11.995)	-
Acquisition de titres à revenus variables	(240.634)	(71.809)
Acquisition de titres à revenus fixes	(2.392.920)	(550.664)
Acquisitions d'autres actifs financiers	(812.577)	(75.069)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(41.697)	(5.603)
Acquisitions d'immeubles	(454)	(19.373)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	-
Total des acquisitions d'actifs	(3.500.277)	(722.519)
Cessions de participations dans des filiales, nettes de la trésorerie cédée	-	-
Cessions de titres à revenus variables	335.375	131.438
Cession de titres à revenus fixes	2.460.693	553.990
Cessions d'autres actifs financiers	770.060	2.066
Cessions d'immobilisations incorporelles	16.929	1.786
Cessions d'immeubles	24.832	11.313
Cessions d'immobilisations corporelles	1.974	-
Total des cessions d'actifs	3.609.863	700.594
Flux nets des activités d'investissement	109.586	(21.925)
Souscription à augmentation de capital	-	-
Remboursement de capital	-	-
Emission de dettes financières	(1.871)	1.861
Remboursement de dettes financières	-	-
Flux nets des activités de financement	(1.871)	1.861
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE	60.277	(28.563)

Le tableau de flux de trésorerie est établi à partir du résultat avant impôt qui s'élève à -25.679 K€, ce montant est ensuite corrigé avec d'une part les éléments sans impact sur les flux de trésorerie et d'autre part les autres variations menant au flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles (-47.438 K€). Ensuite en tenant compte des flux nets générés par les activités d'investissements (+109.586 K€) et les flux nets absorbés par les activités de financement (-1.871), le total des flux de trésorerie s'élève à +60.277 K€ au 31/12/2025.

4. Etat consolidé des variations de capitaux propres

(.000 €)	Capital	Autres réserves	Résultats reportés	Produits et charges reconnus en autres éléments du résultat global	Capitaux propres groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Autres allocataires	Total
2024								
Solde au 01/01	-	504.981	121.978	158.762	785.720	1.881	-	787.601
Capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats (P&L)	-	(138)	42.441	-	42.303	96	138	42.537
Transfert des résultats reportés	-	121.978	(121.978)	-	-	-	-	-
Gains et pertes réalisées sur titres sans recyclage	-	3.379	-	-	3.379	-	-	3.379
Autres éléments du résultat (OCI)	-	-	-	(100.418)	(100.418)	-	-	(100.418)
Total	-	630.200	42.441	58.344	730.984	1.976	138	733.099
Versement/Apport	-	-	-	-	-	-	(138)	(138)
Solde au 31/12	-	630.200	42.441	58.344	730.984	1.976	-	732.961
2025								
Solde au 01/01	-	630.200	42.441	58.344	730.984	1.976	-	732.961
Capital	1.181	(1.181)	-	-	-	-	-	-
Résultats (P&L)	-	(197)	(5.549)	-	(5.746)	654	197	(4.895)
Transfert des résultats reportés	-	30.017	(42.441)	-	(12.424)	-	-	(12.424)
Gains et pertes réalisées sur titres sans recyclage	-	37.219	-	-	37.219	-	-	37.219
Autres éléments du résultat (OCI)	-	-	-	9.247	9.247	-	-	9.247
Total	1.181	696.058	(5.549)	67.591	759.280	2.631	197	762.108
Versement/Apport	-	-	-	-	-	-	(197)	(197)
Solde au 31/12	1.181	696.058	(5.549)	67.591	759.280	2.631	-	761.911

Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultat

(.000 €)	Variation de la juste valeur des instruments de capitaux propres désignés à la FVTOCI	Variation de la juste valeur des instruments de dettes désignés à la FVTOCI	Résultat financier d'assurance et de réassurance	Réévaluation des plans de pension	Impôts	Part du groupe	Part des Minoritaires
2024							
Solde au 01/01	59.797	(184.894)	327.709	(17.932)	(25.919)	158.762	(173)
Variation	(31.562)	(14.083)	(70.955)	961	15.222	(100.418)	(138)
Solde au 31/12	28.235	(198.977)	256.754	(16.971)	(10.697)	58.344	(311)
2025							
Solde au 01/01	28.235	(198.977)	256.754	(16.971)	(10.697)	58.344	(311)
Variation	(5.763)	(59.441)	92.175	(1.141)	(16.582)	9.247	429
Solde au 31/12	22.472	(258.418)	348.929	(18.112)	(27.279)	67.591	119

Principes comptables

Note 1 - Consolidation

Les comptes annuels consolidés de Fédérale Assurance au 31 décembre 2025 ont été établis conformément à l'ensemble des normes IFRS et interprétations IFRIC en vigueur à la date de clôture des comptes, telles qu'adoptées par l'Union européenne (règlement CE n° 1602/2002 du Parlement européen et du Conseil).

Le 2 juin 2026, l'Assemblée Générale du groupe d'assurance Fédérale Assurance a approuvé les comptes Annuels Consolidés pour publication.

Le Groupe rapporte en Euro et présente ses comptes sur base de la convention du coût historique ou coût amorti.

Les classifications et l'évaluation des actifs financiers en vertu de la norme IFRS 9 reposent sur trois bases (le coût amorti, la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et la juste valeur par le biais du compte de résultat).

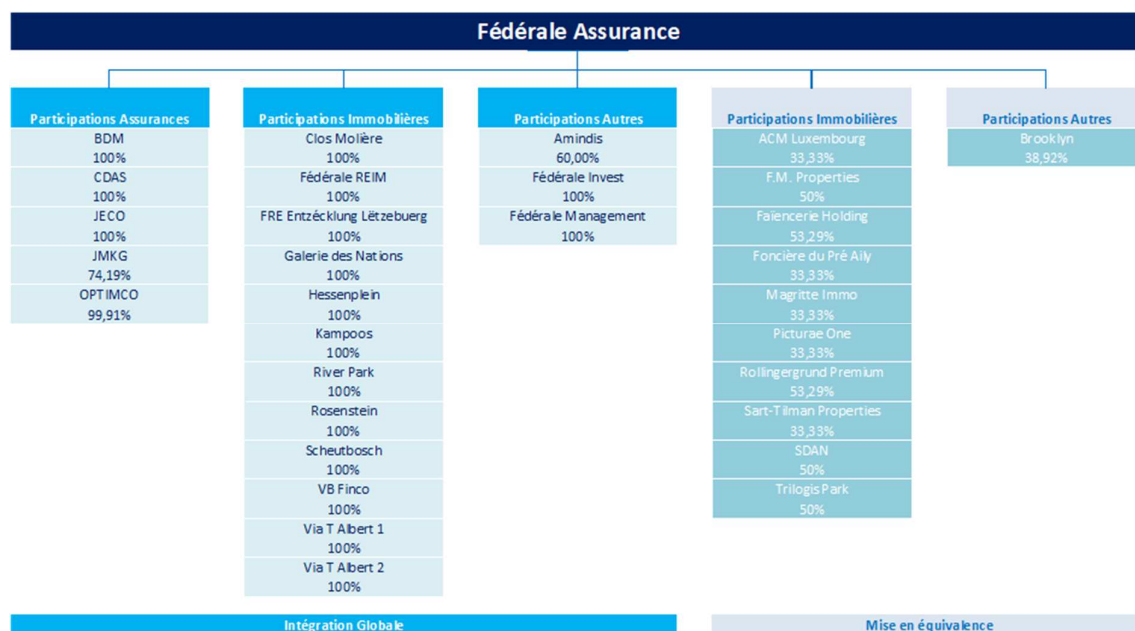
Une autre exception à la règle est celle relative aux immeubles d'exploitation qui ont été réévalués à leur juste valeur lors du bilan d'ouverture établi pour la première publication des comptes IFRS.

La méthode du coût amorti reste toutefois d'application pour l'établissement des comptes annuels autres que le bilan d'ouverture.

La juste valeur des immeubles de placement est transmise par des experts indépendants qui évaluent la majorité des immeubles une fois par an. Cette valorisation donnée par des experts indépendants donne une valeur plus fiable et plus pertinente afin de donner une image fidèle de la situation financière du groupe.

Les immeubles d'exploitation continuent à être évalués selon la méthode du coût.

Structure du Groupe



Périmètre

Les comptes consolidés de Fédérale Assurance (ci-après dénommé le Groupe) regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Ci-dessous, les méthodes de consolidations et le pourcentage de contrôle des différentes entités présentes au sein du Groupe :

Dénomination	Méthode de consolidation ⁽¹⁾	Pourcentage de détention		
		2025	2024	
Amindis	G	60,00	60,00	
Belle au Bois	G	0,00	100,00	Vente
Bracht, Deckers & Mackelbert (BDM)	G	100,00	100,00	
CDA Solutions	G	100,00	0,00	Acquisition
Clos Molière	G	100,00	100,00	
Fédérale Assurance AAM	G	100,00	100,00	
Fédérale Assurance - Caisse Commune	G	0,00	100,00	Fusion
Fédérale Assurance - Mutuelle Vie	G	0,00	100,00	Fusion
Fédérale Assurance - Société Coopérative	G	0,00	100,00	Fusion

Dénomination	Méthode de consolidation ⁽¹⁾	Pourcentage de détention		
		2025	2024	
Fédérale Invest S.A.	G	100,00	100,00	
Fédérale Management S.A.	G	100,00	100,00	
Federale Real Estate S.A.	G	0,00	100,00	Fusion
Federale REIM	G	100,00	100,00	
Foncière Cents	G	0,00	100,00	Liquidation
FRE Entzäcklung Lëtzebuerg	G	100,00	100,00	
Galerie des Nations	G	100,00	0,00	Constitution
Hessenplein	G	100,00	100,00	
Jacques Meuwese et Kriss Gulbis	G	74,19	0,00	Acquisition
Jeco.be	G	100,00	0,00	Acquisition
Kampoos S.A.	G	100,00	100,00	
Optimco	G	99,91	99,98	
River Park SARL	G	100,00	100,00	
Rosenstein	G	100,00	100,00	
Scheutbosch	G	100,00	100,00	
VB Finco	G	100,00	100,00	
Via T Albert 1	G	100,00	100,00	
Via T Albert 2	G	100,00	100,00	
ACM Luxembourg	E	33,33	33,33	
Brooklyn by Eaglestone (Dersol Holding)	E	38,92	38,92	
F.M. Properties S.A.	E	50,00	50,00	
Faïencerie Holding	E	53,29	53,29	
Foncière du Pré Aily	E	33,33	33,33	
Magritte Immo	E	33,33	33,33	
Picturae One	E	33,33	33,33	
Rollingergrund Premium Properties	E	53,29	53,29	
Sart-Tilman Properties	E	33,33	33,33	
Société de Développement Axe Nord (SDAN)	E	50,00	50,00	
Trilogis Park SA/NV	E	50,00	50,00	

⁽¹⁾ G = Globale / E = Mise en équivalence

Liste des sociétés non intégrées dans le périmètre de consolidation :

Dénomination	Pourcentage de détention		Motif d'exclusion
	2025	2024	
Deleers Campus	35%	35%	Importance négligeable
Deleers Residentieel	35%	35%	Importance négligeable
DLI 01	25%	25%	Importance négligeable
Fintensy (Mozzeno Services)	24,42%	25%	Importance négligeable
SEPIMO /ORD	33%	0%	Importance négligeable

Activités acquises ou abandonnées en 2025

Durant l'année 2025, une simplification de la structure du groupe a eu lieu. La société Beta Groupe est devenue Fédérale Assurance AAM et a absorbée les sociétés Fédérale Assurance Société Coopérative, Federale Real Estate, Fédérale Assurance Mutuelle Vie et Fédérale Assurance Caisse Commune. Cette fusion n'a eu aucun impact au niveau des comptes consolidés.

Par ailleurs, en mars 2025 La société Galerie de Nations a été constituée, et il y a eu trois acquisitions. En mai 2025, les sociétés Jacques Meuwèse et Kriss Gulbis (JMKG en abrégé) et Jeco.be ont été acquises et en juillet 2025 nous avons acquis CDA Solutions.

Les principaux éléments financiers intégrés au périmètre de consolidation en date du 31/12/2025 sont les suivants :

(.000 €)	2025
Total du bilan	19.970
Capitaux propres	13.031
OCI	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5.136
Résultat net de la période	(1.842)

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3. Le Groupe comptabilise la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs assumés identifiables. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. Au-delà d'une période de douze mois à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur est constaté en résultats.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

La valeur d'acquisition est affectée en comptabilisant les actifs acquis et les passifs assumés identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon la norme IFRS 5. Ces actifs sont comptabilisés en juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de Fédérale Assurance dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés identifiables est comptabilisée en goodwill.

Méthodes de consolidation

Intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Le contrôle exclusif est donc présumé exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. Ce contrôle est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent de l'entité afin de bénéficier de ses activités.

Mise en équivalence

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par mise en équivalence. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Investissements dans des entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition positif (goodwill) sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Investissements dans des entreprises mises en équivalence ».

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

Les participations ne donnant pas le contrôle des coopérateurs de Fédérale Assurance - Société Coopérative ont été, dans les comptes consolidés, limités à la part revenant à ces minoritaires telle que définie à l'article 14 des statuts de cette société coopérative.

Toutes les autres participations ne donnant pas le contrôle dans une société acquise, sont évaluées sur base de la quote-part de ces participations dans la juste valeur des actifs nets.

Les gains ou pertes sur les transactions afférentes aux participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisés dans les fonds propres.

Ci-dessous, les méthodes de consolidations et le pourcentage de contrôle des différentes entités présentes au sein du Groupe :

Dénomination	Méthode de consolidation	Pourcentage de contrôle
ACM Luxembourg	E	33,33%
Amindis	G	60,00%
Fédérale Assurance AAM	G	100,00%
Brooklyn by Eaglestone (Dersol Holding)	E	38,92%
CDA Solutions	G	100,00%
Clos Molière	G	100,00%
Faiencerie Holding	E	53,29%
Fédérale Invest S.A.	G	100,00%
Fédérale Management S.A.	G	100,00%
F.M. Properties S.A.	E	50,00%
FRE Entzékklung Lëtzebuerg	G	100,00%
Galerie des Nations	G	100,00%
Hessenplein	G	100,00%
Jeco.be	G	100,00%
Jacques Meuwese et Kriss Gulbis	G	74,19%
Kampoos S.A.	G	100,00%
Magritte Immo	E	33,33%
Bracht, Deckers & Mackelbert (BDM)	G	100,00%
Optimco	G	99,91%
Picturae One	E	33,33%
Foncière du Pré Aily	E	33,33%
Federale REIM	G	100,00%
Rosenstein	G	100,00%
River Park SARL	G	100,00%
Rollingergrund Premium Properties	E	53,29%
Sart-Tilman Properties	E	33,33%
Scheutbosch	G	100,00%
Société de Développement Axe Nord (SDAN)	E	50,00%
Trilogis Park SA/NV	E	50,00%
VB Finco	G	100,00%
Via T Albert 1	G	100,00%
Via T Albert 2	G	100,00%

⁽¹⁾ : G = Globale / E = Mise en équivalence

Règles de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont eux aussi éliminés.

Conversion des comptes en devise étrangère

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euros (EUR).

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, en appliquant les cours de change en vigueur aux dates des transactions ou d'évaluation lorsque les rubriques sont réévaluées.

A la fin de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

La conversion des actifs et passifs non monétaires diffère selon que ceux-ci soient mesurés au coût historique ou à leur juste valeur. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une devise, sont convertis au cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultats, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres (Equity instruments designated as at FVTOCI) ou d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Jugements significatifs et estimations significatives comptables

La norme IAS 1 décrit les exigences relatives à l'information à fournir sur les jugements et les estimations de la direction qui ont un effet significatif sur les comptes annuels consolidés.

La norme stipule que les informations à fournir doivent être présentées de manière à aider les utilisateurs des états financiers à comprendre les jugements portés par la direction sur l'avenir et sur les autres sources principales d'incertitude liées aux estimations. La nature et l'étendue des informations à fournir varieront en fonction de la nature des hypothèses et des autres circonstances.

Le jugement est utilisé principalement, mais pas exclusivement dans les domaines suivants :

- Evaluer si les termes contractuels d'un actif financier consistent uniquement en des paiements du principal et des intérêts (voir le test SPPI)
- Détermination de l'existence ou non d'un marché actif
- Détermination de la juste valeur à partir de modèles de valorisation pour des instruments financiers évalués à la juste valeur
- Détermination si Fédérale Assurance (conjointement) ou non une entité détenue ou exerce une influence notable sur une entité détenue : cette appréciation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, tels que les droits de vote, les droits de vote potentiels, les droits de l'investisseur, le type d'activité
- Evaluation de l'augmentation significative du risque de crédit d'un actif financier depuis sa comptabilisation initiale afin de déterminer si les pertes attendues sur 12 mois ou sur la durée de vie devraient être comptabilisées.
- Définitions d'un contrat, séparation des composants, niveau d'agrégation, approches de mesure applicables, estimations des flux de trésorerie futurs, taux d'actualisation liés aux contrats d'assurance IFRS 17
- Identification des actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, détenus en vue de la vente et activités abandonnées (IFRS 5)
- Existence d'une obligation présente avec des sorties de flux probables dans le cas d'un litige

Les hypothèses et estimations affectent de manière significative les différentes rubriques sont énumérées ici dessous :

- Immobilisations incorporelles
 - Estimation du montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie pour la dépréciation de l'écart d'acquisition.
- Immobilier pour utilisation propre
 - Durée de vie utile
 - Valeur résiduelle

- Immobilier de placement
 - Juste valeur : modèles et estimation des paramètres inobservables
 - Clause d'incertitude matérielle
- Instruments financiers
 - Juste valeur niveau 2 : modèles d'évaluation et identification et estimation des paramètres observables
 - Juste valeur niveau 3 : modèles d'évaluation et identification et estimation des paramètres inobservables
- Impôt différé
 - Estimation des profits futurs taxables pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs d'impôt différé
- Passifs liés aux contrats d'assurance :
 - Hypothèses actuarielles
 - Taux d'actualisation construit en « bottom-up » sur base de la courbe des taux sans risque de l'EIOPA avec volatility adjustment
 - Estimation des sinistres survenus mais non déclarés
 - Estimation des triangles de règlement des sinistres
 - Estimation des sinistres et le règlement définitif des sinistres.
- Avantages du personnel
 - Hypothèses actuarielles
 - Taux d'actualisation

Les annexes des comptes annuels consolidés fournissent des informations plus détaillées sur l'application de ces jugements et estimations.

Note 2 - Immobilisations incorporelles

Ecarts d'acquisition (Goodwill)

L'acquisition d'entreprises est comptabilisée selon la méthode d'acquisition. L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition.

Le goodwill qui découle de l'acquisition d'une filiale est inscrit au bilan comme actif incorporel. Le goodwill issu de l'acquisition d'une entreprise liée est présenté comme faisant partie de l'investissement dans cette entreprise liée.

Si le goodwill est négatif, le Groupe réestime l'identification et l'évaluation des actifs et passifs et tout excédent subsistant après cette réestimation est comptabilisé immédiatement en résultats.

Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations entre actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant de l'écart d'acquisition.

Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de réduction de valeur sur base annuelle. Pour les besoins de ce test, le goodwill est affecté à une ou plusieurs UGT (unités génératrices de trésorerie) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Le Groupe évalue la valeur comptable du goodwill annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que cette valeur comptable ne pourra pas être recouvrée.

Autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle autre que le goodwill sera comptabilisée si elle répond aux conditions de la norme, à savoir :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La définition de la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Pour les développements internes antérieurs au 1er janvier 2021, il y aura activation pour autant que la durée nécessaire au développement soit d'au moins 15 jours/homme. En dessous de ce seuil, les coûts liés aux développements internes seront pris en charge via le compte de résultats.

A partir du 1er janvier 2021, l'activation des développements informatiques internes, pour les nouveaux projets, se fera selon les critères suivants :

Les charges de développements informatiques supportées par l'entreprise pour la réalisation d'immobilisations pour son propre compte sont activées à leur coût de revient à partir de 300.000 euros. En deçà de ce seuil, les immobilisations incorporelles seront prises en compte de résultats.

Les autres charges d'immobilisations incorporelles (donc autres que les développements informatiques) sont activées à leur coût de revient à partir de 1.000 euros.

A partir du 01/01/2021, les durées d'amortissements linéaires suivantes seront appliquées :

- Licences et logiciels : amortissement selon la durée d'utilisation prévue (avec un maximum de 10 ans). Si la durée d'utilisation n'est pas communiquée, l'amortissement se fera par défaut sur une base de 10 ans.

Par licences et logiciels, on entend :

- Licences logiciel achetées à des tiers et non liées à des développements informatiques ;
- Licences logiciel utilisées dans le cadre de services à la clientèle ;

- Logiciels développés par l'entreprise pour son usage propre, en ce compris les licences acquises dans le cadre du projet.
- Licences software et frais de développement de sites internet : 3 ans.

Les règles suivantes sont d'application :

- les développements informatiques sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur ;
- le coût est déterminé sur base des salaires des personnes intervenantes dans le projet et comprend les dépenses relatives au développement du projet concerné ;
- la durée d'amortissement correspond à la durée d'utilité estimée du développement informatique, elle est habituellement de 10 ans ;
- la durée d'utilité des développements informatiques est revue chaque année ;
- la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire ;
- la valeur résiduelle des développements informatiques est considérée comme nulle ;
- une dépréciation est comptabilisée au compte de résultats s'il apparaît que la valeur comptable nette est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

La recommandation SIC32 du référentiel comptable européen prévoit une exception aux règles d'amortissements décrites ci-dessus. Il s'agit des développements liés au site web qui doivent obligatoirement être amortis sur une durée de 3 ans.

Maintenance des immobilisations incorporelles

Ces immobilisations correspondent à des adaptations mineures à effectuer aux développements informatiques internes et ne répondent pas aux critères de génération d'avantages économiques futurs.

Les coûts liés à la maintenance des applications sont comptabilisés en compte de résultats lorsqu'ils sont encourus.

Pour les autres immobilisations incorporelles, la durée d'amortissement est de 10 ans.

Note 3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées en tant qu'actif si et seulement si :

- Il est probable que le Groupe recevra les avantages économiques associés à ces immobilisations ;
- Le coût de ces immobilisations peut être évalué de manière fiable.

Immeubles sociaux et immeubles de placement

Les immeubles détenus par le Groupe sont classés en deux catégories selon les critères des normes IAS 16 (immeubles d'exploitation) et IAS 40 (immeubles de placement).

Les postes relatifs aux immeubles d'exploitation et aux immeubles de placement sont renseignés séparément à l'actif.

Comptabilisation

Les règles suivantes sont d'application :

- Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode de la juste valeur.
- Les immeubles d'exploitation sont évalués selon la méthode du coût, c'est à dire au coût d'acquisition (ou coût évalué au bilan d'ouverture) diminué des amortissements et des dépréciations ;
- La valeur des immeubles d'exploitation hors terrain fait l'objet d'un amortissement. Cette valeur comprend les frais accessoires liés à l'achat.
- En cas de construction, l'amortissement débute dès que l'immobilisation peut être mise en service.
- En cas d'acquisition, l'amortissement débute à la date de l'acte, la durée d'amortissement correspond à la durée d'utilisation estimée de l'immeuble.

Lors de l'acquisition ou de la mise en service d'un immeuble, la durée d'amortissement prévue pour l'ensemble des immeubles est usuellement de 33 ans.

- L'immeuble social du Groupe a une durée d'utilité prévue de 50 ans ;
- La durée d'utilité des immeubles est revue périodiquement ;
- La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire ;
- La valeur résiduelle des immeubles (hors terrain) est considérée comme nulle ;
- Les terrains et les immobilisations corporelles dont la durée de vie est illimitée ne sont pas amortis ;

- Une réduction de valeur sera comptabilisée en charge s’il est établi que la valeur recouvrable estimée est inférieure à 70% de la valeur nette. La dépréciation comptabilisée sera égale à la différence entre ces deux valeurs ;
- Les travaux liés à l’entretien courant sont pris en charges via le compte de résultats ;
- Les autres travaux sont activés et amortis selon la méthode linéaire sur des durées qui varient selon le type de travaux :

Composante	Durée de vie (ans)
Gros-œuvre	40
Toiture	25
Menuiserie extérieure	25
Chauffage	20
Sanitaire	20
Electricité	20
Parachèvements	20
Ascenseurs	25

- Les immeubles en construction sont comptabilisés et valorisés selon l’état d’avancement de la construction (% d’achèvement) ;
- Les immeubles mixtes sont classés en immeubles sociaux pour autant que la partie utilisée par la compagnie représente au moins 30% de la valeur de l’immeuble ;
- Les immeubles en stock sont évalués au coût historique ou à leur valeur réelle si celle-ci est inférieure à la valeur comptable.

Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles, telles que le matériel de bureau, sont initialement comptabilisées au coût d’acquisition, comprenant le prix d’achat et tout coût lié à la mise en service de l’immobilisation.

Elles sont activées pour autant que ce coût d’acquisition soit supérieur à 1000 €.

Ces immobilisations sont ensuite évaluées sur base du modèle du coût, c’est-à-dire le coût initial diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Note 4 - Immobilisations financières

Actifs et passifs financiers : classification, comptabilisation et évaluation

Actifs financiers

Fédérale Assurance classe les actifs financiers dans l'une des trois catégories suivantes :

- évalués au coût amorti (*measured at amortised cost - AC*) ;
- évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (*measured at fair value through other comprehensive income - FVOCI*) ;
- évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat (*measured at fair value through profit or loss - FVTPL*).

La classification en elle-même est déterminée par :

- du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers ;
- des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

L'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels vise à déterminer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Cette évaluation est également appelée « test SPPI » (Solely Payment of Principal and Interests on the principal amount outstanding). L'élaboration du business model repose sur des informations factuelles et objectives, telles qu'un plan d'entreprise afin d'atteindre les objectifs de l'entreprise soit en collectant des flux de trésorerie contractuels, soit en vendant des actifs financiers, soit les deux.

L'objectif du modèle d'entreprise de Fédérale Assurance est « hold to collect and sell », qui consiste à la fois à collecter les flux de trésorerie contractuels et à vendre l'actif financier. Contrairement au modèle d'activité « hold to collect », les ventes sont intégrales et non accessoires, et ce modèle d'activité implique donc une plus grande fréquence et un plus grand volume de ventes.

Amortised Cost (Coût amorti)

Un actif financier doit être évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Fair Value Through Other Comprehensive Income with Recycling (Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global avec recyclage)

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Fair Value Through Profit and Loss (Juste valeur par le biais du compte de résultat)

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global conformément aux paragraphes ci-dessus.

Irrevocable Election/Designation at initial recognition by Option (Option de désigner un actif financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net)

Lors de la comptabilisation initiale, Fédérale Assurance a fait le choix irrévocable de la « juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » pour des investissements particuliers dans des instruments de capitaux propres (« equity ») qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, afin de présenter les variations ultérieures de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global. IFRS 9 ne permet pas le « recyclage », soit la reclassification des montants reconnus et accumulés dans les autres éléments du résultat (OCI) dans le compte de résultat (P&L) dans la vie ou dé-reconnaissance d'un instrument. Seuls les dividendes sont enregistrés dans le P&L.

Fédérale Assurance peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner irrévocablement un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat si cela permet d'éliminer ou de réduire de manière significative une incohérence en matière d'évaluation ou de comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui résulterait autrement de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits et des pertes sur ces actifs ou passifs sur des bases différentes.

Impairments requirements - Expected Credit Loss Model (ECL) (Exigences en matière de dépréciation - Modèle des pertes de crédit attendues)

Le modèle de dépréciation d'IFRS 9 s'applique à tous les instruments financiers entrant dans le champ d'application.

Cela implique :

- les actifs financiers qui sont des instruments de dette tels que les prêts, les titres de créance et les créances commerciales qui sont évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers qui sont des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- les engagements de prêt émis qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ;
- les contrats de garantie financière émis qui sont dans le champ d'application d'IFRS 9 et ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ;
- les créances locatives dans le champ d'application d'IAS 17 ;

Les instruments de capitaux propres, les engagements de prêt émis qui sont évalués à la FVTPL et les autres instruments financiers évalués à la FVTPL sont hors du champ d'application. Les instruments de capitaux propres hors du champ d'application des exigences de l'IFRS 9 parce que comptabilisés selon l'IFRS 9 soit à la FVTPL, soit à la FVOCI sans reclassement des gains ou pertes de juste valeur dans le compte de résultat. Par conséquent, les placements en actions entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9 ne sont plus soumis à des tests de dépréciation.

L'objectif des dispositions en matière de dépréciation est de comptabiliser les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de tous les instruments financiers qui comportent un risque de crédit ayant augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale — que cette appréciation ait lieu sur une base individuelle ou collective — en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective.

Fédérale doit, à chaque date de clôture, évaluer la correction de valeur pour pertes pour un instrument financier à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit que comporte l'instrument financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale.

Fédérale regarde les indicateurs suivants s'il y a une augmentation significative du risque de crédit, c'est-à-dire une dégradation de la note de crédit, le non-paiement des intérêts au-dessus de 30 jours, rupture de contrat, emprunteur en difficulté financière importante, et autres éléments significatifs pour les expositions concernées.

Si, par contre, à la date de clôture, le risque de crédit que comporte un instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, l'entité doit évaluer la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Selon le modèle de dépréciation de l'IFRS 9, les pertes de crédit attendues sont évaluées soit comme des pertes de crédit attendues sur 12 mois, soit comme des pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie de l'instrument. Les pertes de crédit attendues sur 12 mois correspondent à tous les déficits de trésorerie qui résulteront d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou sur une période plus courte si la durée de vie attendue d'un instrument financier est inférieure à 12 mois).

Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont les pertes de crédit attendues qui résultent de tous les cas de défaillance possibles sur la durée de vie attendue de l'instrument financier. Les pertes de crédit attendues sont évaluées en tant que pertes de crédit attendues à vie si, à la date de clôture, le risque de crédit sur l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale. Ce processus est étroitement lié aux processus internes d'évaluation et de gestion du risque de crédit et aux informations relatives à l'instrument financier concerné, en tenant compte d'indicateurs qualitatifs tels que le non-respect des clauses restrictives.

Applied Expected Credit Loss Model (application du modèle de pertes de crédit attendues)

En IFRS 9, les niveaux (« staging ») se réfèrent à la classification des instruments financiers en se basant sur la probabilité de défaut de l'emprunteur. Le niveau est défini pour chaque instrument et un historique de chaque modification est enregistrée. Un import massif de cette classification peut être effectué dans les systèmes de Fédérale Assurance.

Stage 1 : c'est le niveau initial de classification des instruments financiers. Les instruments financiers pour lesquels la probabilité de défaut est faible et pour lesquels il n'y a aucune indication objective d'une augmentation significative du risque de crédit depuis leur reconnaissance initiale. Ils sont mesurés à leur valeur nominale, avec une provision pour les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Stage 2 : sont transférés au niveau 2 les instruments financiers pour lesquels il y a une indication objective d'une augmentation significative du risque de crédit depuis la reconnaissance initiale. Ces actifs sont mesurés à leur valeur nominale, avec une provision pour les pertes de crédit attendues pour la durée de vie résiduelle de l'actif.

Stage 3 : enfin, les instruments financiers pour lesquels un événement de crédit a été subi sont qualifiés d'instruments financiers dépréciés, ou de niveau 3. Ces actifs sont

mesurés à la valeur récupérable attendue, qui peut être significativement plus basse que leur valeur comptable.

Passifs financiers

Un passif financier est un passif qui est une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou;
- d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité ; ou
- un contrat qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres de l'entité et qui est :
 - un instrument non dérivé pour lequel l'entité est ou peut être obligée de livrer un nombre variable d'instruments de capitaux propres de l'entité ;
 - un dérivé qui sera ou pourra être réglé autrement que par l'échange d'un montant fixe de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixe d'instruments de capitaux propres de l'entité.

Conformément à la norme IFRS 9, les passifs financiers sont classés et évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du compte de résultat net (FVTPL). Un passif financier est évalué à la FVTPL s'il est détenu à des fins de transaction, s'il est un dérivé ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers peuvent également être désignés à la JVTPL si cela permet d'éliminer ou de réduire de manière significative une disparité comptable qui résulterait autrement de l'évaluation d'actifs ou de passifs sur des bases différentes.

Les passifs financiers ne sont décomptabilisés que lorsqu'ils sont éteints, c'est-à-dire lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat est acquittée, annulée ou expire.

Les passifs financiers sont en principe comptabilisés au coût amorti, sauf exceptions pour la juste valeur par résultat.

Cette seconde catégorie concerne les passifs :

- Désignés sur option,
- Détenus à des fins de transactions,
- Les dérivés passifs hors contrats de garantie financière et instruments de couverture.

Instruments financiers dérivés

Dérivé

Un *dérivé* est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9 et présentant toutes les caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction de la variation d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable spécifiée (parfois appelée le « sous-jacent »), à condition que, dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à l'une des parties au contrat ;
- il ne requiert aucun investissement net initial ou qu'un investissement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des comportements similaires face à l'évolution des facteurs du marché ;
- son règlement se fait à une date future.

Un dérivé a généralement un montant notionnel, tel qu'un montant de monnaie, un nombre d'actions ou d'unités de poids ou de volume, mais n'impose pas au détenteur ou au vendeur d'investir ou de recevoir le montant notionnel à l'origine.

Dérivé incorporé

Un *dérivé incorporé* est une composante d'un contrat hybride comprenant également un contrat hôte non dérivé, qui a pour effet de faire varier certains des flux de trésorerie de l'instrument composé d'une manière similaire à un dérivé autonome. Le dérivé incorporé se trouve à modifier, en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable spécifiée, tout ou partie des flux de trésorerie qui seraient par ailleurs imposés par le contrat, à condition, dans le cas d'une variable non financière, que celle-ci ne soit pas spécifique à l'une des parties au contrat. Un dérivé qui est attaché à un instrument financier, mais qui est contractuellement transférable indépendamment de cet instrument ou qui n'est pas conclu avec la même contrepartie n'est pas un dérivé incorporé, mais un instrument financier distinct.

Parmi les exemples courants de contrats pouvant contenir des dérivés incorporés figurent les instruments financiers non dérivés (en particulier les instruments d'emprunt), les contrats de location, les contrats d'assurance ainsi que les contrats de fourniture de biens ou de services. En fait, ils peuvent se trouver dans toutes sortes d'endroits insoupçonnés.

Selon l'IFRS 9, le concept de dérivés incorporés ne s'applique qu'aux passifs financiers et aux éléments non financiers. Les dérivés incorporés ne sont pas séparés des actifs financiers dans le champ d'application de l'IFRS 9 et les exigences de l'IFRS 9 sont appliquées au contrat hybride dans son ensemble.

Dans le cas où un contrat hybride comporte un contrat hôte qui n'est pas un actif entrant dans le champ d'application de la présente norme, un dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et être comptabilisé en tant que dérivé selon la présente norme si et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques que présente le contrat hôte (voir paragraphes B4.3.5 et B4.3.8) ;
- un instrument autonome qui comporterait les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur en résultat net (c'est-à-dire qu'on ne sépare pas un dérivé qui est incorporé dans un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net).

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, le dérivé incorporé ne doit pas être comptabilisé séparément, c'est-à-dire qu'il est interdit à une entité de séparer un dérivé incorporé qui est étroitement lié à son contrat hôte. L'évaluation du critère du lien étroit doit être effectuée lorsque l'entité devient pour la première fois partie à un contrat ou, en d'autres termes, lors de la comptabilisation initiale du contrat.

Si un dérivé incorporé est séparé, le contrat hôte doit être comptabilisé selon les normes pertinentes. La présente norme ne détermine pas si un dérivé incorporé doit ou non faire l'objet d'une présentation séparée dans l'état de la situation financière.

Le traitement comptable d'un dérivé incorporé séparé est le même que celui d'un dérivé autonome. Un tel instrument (en fait, dans ce cas, une composante d'un instrument) sera normalement enregistré dans l'état de la situation financière à la juste valeur, toutes les variations de valeur étant comptabilisées en résultat, bien qu'il y ait quelques exceptions, par exemple les dérivés incorporés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture efficace de la même manière que les dérivés autonomes.

Dans le cas où un contrat comprend un ou plusieurs dérivés incorporés et que le contrat hôte n'est pas un actif entrant dans le champ d'application de la présente norme, l'entité peut désigner l'intégralité du contrat hybride comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf en présence de l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- le ou les dérivés incorporés ne modifient pas sensiblement les flux de trésorerie qui seraient par ailleurs imposés par le contrat ;
- il appert sans analyse approfondie, au premier examen d'un instrument hybride similaire, que la séparation du ou des dérivés incorporés est interdite, comme dans le cas d'une option de remboursement anticipé incorporée dans un prêt et autorisant son détenteur à rembourser le prêt par anticipation pour une somme avoisinant le coût amorti.

Si l'entité est tenue par la présente norme de séparer un dérivé incorporé de son contrat hôte, mais qu'elle se trouve dans l'incapacité d'évaluer séparément le dérivé incorporé, que ce soit à la date de son acquisition ou à une date de clôture ultérieure, elle doit désigner l'intégralité du contrat hybride comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

La norme ne définit pas ce que l'on entend par « étroitement lié ». Elle illustre plutôt l'intention en fournissant une série de situations dans lesquelles le dérivé incorporé est, ou n'est pas, considéré comme étroitement lié à l'hôte.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Définition

A des fins d'établissement de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes dont l'échéance est inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires disponibles, les instruments financiers et les placements dans des fonds de trésorerie, étant entendu que ce type de fonds soit réalisable immédiatement sans risque de pertes.

Etat des flux de trésorerie

Le Groupe présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode indirecte. Suivant cette méthode, le résultat est ajusté pour tenir compte des opérations qui n'ont pas d'effet sur la trésorerie, des décalages ou régularisations d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle, passées ou futures, liés à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les prêts et avances consentis par le Groupe de même que les intérêts reçus afférents à ces actifs sont classés en activités opérationnelles. Les emprunts à court terme ainsi que les intérêts payés sur ces emprunts sont également classés en activités opérationnelles. Les dividendes perçus sont classés de la même façon. Les dividendes versés sont, quant à eux, inscrits comme flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Note 5 - Contrats d'assurance, de réassurance et d'investissement

Les contrats d'assurance répondent à la norme IFRS 17 qui prévoit les définitions suivantes :

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie (l'assureur) accepte un risque d'assurance significatif de la part d'une autre partie (le souscripteur) en convenant d'indemniser celui-ci si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le souscripteur.

Un *risque financier* est un risque de possible variation dans le futur de l'un ou plusieurs des éléments suivants : un taux d'intérêt spécifié, le prix d'un instrument financier, un taux de change ou une autre variable similaire à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à l'une des parties du contrat.

Un *risque d'assurance* est un risque, autre qu'un risque financier, transféré par le souscripteur du contrat à l'émetteur du contrat.

Un *contrat d'investissement* est un contrat qui ne répond pas à la définition d'un contrat d'assurance dans IFRS 17 et constitue au regard des IFRS un « instrument financier » mais qui entre dans le champ d'application de la norme IFRS 17 s'il contient un élément de participation discrétionnaire ou dans le champ d'application d'IFRS 9 si un tel élément n'existe pas.

En vertu de ces définitions, les contrats sont déclinés en trois catégories :

- Les contrats d'assurance et les contrats de réassurance ;
- Les contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire ;
- Les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire.

Tous les contrats sont en euros.

Contrats d'assurance et les contrats de réassurance

Un risque d'assurance est un risque, autre qu'un risque financier, transféré par le souscripteur du contrat à l'émetteur du contrat. Ces contrats suivent les principes comptables d'IFRS 17.

La majorité des produits de Fédérale Assurance sont à classer dans cette catégorie. C'est le cas de tous les produits de type IARD et Accident du Travail. Seuls quelques types de contrats de type Vie sont à classer parmi les autres catégories.

Significativité des contrats d'assurance

Un risque d'assurance est significatif si et seulement si un événement assuré peut conduire l'assureur à payer des prestations complémentaires significatives au moins un des scénarii à l'exclusion de ceux qui n'ont pas de substance commerciale. Une analyse au cas par cas est effectuée en tenant compte des caractéristiques du contrat d'assurance.

Une partie des produits d'assurance n'est pas modélisée ; il s'agit de nouveaux produits qui ne sont pas encore modélisés et de produits pour lesquels l'importance des engagements est trop faible pour être modélisée. Pour ces produits non modélisés, les flux de trésorerie sont déduits de l'évaluation des réserves en norme BGAAP.

Contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire

Un contrat d'investissement est un contrat qui ne répond pas à la définition d'un contrat d'assurance selon IFRS 17 et constitue au regard des IFRS un « instrument financier » mais qui entre dans le champ d'application de la norme IFRS 17 s'il contient un élément de participation discrétionnaire ou dans le champ d'application de la norme IFRS 9 si un tel élément n'existe pas.

Une participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel dont dispose le titulaire d'un contrat de recevoir, en tant que supplément aux prestations garanties des prestations complémentaires :

- Dont il est probable qu'il représente une partie importante des avantages contractuels ;
- Dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ;
- Qui est contractuellement basé sur les performances d'un pool défini de contrats ou d'un type de contrats déterminés, sur les rendements des placements réalisés ou non sur un ensemble d'actifs déterminés détenus par l'émetteur d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

La comptabilisation de ces contrats se fait conformément aux normes IFRS 17.

En ce qui concerne Fédérale Assurance, il s'agit des produits « Vie » suivants :

- Les contrats Vie Individuelle à primes flexibles qui ne comportent pas de risque significatif d'assurance mais qui participent aux bénéfices. Il en est ainsi des contrats du type « Diamant » et « Vita » pour lesquels le preneur n'a pas opté pour une couverture décès complémentaire ;
- Les contrats d'assurance de groupe dont la combinaison d'assurance est un capital différé avec remboursement de la réserve ou souscrits à primes flexibles et qui ne comportent pas de volet décès complémentaire ou d'invalidité.

- Les contrats de la branche 26 avec participation bénéficiaire discrétionnaire du type « Nova Invest » dont les conditions générales prévoient la participation aux bénéfices mais qui, par définition, ne comportent pas de risque significatif d'assurance.

Contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire

Ces contrats sont à considérer comme instruments financiers et sont soumis à la norme IFRS 9, tant du point de vue de la valorisation que de la publication des annexes aux comptes.

En ce qui concerne Fédérale Assurance, il s'agit des produits suivants :

- Les contrats de la branche 23, qui est relative aux opérations liées à un fonds d'investissement. Ces contrats sont gérés en unité de compte ;
- Les bons d'assurance sans couverture décès ; contrats valorisés suivant la méthode du coût amorti.
- Les produits de la branche 26 sans participation bénéficiaire discrétionnaire. Les produits de Branche 26 sont de par leur nature des produits d'investissement. Etant donné que les produits Nova Deposit et Korfine ne permettent pas aux preneurs d'assurance de recevoir des participations bénéficiaires discrétionnaires, Fédérale Assurance considère que ces produits ne font pas partie du périmètre d'application de la norme IFRS 17. Ces produits sont dès lors couverts par IFRS 9.

Composantes d'investissement

Les composantes investissement désignent les montants que Fédérale est tenu de rembourser en vertu du contrat d'assurance en toutes circonstances, à savoir que l'événement assuré se réalise ou non.

La méthodologie définie par Fédérale identifie 3 grandes catégories contrats.

- Les contrats d'investissement avec PB ;
- Les contrats d'assurance sans composante d'investissement ;
- Les contrats d'assurance avec composante d'investissement (rachetables et non rachetables)

Pour chacune de ces catégories, une définition de la composante d'investissement, des cash-flows claims et des cash-flows NDIC est donnée. Afin d'être en accord avec la norme IFRS 17, Fédérale définit la composante d'investissement par la valeur de rachat (si le contrat est rachetable) ou la réserve (si le contrat est non rachetable). Les cash-flows Claims sont alors déterminés par les montants probabilisés versés en excédent de cette composante d'investissement en cas de réalisation de l'événement assuré, et les cash-flows NDIC sont ensuite calculés par la différence entre les prestations totales sortantes et les CF Claims.

Niveau d'agrégation considéré sous IFRS17

Afin de réaliser les calculs d'IFRS 17 certains niveaux d'agrégation doivent être considérés :

- Business Unit
- portefeuilles de contrats d'assurance;
- de l'année d'émission des contrats d'assurance (cohorte); et
- la profitabilité des groupes de contrats.

Quatre Business Unit sont définies :

- les contrats IARD distribués par Optimco, sous le nom de Business Unit « OPTI »
- les contrats IARD hors Optimco , sous le nom de Business Unit « SC »,
- les contrats d'Accidents du Travail, sous le nom de Business Unit « CC »
- les contrats Vie, sous le nom de Business Unit « MV »

Les portefeuilles de contrats sont sujets à des risques similaires et gérés ensemble. Sur la base de ces prescriptions et afin d'harmoniser les traitements sous les différents régimes, il a été décidé de conserver la même segmentation que sous Solvabilité II, en conservant la granularité de Business Unit.

Concernant les cohortes annuelles, Fédérale applique des cohortes annuelles, c'est-à-dire des groupes de contrats émis la même année, alignés sur le début et la fin de l'exercice financier. De plus, il a à noter que Fédérale ne considère pas l'exemption optionnelle européenne de l'exigence de cohorte annuelle.

Dernièrement, la classification en fonction du profil de profitabilité s'effectue au moment de la comptabilisation initiale. Cette classification est réalisée en fonction du niveau de profitabilité auquel un groupe de contrats est sujet. Fédérale identifie plusieurs groupes: profitables, profitables sans possibilités de devenir onéreux ultérieurement et onéreux.

Un groupe de contrats d'assurance émis est comptabilisé à partir du premier des événements suivants :

- le début de la période de couverture du groupe de contrats ;
- la date à laquelle le premier paiement est dû par le titulaire de la police du groupe ; et
- pour un groupe de contrats déficitaires, lorsque le groupe devient déficitaire.

S'il n'y a pas de date d'échéance contractuelle, le premier paiement par le titulaire de la police est réputé être dû lorsqu'il est reçu.

Un groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à partir du premier des événements suivants :

- le début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus; et
- la date à laquelle l'entité comptabilise un groupe onéreux de contrats d'assurance sous-jacents, si l'entité a conclu le contrat de réassurance cédée lié au groupe de contrats de réassurance détenue, au plus tard à cette date.

La comptabilisation d'un groupe de contrats de réassurance détenus qui fournissent une couverture proportionnelle est retardée jusqu'à la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent, si cette date est postérieure au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus.

Contrats d'assurance « non vie » traités en Premium Allocation Approach

Liabilities for Remaining Coverage

La Premium Allocation Approach est une approche d'évaluation optionnelle qui peut être appliquée pour évaluer la valeur comptable de l'actif au titre de la couverture restante ou du passif au titre de la couverture restante lorsqu'une des conditions suivantes est remplie à la date de la comptabilisation initiale du groupe de contrats :

- La période de couverture de chacun des contrats d'assurance dans le groupe n'excède pas un an ; ou
- Pour les groupes de contrats d'assurance dont la période de couverture excède un an, et pour lesquels Fédérale s'attend de manière raisonnable à ce que l'évaluation de la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante en appliquant la PAA ne sera pas matériellement différent de l'évaluation de la même valeur comptable du passif au titre de la couverture restante en appliquant l'approche d'évaluation générale (BBA) ou en appliquant l'approche d'évaluation des honoraires variables (VFA).

LRC des portefeuilles IARD

Pour les portefeuilles IARD, il est choisi chez Fédérale Assurance d'appliquer l'option proposée par le Standard et d'imputer les frais directement au compte de résultat de l'année en cours.

Le montant reconnu comme revenu d'assurance est composé de la PPNA du début de période et de la part de la prime émise au cours de la période, diminuée de la PPNA fin de période. Le LRC de début et de fin de période sont donc formés de la Provision de Primes Non Acquise (PPNA), aussi appelée Unearned Premium Reserve (UPR). Les montants sont repris de la norme BGAAP (et IFRS 4).

$$\text{LRC} = \text{Current UPR} = \text{Previous UPR} + \text{Premiums written} - \text{Premiums earned}$$

Comme cette technique est utilisée pour le passif pré-sinistres des contrats d'un an ou moins, il n'y a pas lieu d'appliquer d'actualisation ou un décompte d'accrétion d'intérêts.

La provision de primes non acquise est calculée sur base de la prime (déduite des commissions), contrat par contrat. La PPNA est obtenue en prenant la part de prime proportionnelle aux nombres de jours de couverture restant à la date d'évaluation, par rapport à la durée totale de la couverture.

Une adaptation est réalisée pour adresser correctement les PPNA des contrats de RC décennale, au sein du portfolio RC Générale. La PPNA de l'année en cours pour le portfolio RC générale est donc calculée sur base des primes :

- Des contrats de RC générale autres que RC décennale
- Des contrats de RC décennale dont la couverture n'a pas encore débuté ou a débuté dans l'année en cours (prime conservée intégralement au titre de PPNA)

Pour la RC décennale, la Provision de Prime Non Acquise des cohortes des années antérieures (date de début effectif de la couverture) est calculée en application du pattern spécifique d'écoulement pour la RC décennale.

Loss Component – Composante de perte

La norme IFRS 17 prévoit qu'en cas où une cohorte est réputée onéreuse, un élément de passif nommé Loss Component (Composante de perte) soit enregistré anticipativement, avant le début de la couverture relative à cette cohorte, avec impact au compte de résultat.

Traitement des dettes et créances d'assurance

La lecture de la norme IFRS 17 suggère que les créances d'assurance soient prises en compte dans le scope d'IFRS 17. Chez Fédérale Assurance, sont repris dans ce poste des créances d'assurance pour des dossiers dont les données (branche, garanties, ...) ne nous ont pas encore été transmises. Le montant est disponible au niveau de l'entité et il est décidé pour les besoins d'IFRS17 de traiter les dettes et créances d'assurance dans un portfolio spécifique qui ne tient pas compte des branches, car cette information n'est pas disponible à la date de clôture.

LRC des portfolios Accidents du Travail

Pour l'Accident du Travail, les cohortes sont formées des couvertures du 1er janvier au 31 décembre. La Provision pour Prime Non Acquise (PPNA) comptabilisée au 31 décembre est donc nulle. La prime acquise coïncide avec la prime émise des contrats de l'année écoulée.

Acquisition costs

Dans l'approche PAA, les frais d'acquisition (commissions d'acquisitions, frais de gestions liés à l'acquisition) peuvent être directement alloués à la cohorte de l'année en cours. Pour les portefeuilles IARD, il est choisi chez Fédérale Assurance d'appliquer cette option et d'imputer les frais directement au compte de résultat de l'année en cours, sans amortissement.

Liability for Incurred Claims

En Premium Allocation Approach, l'application du discounting est limitée à la partie LIC. Chaque cohorte est adjointe à une courbe (courbe locked-in). Le choix de Fédérale Assurance est le suivant :

- cohortes 2015 et postérieures : courbes historiques EIOPA RFR+VA
- cohortes entre 2002 et 2015 : courbe « in house », reprenant la méthodologie EIOPA (algorithme de Smith Wilson).
- cohortes antérieures à 2002 : courbe 31 décembre 2021 EIOPA RFR+VA, ce qui résulte en un OCI nul à la date de transition

Le discounting est appliqué en mi-année, avec une interpolation log linéaire pour obtenir les courbes milieu de période.

LIC des portefeuilles IARD

Modélisation des Cash Flows de sinistres.

Selon les exigences de la norme IFRS 17, les Cash Flows doivent être modélisés pour tous les contrats de chaque groupe. La formation des groupes de contrats par année de couverture (1er janvier-31 décembre) coïncide avec les années de survenance d'accident. C'est précisément le niveau de granularité qui est utilisé pour projeter les Cash Flows du BE Claims dans la norme Solvency II.

Les portefeuilles d'assurance IARD de Fédérale Assurance sont définis sur base des LOBs Solvency II, en conservant la granularité de la Business Unit. Les projections de Cash Flows de Solvency II ont donc le même scope que pour IFRS 17. L'analyse des exigences de la norme IFRS 17 a mené à la conclusion que les projections de cash flows effectuées dans le cadre Solvency II satisfont aux exigences requises pour les composantes LIC d'IFRS 17. Les projections des Cash Flows Claims IFRS 17 sont tirées des outils de calcul des provisions Best Estimate Claims Solvency II. Sur base des triangles des paiements et des charges, les Cash Flows Best Estimate sont projetés (méthode ChainLadder). Les sinistres sont calculés sur base des prestations

(incluant les pools), nettes des charges techniques récupérées et augmentés des frais externes de gestion de sinistre.

La modélisation des Best Estimate Claims de Solvency II peut requérir de comptabiliser des éléments non modélisés (unmodelled), qui, selon la méthodologie en place, sont alloués à la cohorte de l'année en cours, comme des cash-flow pour l'année à venir. Cette modélisation est reprise telle quelle dans les Expected Cash Flows IFRS 17.

Modélisation des Cash Flows de frais

Les frais internes de gestion de sinistres, les frais d'administration et les frais de gestion des investissements sont modélisés de la même façon qu'en Solvency II, c'est-à-dire par application de ratios Paid 2 Paid aux Cash Flows de Claims. Ces ratios sont calculés sur base des montants observés sur une fenêtre mobile de 5 ans.

Les projections des Cash Flows d'Expenses sont réalisées de deux manières :

- Pour les frais d'administration et frais de gestion des investissements, le ratio Paid 2 Paid est appliqué aux Expected Cash Flows Claims pour les sinistres des années antérieures à l'année en cours.
- Pour les Frais Internes de Gestion des Sinistres, la moitié du ratio Paid 2 Paid est appliquée aux projections de Cash Flows pour les sinistres des années antérieures, reflétant le fait qu'une part plus importante des frais de gestion sont liés à l'exercice de l'année en cours (ouverture et traitement des enregistrement des sinistres).

La modélisation des Cash Flows de frais futurs est adaptée à partir du 31/12/2024 pour satisfaire à l'exigence de considérer la partie des frais directement attribuable à l'exécution des contrats d'assurance. Un scaling est appliqué aux Cash Flows de frais futurs des portefeuilles de la Business Unit « SC ». Pour les activités de la Business Unit « OPTI », il est considéré que 100% des frais sont attribuables à l'exécution des contrats d'assurance.

LIC des portefeuilles Accidents du Travail

Modélisation des prestations d'incapacité temporaire

La modélisation des cash flows des prestations d'incapacité temporaire est identique à la modélisation mise en place pour Solvency 2. Les Cash Flows Futurs sont modélisés se base sur les techniques de Chain Ladder. Les triangles de données des sinistres sont formés en regroupant les montants par année de survenance et année de développement (historique 20 ans).

Modélisation des rentes

La modélisation des rentes en Accident du Travail (ainsi que des frais s’y rapportant) est reprise du processus Solvency II de production des Best Estimate.

Une modélisation dans laquelle l’inflation future est projetée avec un modèle stochastique est appliquée. Afin de répliquer les Cash Flows stochastiques au niveau des cohortes, on applique des facteurs multiplicatifs aux Cash Flows déterministes. Chaque facteur est calibré sur base du ratio entre Cash Flows stochastiques et Cash Flows déterministes pour l’année de développement et est appliqué aux Cash Flows déterministes de l’année de développement pour toutes les années de survenance.

Modélisation des frais

La modélisation des frais est réalisée en 3 parties :

- Frais de sinistres
- Frais de placement
- Frais d’administration

Pour chaque partie, une clé de répartition est appliquée.

La modélisation des Cash Flows de frais futurs est adaptée à partir du 31/12/2024 pour satisfaire à l’exigence de considérer la partie des frais directement attribuable à l’exécution des contrats d’assurance. Un scaling est appliqué aux Cash Flows de frais futurs des portfolios de la Business Unit « CC ».

Courbes d’actualisation

Fédérale Assurance utilise la courbe des taux sans risque de l’EIOPA avec Volatility Adjustment pour l’ensemble des entités et des groupes de contrats d’assurance. Fédérale Assurance a choisi le Volatility Adjustment (VA) publié par l’EIOPA comme prime d’illiquidité pour tous ses groupes de contrats.

Concernant les courbes précédentes aux publications de l’EIOPA, des courbes in-house ont été construites. Ces courbes in-house sont construites sur base de la méthodologie EIOPA avec des paramètres propres à Fédérale, à savoir un credit risk adjustment (CRA) de l’ordre de 10bps et un volatility adjustment (VA) de 10bps également.

Le tableau ci-dessous présente les taux d’actualisation utilisés pour actualiser les flux de trésorerie futurs des groupes de contrats d’assurance :

	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	40 ans	50 ans
Courbes 2024	2,47%	2,32%	2,32%	2,35%	2,37%	2,50%	2,56%	2,49%	2,58%	2,71%	2,82%
Courbes 2025	2,22%	2,30%	2,42%	2,53%	2,62%	3,00%	3,25%	3,35%	3,41%	3,40%	3,39%

Risk Adjustment proportionnel aux Expected Cash Flow

Selon les termes d'IFRS 17, le Risk Adjustment est une composante du passif d'assurance qui doit refléter l'incertitude sur le montant et la date des Cash Flows engendrée par le risque non-financier. En IARD les Cash Flows sont calculés par groupe de contrats correspondant à des années d'assurance, c'est également à ce niveau qu'est calculé le Risk Adjustment.

Fédérale Assurance a choisi de calibrer l'ajustement au titre de risque non-financier en se basant sur la méthodologie du « Cost of Capital ». Un coût du capital de 6% sera considéré, en ligne avec Solvency II.

L'estimation réalisée par Fédérale considère un niveau de confiance de 99,5% sur un horizon d'un an.

Rappelons que pour les activités IARD (Business Units SC et OPTI), tous les portefeuilles sont traités en approche PAA. Par conséquent, le Risk Adjustment ne doit être défini que pour la partie *LIC* du passif d'assurance. En LIC, pour IARD, l'incertitude porte principalement sur les montants de sinistres à régler : la survenance du sinistre est connue (il s'agit d'*Incurred Claims*), mais l'importance des sinistres est encore indéterminée.

Le Risk Adjustment de l'ensemble de l'IARD est réparti entre portefeuilles proportionnellement à l'importance des provisions (cash flows futurs) de ces portefeuilles.

En Accident du travail (Business Unit CC), le calcul est effectué séparément pour les Cash Flows relevant des Techniques similaires à la vie (SLT) et ceux relevant des techniques non similaires à la vie (NSLT).

Other Comprehensive Income (OCI)

Fédérale Assurance a décidé d'appliquer l'option mise en avant par le Standard afin de ventiler les revenus ou les charges financières liés à l'assurance entre le résultat net et les autres éléments du résultat global (OCI). Cette ventilation est appliquée par les Business Units OPTI, SC et CC en utilisant les courbes dites « locked-in ».

Contrats d'assurance « Vie » traités en Building Block Approach

Liabilities for Remaining Coverage (LRC) vs. Liabilities for Incurred Claims (LIC)

Dans le cas de la Business Unit Mutuelle Vie, l'approche IFRS17 est dite BBA, soit Building Block Approach. A la première comptabilisation des contrats, la norme IFRS 17 enregistre donc un passif d'assurance qui comprend trois composantes ou blocs :

Les 3 blocs sont brièvement décrits ci-dessous :

- Le Best Estimate (BE) actualisé des Cash flows futurs : les passifs d'assurance seront valorisés en valeur actuelle sur la base d'hypothèses propres à la Mutuelle Vie (MV) ;
- Le Risk Adjustment (RA) : les passifs d'assurance intégreront un ajustement pour risque pour évaluer l'effet de l'incertitude. Il est valorisé à chaque clôture et diminuera (augmentera) d'autant que le risque de la MV se réduit (augmente);
- La Contractual Service Margin (CSM) : aucun gain ne pourra être reconnu en résultat à la souscription (notion de marge pour services contractuels).

A chaque clôture annuelle, le BE et le RA sont réévalués selon l'évolution des conditions économiques sur la base des informations disponibles et la CSM est ajustée en conséquence, et amortie si toujours existante. Si la CSM est bascule <0 , elle est mise à 0 et il y a une création d'un loss component.

Lors des périodes ultérieures, un autre type de passif d'assurance peut apparaître : le passif au titre des sinistres survenus (Liability for Incurred Claims ou LIC). Pour la Mutuelle Vie, il s'agit de provisions pour sinistres restants à régler, donc pas d'incertitude sur les montants (RA = 0) et un BE déterministe correspondant au montant restant à régler dans les prochains mois suivant la clôture.

Enfin, la comptabilisation de la variation du passif par la norme IFRS17 est différente selon la source de la variation du passif :

Les variations afférentes aux services passés et courants sont comptabilisées en résultat;

Les variations afférentes aux services futurs ajustent la CSM selon notre modèle comptable BBA ;

Les variations de taux d'actualisation du passif impactent l'OCI, comme l'option OCI a été prise pour la MV (ceci est un choix de Fédérale Assurance).

Best Estimate

Fédérale Assurance a choisi de modéliser les Cash-Flows futurs en se basant sur l'approche utilisée pour le calcul du BE de la norme Solvabilité 2 et en adaptant la modélisation aux contraintes de la norme IFRS17.

Les Cash-Flows futurs se décomposent de la manière suivante :

Les primes futures

Les primes futures couvrent les primes commerciales périodiques contractuellement prévues aux contrats ainsi que les primes flexibles futures faisant partie de la frontière des contrats au sens d'IFRS 17. La limite du contrat pour les affaires directes souscrites est similaire mais non identique à celle fixée sous Solvabilité II. Lorsque des contrats sont souscrits puis renouvelés

à de nouvelles conditions à la suite d'une révision de prix, ces derniers seront vraisemblablement traités comme une nouvelles affaires et les flux de trésorerie qui en découlent ne devraient pas être inclus dans l'évaluation des affaires en vigueur aujourd'hui.

Les prestations payées aux assurés

Les prestations payées aux assurés sont scindées en deux parties :

- La composante d'investissement non distincte des prestations ;
- Les prestations d'assurance, c'est-à-dire les prestations versées hors composante d'investissement.

Ces prestations payées nécessitent des hypothèses de mortalité, de rachat, et de réduction.

Les hypothèses Best Estimate des taux de mortalité suivent les hypothèses définis dans le cadre de Solvabilité II. Il s'agit de reprendre les données venant des tables Assuralia. Des probabilités de rachat et de réduction suivent les hypothèses définis dans le cadre de Solvabilité II, sauf pour les contrats de type Universal Life (versements flexibles) qui ont une frontière des contrats différente. Ces probabilités sont estimées sur base de données internes.

Les frais

On distingue les frais contractuels fixés aux frais variables. Seuls les frais variables (sur les primes, réserves et acquisition) font ou peuvent l'objet de différences entre Solvabilité 2 et IFRS17 selon le modèle de coûts attribuables choisi par Fédérale. Les frais de gestion sur réserves mathématiques sont fixés et ne font pas l'objet de différence Solvabilité 2 et IFRS17. Fédérale Assurance distingue uniquement les coûts d'acquisition des autres frais.

La modélisation des Cash Flows de frais futurs est adaptée à partir du 31/12/2024 pour satisfaire à l'exigence de considérer la partie des frais directement attribuable à l'exécution des contrats d'assurance. Un scaling est appliqué aux Cash Flows de frais futurs de la Mutuelle Vie de la fin de période.

Courbe d'actualisation

En ligne avec les pratiques appliquées pour évaluer les Liabilities for Incurred Claims, Fédérale Assurance a fait le choix d'utiliser la courbe des taux sans risque de l'EIOPA avec volatility adjustment pour l'ensemble des entités et des groupes de contrats d'assurance. De plus, Fédérale Assurance a choisi le Volatility Adjustment (VA) publié par l'EIOPA comme prime d'illiquidité pour tous ses groupes de contrats. Les flux sont escomptés en milieu d'année.

Risk Adjustment

En ligne avec les pratiques appliquées pour évaluer les Liabilities for Incurred Claims, Federale Assurance a choisi de calculer l'ajustement au titre de risque non-financier de la Mutuelle Vie, en se basant sur l'approche utilisée pour le calcul de la marge pour risque de la norme Solvabilité 2. Le niveau de confiance considéré est également de 99,5% sur un an.

Contractual Service Margin

Suite à l'impraticabilité de la « Full Retrospective Approach », l'approche retenue par Fédérale Assurance afin de calculer la CSM à la date de transition des contrats In Force, est celle basée sur l'approche de la « Fair Value » (IFRS 13). Celle-ci n'utilise pas de données historiques et la CSM transition se calcule par la différence entre la Fair Value au sens de la norme IFRS 13 et les Fulfilment Cash-Flows selon IFRS 17 à la date de transition.

Coverage Units

Fédérale Assurance définit les Coverage Units au grain contrat pour une période donnée, comme le produit de la quantité de services offerts par le contrat durant la période et la probabilité que le contrat soit encore actif au début de cette période.

Other Comprehensive Income (OCI)

Fédérale Assurance a décidé d'appliquer l'option mise en avant par le Standard afin de ventiler les revenus ou les charges financiers liés à l'assurance entre le résultat net et les autres éléments du résultat global (OCI). Cette ventilation est appliquée par l'entité Vie en utilisant le "crediting rate" par cohorte.

Contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire

La norme IFRS9 a pour objectif d'établir des principes d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers en vue de la présentation d'informations pertinentes et utiles aux utilisateurs des états financiers pour l'appréciation des montants, du calendrier et du degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs de l'entité.

À l'exception des contrats de garantie financière et des engagements de prêt qui sont exclus du champ d'application de la norme, les passifs financiers sont évalués (IFRS 9.4.2 Classement des passifs financiers):

- soit au Coût Amorti, à l'exception :
 - Des passifs financiers qui prennent naissance dans le cas où un transfert d'actif financier ne répond pas aux conditions de décomptabilisation ou lorsque l'approche du lien conservé s'applique ;

- Des contrats de garantie financière, définis (IFRS 9. Annexe A – Définitions) comme des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un titre d'emprunt ;
 - Des engagements de prêt à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché ; De la contrepartie éventuelle comptabilisée par l'acquéreur dans un regroupement d'entreprises auquel s'applique IFRS 3.
- soit à la FVPL (Fair Value Through P&L). Les passifs financiers sont évalués à la FVPL :
- lorsqu'ils répondent à la définition d'actifs détenus à des fins de transaction (held for trading) [A1] ;
 - lorsqu'ils sont désignés comme tels lors de leur comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Branche 23 sans couverture décès

La composante Branche 23 du produit Vita Flex est justement composée de 9 fonds internes. Chaque fonds d'investissement interne investit 100% de ses actifs dans un des 9 compartiments de FEDERALE FUND qui sont des fonds de capitalisation ouverts ayant chacun leur propre politique d'investissement. La performance des passifs dépend donc de la performance des actifs sous-jacents (fonds) évaluées sur une base de juste valeur. Nous entrons donc dans les conditions de l'option de la juste valeur [A2].

Fédérale Assurance évalue le passif associé à la composante Branche 23 du produit Vita Flex FVTPL. Les passifs sont égaux à la performance des actifs du fonds en juste valeur et sont évaluées lors de chaque clôture.

Branche 26 sans participation bénéficiaire discrétionnaire : Nova Deposit

Nova Deposit est une opération de capitalisation (branche 26) avec un taux de base et un taux de fidélité garantis par l'entreprise d'assurances. Une opération de capitalisation diffère d'une assurance-vie par l'absence de risqué assuré, d'assuré et de bénéficiaire.

Compte tenu de sa nature, ce produit ne répond donc pas aux conditions d'une classification en FVTPL, mais bien à la classification en Coût Amorti, puisque ne rentre également pas dans une catégorie des exceptions précitées.

Note 6 - Provisions et autres passifs

Outre les provisions constituées dans le cadre de l'activité d'assurance, le Groupe enregistre des provisions pour les dettes dont l'échéance ou le montant est incertain.

Ces provisions représentent la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation et prennent en compte les différents risques et incertitudes ainsi que les événements futurs pouvant avoir un impact sur le montant de l'obligation.

La comptabilisation de ces provisions a lieu si :

- Il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont revues chaque année afin de refléter la meilleure estimation à la date de clôture des comptes.

Note 7 - Avantages au personnel

Le Groupe offre divers avantages au personnel, répartis en quatre catégories :

- Avantages postérieurs à l'emploi ;
- Indemnités de fin de contrat de travail ;
- Avantages à long terme ;
- Avantages à court terme.

Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel entré en fonction avant le 01/01/2010 bénéficie d'une assurance groupe à prestations définies. A partir du 01/01/2010, le personnel engagé bénéficie d'une assurance à cotisations définies.

Ces plans de pension ont pour but de constituer un capital de pension complémentaire de retraite. Sont également prévus des capitaux en cas de décès et d'invalidité.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes dans lesquels l'entreprise s'est engagée à verser une prestation définie lorsque le personnel partira à la retraite.

La norme prévoit de comptabiliser au passif du bilan la valeur actuelle de l'obligation diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Etant donné que les primes sont versées à la société Mutuelle Vie qui fait partie intégrante du Groupe Fédérale Assurance, il y a « non-netting » de la valeur des actifs du régime.

La méthode de calcul de l'obligation est celle des unités de crédit projetées.

Cette méthode tient compte de diverses hypothèses, dont :

- Le taux d'actualisation qui est défini en fonction de la durée ;
- Le taux de rotation du personnel ;
- La prise en compte de l'évolution salariale ;
- L'évolution de l'inflation.

Le taux d'actualisation appliqué correspond au taux à la date de clôture d'obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance coïncide approximativement avec celle des obligations du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations.

Les écarts actuariels qui résultent des ajustements liés à l'expérience sont comptabilisés selon la méthode SoRIE, c'est-à-dire directement par le biais des autres éléments du résultat (OCI).

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail désignent les avantages à accorder dans le cadre de la résiliation du contrat de travail entre un membre du personnel et Fédérale Assurance, avant l'âge normal de départ à la retraite.

Un calcul de provisions, basé sur les cash-flows actualisés est effectué chaque année.

Ce calcul prend en compte diverses hypothèses :

- Le taux actualisation ;
- L'estimation d'une croissance annuelle.

Le taux d'actualisation appliqué correspond au taux à la date de clôture d'obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance coïncide approximativement avec celle des obligations du Groupe liées aux indemnités de fin de contrat de travail.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Les membres du personnel de Fédérale Assurance bénéficient de primes ou cadeaux qui sont liés à l'ancienneté. Ces primes/cadeaux sont octroyés respectivement après 10 ans, 20 ans, 25 ans, 30 ans et 40 ans d'ancienneté. La valeur actualisée de ces obligations est comptabilisée au bilan. La méthode de calcul est celle des unités de crédit projetées.

Cette méthode tient compte de diverses hypothèses, dont :

- Le taux actualisation qui est défini en fonction de la durée ;
- Le taux de rotation du personnel ;
- La prise en compte de l'évolution salariale ;
- L'évolution de l'inflation.

Les hypothèses sont identiques à celles utilisées dans le cadre du calcul de l'obligation liée à l'assurance-groupe (cfr. supra).

Le taux d'actualisation appliqué correspond au taux à la date de clôture d'obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance coïncide approximativement avec celle des obligations du Groupe liées aux avantages à long terme.

Avantages à court terme

Lorsqu'un membre du personnel a rendu des services au Groupe durant un exercice, le montant non actualisé des avantages à court terme qu'elle doit lui payer en contrepartie est comptabilisé au compte de résultats.

En ce qui concerne les congés annuels, les droits aux congés annuels sont comptabilisés lorsque les montants en question doivent être versés aux membres du personnel. Une provision est constituée pour les droits à congés payés acquis par les membres du personnel à la date de clôture et dont le paiement est reporté à l'exercice suivant.

Note 8 - Impôts sur le résultat et impôts différés

Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat sont comptabilisés comme une charge conformément à la législation fiscale en vigueur dans le pays de résidence des entités du Groupe.

Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Le montant des impôts différés est calculé en utilisant les taux d'impôt (et les réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé.

Les principales différences temporelles résultent de la réévaluation des contrats d'assurance, de l'amortissement d'immobilisations corporelles, de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers y compris de contrats de dérivés, de provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi, et de pertes fiscales reportées. Des différences temporelles peuvent aussi apparaître lors du regroupement d'entreprises, lorsque les justes valeurs des actifs nets acquis diffèrent de leurs bases fiscales. Un taux d'imposition estimé de 25,00% est utilisé pour calculer le montant des impôts différés.

Le Groupe comptabilise toutes différences temporelles liées à des actifs et passifs financiers comme :

- Un passif d'impôt différé pour toute différence temporelle imposable, sauf si, et dans la mesure où, les deux conditions suivantes sont satisfaites :
 - Le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera ;
 - Il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.
- Un actif d'impôt différé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que :
 - La différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible ;
 - Il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

Les pertes fiscales récupérables et les crédits d'impôt non utilisés donnent lieu à la reconnaissance d'un actif d'impôt différé dans la mesure où il est probable que l'on disposera

de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Dans le cadre de Solvabilité 2, les actifs d'impôts différés subissent un test de recouvrabilité afin de contrôler que les montants d'avantages fiscaux pourront effectivement être récupérés dans des délais raisonnables et constituent donc bien un actif d'impôts différés. Les montants qui ne seraient pas jugés récupérables sont également pris en impairement IFRS.

L'impôt exigible et différé sont directement débités ou crédités dans les capitaux propres si l'impôt concerne la réévaluation des contrats d'assurance, la réévaluation à la juste valeur des actifs financiers (financial assets measured at fair value through other comprehensive income) ou la couverture d'investissements nets dans une entité étrangère, pour lesquelles les différences d'évaluation sont débitées ou créditées directement dans les capitaux propres, lors du même exercice ou d'un exercice différent.

Note 9 - Comptabilisation des résultats

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont ceux réalisés dans le cadre de l'activité d'assurance Vie, Non-Vie et Accidents du Travail, ainsi que ceux générés par la gestion immobilière du Groupe Fédérale Assurance.

Produits et charges d'intérêts

Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts sont inscrits au compte de résultats pour tous les instruments producteurs d'intérêts lorsqu'ils sont perçus ou payés selon la méthode du taux d'intérêt réel sur la base du prix d'achat réel, coûts de transaction directs compris. Les produits d'intérêt englobent les coupons attachés aux instruments à taux fixe ou variable et l'accroissement ou l'amortissement de l'escompte ou de la prime.

Dès que la valeur d'un actif financier a été réduite à son montant recouvrable estimé, le prorata d'intérêt n'est plus comptabilisé. Seuls les intérêts réellement perçus font l'objet d'une comptabilisation.

Les dividendes sont comptabilisés en résultat net seulement lorsque :

- le droit de l'entité d'en recevoir le paiement est établi ;
- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

Gains et pertes réalisés et non réalisés

Les plus ou moins-values réalisées lors de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti représentent la différence entre le produit reçu ou payé et la valeur comptable brute de l'instrument financier décomptabilisé, moins l'ECL comptabilisé. Les plus ou moins-values réalisées sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Les gains ou pertes réalisés pour les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des OCI sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les gains ou pertes cumulés de juste valeur précédemment comptabilisés dans les OCI pour les instruments de dette financière sont reclassés des OCI vers le compte de résultat. Les gains ou pertes cumulés de juste valeur précédemment comptabilisés dans les autres éléments du bilan pour les instruments financiers de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du bilan sont transférés des autres éléments du bilan aux bénéfices non distribués, mais ne sont jamais reclassés dans le compte de résultat.

En ce qui concerne les instruments financiers détenus à leur juste valeur par le biais du compte de résultats, la différence entre la valeur comptable à la fin de la période en cours et la période précédente est enregistrée dans le compte de résultats.

Dans le cas des dérivés, la différence entre la juste valeur pure (« clean fair value ») (partie non réalisée des intérêts courus non comprise) à la fin de la période en cours et la période précédente est enregistrée dans le compte de résultats

Note 10 - Méthodologie de valorisation des actifs

La norme IFRS 13 décrit la juste valeur comme étant « le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation ».

Différentes méthodologies ont été mises en place au sein du Groupe afin de déterminer la juste valeur.

Instruments financiers

Niveau 1 : prix cotés non ajustés sur des marchés actifs ;

Niveau 2 : prix non cotés mais basés sur des données observables du marché ;

Le niveau 2 tient compte de :

- Cotations sur des marchés actifs pour des actifs et passifs financiers similaires;
- Cotations sur des marchés non actifs pour des actifs et passifs financiers similaires ;
- Données observables autres que les cotations des actifs et passifs financiers, dont :
 - Taux d'intérêt et courbes de taux observables à intervalles réguliers
 - Volatilité implicite
 - Credit spread

Les données sont principalement déduites par corrélation à des marchés semblables (market-corroborated inputs)

Niveau 3 : prix basés sur des modèles internes, en l'absence de cotation et de données observables sur le marché.

Immobilisations corporelles

L'ensemble du portefeuille immobilier du Groupe est valorisé annuellement. L'objectif étant de déterminer la juste valeur à la date arrêtée.

Nous faisons appel à des experts indépendants dans le cadre de la valorisation des biens immobiliers. Plusieurs méthodes sont utilisées dans le cadre de cette valorisation.

Ces méthodes d'évaluation sont appliquées aux biens du portefeuille en supposant qu'ils sont utilisés de manière optimale ("highest and best use") en termes de répartition. Les technique d'évaluation n'a pas été modifiée au cours de l'année.

Ces méthodes répondent à une valorisation de niveau 3 telle que définie dans la norme IFRS 13. En effet, le Groupe, vu le poids des données non observables et/ou de l'actualisation des flux de trésorerie retenu dans l'évaluation, a conclu que les calculs de la juste valeur, qui sont

fondés sur des évaluations réalisées par des experts immobiliers qualifiés sur la base principalement de données non observables, sont considérés en juste valeur de niveau 3.

Méthode de comparaison directe

Cette méthode consiste à comparer le bien faisant l'objet de la valorisation à des transactions effectuées sur des biens équivalents en nature et en localisation, à une date la plus proche possible de la date d'arrêt.

Méthode du revenu

Cette méthode consiste à capitaliser un revenu annuel, sur base de loyers constatés habituellement sur le marché. Le taux de capitalisation est fonction des rendements attendus.

Méthode du coût de remplacement

Cette méthode consiste à reconstituer le prix de revient du bien, en déduisant la vétusté éventuelle.

Méthode du « bilan promotion »

Cette méthode consiste à déterminer la valeur d'un terrain ou d'un immeuble à reconstruire, à rénover ou à réaffecter, en partant du prix de vente final d'une opération de promotion, de rénovation ou de réaffectation, et en déduisant le coût des travaux, des intervenants, de la rémunération et des autres frais liés à l'opération.

Les données non observables utilisés dans le cadre des méthodes de valorisation concernent principalement le taux de croissance des loyers, les vides locatifs, les taux d'occupation, le taux de capitalisation et d'actualisation. Autres facteurs qui sont également pris en compte sont la qualité de l'immeuble, conditions de location et localisation.

La juste valeur du portefeuille d'immeubles du Groupe est soumise et sensible aux variations de marché (volatilité) et est également affecté par la sensibilité des paramètres non observables utilisés. Dans des circonstances normales, l'impact des variations de la juste valeur du portefeuille d'immeubles sur la position financière du Groupe Federale est limité.

Gestion des risques

La gestion des risques est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, le comité de direction, le Risk Management Committee ainsi que le personnel de Fédérale Assurance. L'objectif d'un tel processus consiste à identifier, évaluer, contrôler, rapporter et gérer les risques susceptibles de remettre en cause la réalisation des objectifs.

La politique de gestion des risques ainsi que la politique de contrôle interne ont été approuvées par le comité de direction et le conseil d'administration. Cette politique de gestion des risques détermine une approche homogène et systématique des divers risques encourus par Fédérale Assurance. Elle fait partie intégrante des obligations que les départements au sein du Groupe doivent remplir dans le cadre de leurs activités. De plus, elle soutient les départements dans l'exercice efficace de leurs tâches et fournit des instruments et des mesures pour identifier, évaluer, maîtriser et surveiller les risques potentiels avec cohérence et efficacité.

La gestion des risques n'a pas pour objet d'éliminer complètement le risque mais plutôt de fournir les moyens structurels, d'identifier, de hiérarchiser et de maîtriser les risques encourus dans le cadre des activités de Fédérale Assurance. Elle permet ainsi de favoriser une prise de décision optimale à tous les niveaux.

Le comité de direction manifeste en permanence son engagement d'améliorer l'organisation de la gestion des risques et de l'adapter au profil de risque du Groupe Fédérale Assurance en y investissant les ressources humaines et financière nécessaires.

Organisation

L'encadrement de la gestion des risques est assuré via un comité de compétence mixte appelé « Risk Management Committee », composé entre autres des membres du comité de direction et du Chief Risk Officer.

Ce comité est compétent pour l'analyse, le suivi, les recommandations et décisions à prendre en matière de gestion des risques.

Le Chief Risk Officer est responsable de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques et de l'assignation des responsabilités au sein du département de gestion des risques. Il informe le Risk Management Committee, le comité de direction ainsi que le comité d'audit et des risques concernant la mise en œuvre de la gestion des risques.

Le dispositif de pilotage des risques est assuré via les comités décisionnels. Ces comités, regroupant des collaborateurs de différents services, suivent le profil de risque de Fédérale Assurance. Ce processus de pilotage s'accompagne d'un reporting sous forme de tableaux de

bord regroupant des indicateurs clés. Les services établissent un tableau de bord à l'attention des comités décisionnels concernés et du risk management. Les différents tableaux de bords réceptionnés par le risk management sont analysés en vue de présenter au Risk Management Committee un tableau de bord agrégé. De plus, ces tableaux de bord permettent aux comités décisionnels de détecter et résoudre les anomalies constatées. Le risk management suit les mesures prises par les comités décisionnels en vue de palier aux anomalies. Le Risk Management Committee est informé des anomalies par l'intermédiaire du risk management.

La politique de contrôle interne a été approuvée par les conseils d'administration. Cette politique décrit les missions et l'organisation du contrôle interne ainsi que les responsabilités de chaque intervenant. Le système de contrôle interne de Fédérale Assurance s'articule autour d'un ensemble de politiques d'entreprise qui énoncent les valeurs fondamentales en matière de conduite des affaires, impliquant en particulier un strict respect des lois et réglementations en vigueur. Ces politiques sont complétées par des procédures opérationnelles et des délégations de pouvoir. L'ensemble de ces textes de référence constitue le cadre dans lequel toutes les directions doivent opérer.

Modèle de calcul de la solvabilité

La solvabilité est calculée avec la formule standard issue de la directive Solvency II.

Modèles de calcul du best estimate des provisions techniques et test de suffisance des passifs

En ce qui concerne le passif « vie », le modèle de calcul du best estimate des provisions techniques se base sur un calcul de cash-flows contrat par contrat, tenant compte de :

- Tables d'expériences les plus récentes établies par Assuralia en ce qui concerne les assurances de capitaux ;
- Tables prospectives établies par le Bureau du Plan en ce qui concerne les rentes ;
- Lois de rachat et de réductions spécifiques par catégorie de contrats ;
- L'éventuelle attribution de participations bénéficiaires au cas où les résultats financiers le permettent. L'attribution de la participation bénéficiaire est en effet laissée à l'entière discrétion du Conseil d'Administration ;

Note 11 - Risques d'assurance

Le risque d'assurance résulte de l'incertitude lors de la souscription d'une police d'assurance qu'un risque assuré se produise. Si le risque assuré se produit, il existe toujours une incertitude quant à la survenance et à l'étendue des dommages pour lesquels l'assureur devra intervenir. L'ampleur d'un sinistre n'est parfois connue qu'après un certain laps de temps. Les risques d'assurance sont principalement couverts au travers de procédures d'approbation préalables des produits, de procédures de détermination des primes, d'une politique d'acceptation, du recours à la réassurance et à la revue des provisions techniques.

La description de la politique d'acceptation des risques se limite à quatre principes :

- Respect du tarif ;
- Réseau d'agents salariés (consultants, conseillers et gérants de bureaux de ventes) ;
- Centralisation de l'acceptation des risques auprès des services centraux ;
- Considération de la relation globale avec le client.

Les règles d'acceptation des risques sont définies par branche.

Le Groupe présente une forte diversification tant au niveau des produits d'assurance (Vie, IARD, Accidents du travail) qu'au niveau des assurés qui sont constitués à la fois d'entreprises et de particuliers.

Les produits IARD relèvent aussi bien de couvertures à court terme (Incendie, Casco, Accidents) que de couvertures à règlement plus long (RC Auto et RC Diverses).

Dans les branches comportant des garanties Décès ou Invalidité, la nature des entreprises assurées (surtout petites et moyennes et indépendants) et notre petite part de marché limitent le risque de concentration, lequel est couvert par des traités de réassurance « catastrophe ».

Nos polices Incendie couvrent des risques répartis sur tout le territoire belge sans concentration dans une ville particulière.

Enfin, notre adhésion à TRIP limite fortement le risque de terrorisme.

Souscription vie

La politique d'acceptation des clients définit clairement le profil des clients exclus quelle que soit la nature de l'assurance demandée et ceux pour lesquels une enquête préliminaire est exigée. Certaines opérations sont également refusées quelle que soit la nature de l'assurance demandée. D'autres opérations seront acceptées moyennant enquête complémentaire. La procédure de suivi des enquêtes, la validité des formalités médicales, les critères financiers

d'acceptation, ainsi que les tolérances particulières sont clairement définies dans la politique de souscription. La décision d'acceptation des risques n'est prise qu'après l'examen du résultat des enquêtes et de l'appréciation du risque à couvrir.

Fédérale Assurance accorde une vigilance constante dans la politique d'acceptation des clients relatifs aux assurances-vie. Tout soupçon de blanchiment est examiné par la cellule compliance.

Avant la signature de la proposition d'assurance en vie individuelle, le client potentiel devra compléter une fiche conseil. Après analyse des informations communiquées, un produit spécifique peut lui être conseillé en tenant compte de ses besoins et exigences.

Risque de mortalité et risque d'incapacité – invalidité

La souscription d'un contrat prévoyant une couverture en cas de décès / d'invalidité – d'incapacité est soumise à des formalités médicales. L'examen du dossier médical aboutit à une décision d'acceptation au tarif normal, d'acceptation avec surprime ou avec un taux de surmortalité, d'ajournement ou de refus. Les formalités médicales sont réparties en quatre catégories en fonction de l'âge de l'assuré et des capitaux assurés mais également du nombre de participants au contrat groupe.

En ce qui concerne les produits d'assurance vie souscrits dans le cadre des « Universal Life », l'engagement est sous contrôle puisqu'à tout moment, Fédérale Assurance peut revoir les bases techniques du calcul des primes notamment en ce qui concerne les probabilités de décès puisque ces produits sont à primes flexibles. En cas de sous-provisionnement éventuel détecté, des ajustements nécessaires seraient effectués.

Dans le cadre du modèle de gestion des risques, ces contrats font l'objet d'une révision éventuelle sur base des tables de mortalité les plus récentes. Un éventuel sous-provisionnement serait immédiatement comblé.

Risque de longévité

A l'heure actuelle, Fédérale Assurance n'envisage plus de commercialiser des rentes pour éviter le risque de longévité.

Risque de dépenses

Les frais relatifs à la gestion se maîtrisent par la révision permanente des procédures de travail afin d'obtenir une efficacité maximum, un encaissement rapide et efficace des primes et cotisations, la mise en cause permanente des dépenses, l'affectation du personnel à des tâches prioritaires, la mobilité et la polyvalence du personnel, le développement et

l'adaptation rapides de procédures informatiques performantes et la sélectivité des investissements.

Risque de révision

Fédérale Assurance est exposée à ce risque de façon marginale en « Vie ». Cela concerne les rentes constituées pour les invalidités temporaires ou permanentes résultant de l'ACRI.

En « Non-Vie », le Groupe est également exposé à ce risque dans le cadre de la branche d'assurance relative à la couverture des accidents du travail. Ici encore, des études basées sur l'historique des sinistres gérés au sein du Groupe ont montré que le risque de révision est marginal.

Risque de rachat

Le risque de rachat est sous contrôle des mesures suivantes :

- La fiscalité des contrats souscrits dans le cadre de l'épargne pension ou de l'épargne à long terme constitue un frein au rachat. Pour ces contrats, il est aussi prévu des pénalités de réduction et de rachat ;
- Pour les contrats souscrits en dehors de tout avantage fiscal, la société a au fur et à mesure du temps introduit non seulement une pénalité forfaitaire mais aussi une indemnité financière dont l'importance est fonction de la hauteur du taux d'intérêt applicable sur les marchés au moment du rachat.

Risque de catastrophe

Le placement des traités de réassurance est effectué de manière centralisée au sein d'un département.

Afin de diversifier le risque, le nombre de réassureurs différents sur un traité doit être au moins de trois. Par ailleurs la part d'un seul réassureur est limitée à maximum 30% des engagements de l'ensemble des traités Vie et Non-Vie. La règle des 3 réassureurs minimum ne s'applique pas à certains traités, de par leur nature ou taille (Traités Maladie/Hospi, Revenu garanti & Cat XL Vie). Il faut également veiller à limiter le risque de concentration auprès d'un seul réassureur sur chaque programme individuel.

La qualité de chaque réassureur doit être telle que la cotation «S&P» et/ou «AM BEST» qui lui est accordée soit au moins du type A. Cependant au cas où la cotation d'un ou plusieurs réassureurs viendrait à être revue à la baisse, Fédérale Assurance examinera sa situation particulière et prendra à ce moment la décision de renouveler le traité ou non selon les circonstances l'année suivante.

Le respect des critères ESG (Environmental Societal Governance) est également pris en considération. Un classement des réassureurs est effectué chaque année sur base de différentes plateformes ESG Rating (CDP Score, MSCI, Sustainalytics, S&P ESG Score, ...). Ce rapport peut être effectué par notre courtier ou un autre intermédiaire.

La politique suivie en matière de tarif de réassurance est de minimiser les coûts. A cet effet, les traités sont renégociés chaque année.

La même politique est globalisée et s'applique également pour la non-vie.

Souscription non-vie

Fédérale Assurance commercialise des produits d'assurance non-vie essentiellement en Belgique mais également pour certaines branches de manière limitée en France et au Luxembourg dans le cadre de la libre prestation de services.

Afin de limiter les risques, Fédérale Assurance fait appel à des techniques comme celle de la co-assurance (en tant qu'apériteur, co-assureur ou membre de pool). De plus, certains risques d'assurance ne sont pas commercialisés à cause de leur spécificité en nature ou volume ou à cause de règles de gestion spécifiques. Néanmoins, ces risques peuvent être placés auprès d'autres assureurs spécialisés, contre rémunération.

L'acceptation des risques résiliés par la concurrence, les fichés dans le RSR, la résiliation de contrats ou les mesures spéciales à prendre pour assainir un risque sont du ressort du comité de direction et/ou des responsables concernés.

A la demande des services centraux, les inspecteurs Prévention font des études de risque avant la souscription de contrat de certaines branches. La rédaction de recommandations permet de limiter les risques. Cette évaluation des risques diminue non seulement la fréquence des risques mais aussi la charge des sinistres.

Les règles de surveillance de notre portefeuille sont définies également par branche. La mise en évidence des polices à examiner est établie soit par des procédures informatisées (fréquence de sinistres, type de sinistres) soit par des procédures manuelles (réseau des ventes, Emission/Gestion, Sinistres). Chaque client est analysé dans sa globalité. En fonction des éléments de l'enquête, le dossier surveillance est classé sans suite, est maintenu ouvert, entraîne la résiliation des polices, provoque la modification tarifaire ou engendre l'augmentation de la franchise. La décision finale sera prise par le responsable Emission/Gestion et/ou le comité de direction.

Risque de provisionnement

Les provisions correspondent à une estimation du passif à une date donnée. Ces estimations sont des prévisions de coût probable du règlement et de la gestion des réclamations, sur base de l'évaluation de faits et circonstances alors connus, d'estimations de tendances en matière de gravité et de fréquence des réclamations, de principes juridiques de responsabilités. La méthode d'estimation des provisions techniques se fonde sur les informations les plus récentes disponibles au moment de la constitution des réserves initiales. Les provisions techniques sont calculées de manière prudente, fiable et objective.

Les réserves pour sinistres sont toutefois sujettes à modification en raison du nombre de variables qui influencent le coût final des réclamations. Il s'agit entre autres du décalage entre la survenance du dommage, la déclaration du sinistre et son règlement final, de l'évolution de la situation économique et des modifications de la législation. Beaucoup de ces éléments ne sont pas directement quantifiables. Par conséquent, le risque de provisionnement fait l'objet d'un suivi spécifique.

Des provisions pour sinistres à payer sont constituées dès leur déclaration ou leur survenance. Pour chaque dossier, ces provisions sont évaluées individuellement, par les départements sinistres. Pour autant que le gestionnaire ne dispose d'aucun élément concret permettant d'évaluer le coût possible, la provision est fixée de façon forfaitaire. A partir du moment où nous disposons de plus d'information au sujet du sinistre, la provision pour sinistres est adaptée aussitôt. Des provisions I.B.N.R. (« Incurred But Not Reported ») sont également constituées pour couvrir les sinistres tardifs non encore déclarés. Pour les cas graves, la provision pour sinistres doit être calculée en tenant compte de la jurisprudence actuelle et des particularités de chaque cas.

Les flux de trésorerie futurs attendus (Expected Future Cash Flows) dans le cadre de la norme IFRS 17 sont modélisés pour tous les contrats d'assurance. Cette modélisation doit répondre aux exigences spécifiées dans l'article 33 de la norme IFRS 17. Les projections des flux de trésorerie effectuées dans le cadre de Solvency II, basées sur les provisions pour sinistres à régler, satisfont également aux exigences requises pour les composantes LIC d'IFRS 17 pour les activités d'assurance non-vie. Les projections des flux de trésorerie des sinistres (Cash Flows Claims) IFRS 17 sont tirées des outils de calcul des provisions Best Estimate Claims de Solvency II.

Ci-dessous le triangle relatif au risque de provisionnement pour l'assurance non-vie. En ce qui concerne la branche « accident du travail », les rentes ont été exclues :

Charge nette des sinistres (000 €) Observation													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
2013	156.445.365	144.892.595	144.480.432	145.211.556	143.391.098	143.262.601	141.390.111	139.893.276	138.004.938	138.175.537	138.422.160	137.543.739	138.106.725
2014	146.234.007	135.235.210	128.062.193	126.731.556	126.068.994	123.952.264	122.761.053	120.575.297	120.628.627	119.349.211	119.389.796	119.345.049	-
2015	167.807.860	156.432.192	148.772.261	149.556.257	147.721.075	146.860.057	147.164.380	146.125.796	146.245.714	145.956.529	143.143.368	-	-
2016	164.747.145	151.699.862	147.425.788	145.510.209	142.849.383	140.925.384	142.160.502	142.657.689	145.052.733	145.335.041	-	-	-
2017	171.481.050	166.604.285	160.392.483	159.653.168	154.126.206	150.440.071	150.843.185	152.491.113	152.157.175	-	-	-	-
2018	188.254.557	178.143.210	173.016.183	169.828.231	167.773.704	167.280.737	172.957.416	172.099.548	-	-	-	-	-
2019	190.135.276	179.707.931	171.281.368	169.553.243	169.364.386	173.324.667	171.625.146	-	-	-	-	-	-
2020	169.718.216	160.477.707	151.579.295	147.250.661	154.617.319	156.124.548	-	-	-	-	-	-	-
2021	223.144.310	219.052.488	214.721.752	218.045.550	219.859.609	-	-	-	-	-	-	-	-
2022	230.170.104	208.033.638	212.782.743	213.156.623	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2023	208.179.465	198.441.278	193.660.876	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2024	286.048.616	253.631.782	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2025	278.981.096	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Risque de tarif

La politique de tarification au sein du Groupe se concentre autour de trois principes :

- Construction de tarifs laissant la marge nécessaire à la distribution de ristournes ;
- Respect de l'avis émis par la fonction actuarielle ;
- Adaptation à l'évolution du marché.

S'agissant de décisions stratégiques, il incombe au comité de direction de définir sous quelles conditions Fédérale Assurance est prête à assurer des nouveaux risques.

Le processus d'approbation préalable des nouveaux produits a pour but de s'assurer que les nouveaux risques souscrits par le Groupe ont fait l'objet d'une approbation documentée avant d'être offerts aux clients.

Le bureau d'études se charge de la mise à jour des conditions générales et du suivi des tarifs pour se conformer à la législation, pour améliorer la rentabilité ou pour rester concurrentiel. Lors de l'introduction des nouvelles conditions générales et de la modification tarifaire, des formations internes sont organisées pour le personnel concerné.

Catastrophe

Le placement des traités de réassurance non-vie est effectué de manière centralisée au sein du département Réassurance. Ce placement est précédé d'analyses afin d'optimiser la qualité et le coût des protections de réassurance. Les analyses réalisées en étroite collaboration avec les responsables des branches concernées appréhendent les risques de fréquence mais également les risques de sévérité (tempête, inondation, tremblement de terre). Elles

permettent de définir par portefeuille et pour chaque nature de risques, la couverture en réassurance la plus adéquate (seuils de rétention et portée des couvertures) en fonction des objectifs recherchés.

Le département Réassurance suit également l'exposition excessive de Fédérale Assurance à un réassureur particulier et détermine les actions qui s'imposent pour limiter l'exposition au risque de défaut d'un réassureur. En outre, les différents traités prévoient des mécanismes de dépôts par les réassureurs conformes aux réglementations. Nos provisions techniques se révélant en moyenne suffisantes, le risque de défaut d'un réassureur se trouve ainsi considérablement réduit.

Sur les années observées (2023-2025), 2024 a été l'année la plus touchée par des sinistres réassurés en excédent de sinistre (EUR 2.7M dont 1.3M en RC Auto & 1.2M en Incendie).

La période reste peu impactée par des gros sinistres, en comparaison avec les années précédentes et en particulier 2021 (RC Auto et inondations de juillet 2021).

Les tableaux ci-dessous reprennent pour 2023, 2024 et 2025 les montants observés :

RC Diverses

Le traité de réassurance est de type « excédent de sinistre »

Excédent de sinistre	2025	2024	2023
Avant réassurance	27.145	27.344	21.355
Après réassurance	27.145	27.199	21.355

RC auto

Traité « excédent de sinistre illimité »

Excédent de sinistre illimité	2025	2024	2023
Avant réassurance	48.917	50.220	31.308
Après réassurance	48.917	48.918	31.308

Incendie

Le traité de réassurance est de type « excédent de sinistre »

Excédent de plein Excédent de sinistre	2025	2024	2023
Avant réassurance	38.315	41.329	37.360
Après réassurance	36.116	40.123	36.919

Analyse de sensibilité

L'impact de sinistres très graves a été simulé au travers de différents scénarios :

	Définition des stress tests	Traité de réassurance
1	Un sinistre RC Auto de 15 millions d'euros	Excédent de sinistre
2	Deux sinistres RC Exploitation de respectivement 2,5 et 4,0 millions d'euros	Excédent de sinistre
3	Un tremblement de terre selon le scénario Solvency II	Excédent de sinistre catastrophe par événement & AXL Mult
4	Un sinistre incendie de 12 millions d'euros	Excédent de sinistre
5	Un sinistre incendie total sur notre plus grosse concentration d'immeubles	Excédent de sinistre par risque, catastrophe par événement, Fac Conflagration man-made

L'impact de ces scénarios sur les résultats est donné dans le tableau suivant :

Stress Test	Impact sur le résultats	Stress test (.000 €)
1	Perte brute	-15.000
	Récupération réassurance	12.000
	Résultats après réassurance	-3.000
2	Perte brute	-6.500
	Récupération réassurance	2.500
	Résultats après réassurance	-4.000
3	Perte brute	-12.272
	Récupération réassurance Excédent de Sinistre catastrophe μ	3.750
	Résultats après réassurance	-8.522
4	Perte brute	-12.000
	Récupération réassurance	10.168
	Résultats après réassurance	-1.832
5	Perte brute	-165.430
	Récupération réassurance	150.744
	Résultats après réassurance	-14.686

Souscription santé

La politique de souscription en matière de soins de santé distingue la souscription liée à une assurance groupe et celle sans assurance groupe. Les exceptions sont soumises au comité de direction.

Note 12 - Risques financiers

Le contrôle des risques liés à la détention d'actifs financiers est normé par des limites dont la description est reprise dans la politique d'investissement de Fédérale Assurance. Afin de limiter l'exposition à ce type de risques, ces limites concernent les instruments financiers éligibles/non éligibles, les pratiques de gestion, d'allocation d'actifs et les titres à revenus fixes (sur base de la qualité des débiteurs et sur la séniorité/liquidité des débiteurs).

La préservation du capital est un objectif majeur sachant que la perte peut provenir de l'évolution d'un marché, d'un secteur, d'une émission particulière ou de considérations techniques. La volatilité des résultats d'un portefeuille doit être limitée de par le choix du couple « Risque-performance » de ses actifs sous-jacents. Le risque idiosyncratique est limité par le choix de la qualité des débiteurs. La liquidité des actifs financiers est recherchée en ayant recours à des actifs cotés sur les marchés publics et dont le volume traité quotidiennement est suffisant que pour assurer une cession rapide à des conditions de marché acceptables. La diversification du portefeuille doit être suffisamment poussée pour éviter qu'un seul titre en déshérence ne puisse mettre en péril l'objectif de préservation du capital. La concentration dans un émetteur, dans un titre émis, dans une industrie ou dans un pays est volontairement limitée, à l'exception des obligations étatiques sur certains pays de la zone EURO.

Le département financier se charge du choix des contreparties, de la quantité lors de l'achat et du suivi du portefeuille. Le comité d'investissement s'occupe de la mise en pratique des principes d'investissements. Le contrôle de cette politique est confié à la cellule « ALM & Gestion des risques financiers » du département risque.

Dans le cadre d'IFRS 9, les actifs financiers ont été affectés de la manière suivante :

(.000 €)	Obligations	Obligations convertibles	Fonds	Certificats fonciers	Actions	Instruments financiers Dérivés	Trésorerie	décembre 2025
Participations dans ent. Associées	-	-	-	-	34.560	-	-	34.560
Titres à revenus variables	-	-	100.289	-	172.098	3.626	-	276.013
Fair-value to OCI	-	-	83.628	-	150.517	-	-	234.145
Fair-value to P&L	-	-	16.661	-	21.581	3.626	-	41.868
Titres à revenus fixes	1.923.592	61.281	-	2.127	-	-	-	1.987.000
Fair-value to OCI	1.886.293	-	-	-	-	-	-	1.886.293
Fair-value to P&L	37.299	61.281	-	2.127	-	-	-	100.707
Amortised costs	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres placements	729.419	-	-	-	-	-	-	729.419
Fair-value to P&L	18.559	-	-	-	-	-	-	18.559
Amortised costs	710.860	-	-	-	-	-	-	710.860
Placements liés à des contrats en unités de compte	-	-	25.546	-	-	-	-	25.546
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-	-	-	-	-	137.835	137.835
Total	2.653.011	61.281	125.835	2.127	206.657	3.626	137.835	3.190.372

(.000 €)	Obligations	Obligations convertibles	Fonds	Certificats fonciers	Actions	Instruments financiers Dérivés	Trésorerie	décembre 2024
Participations dans ent. Associées	-	-	-	-	26.406	-	-	26.406
Titres à revenus variables	-	-	96.226	-	264.107	4.870	-	365.203
Fair-value to OCI			82.825		264.107			346.932
Fair-value to P&L			13.401			4.870		18.271
Titres à revenus fixes	1.960.782	61.281	-	2.127	-	-	-	2.024.189
Fair-value to OCI	1.868.794							1.868.794
Fair-value to P&L	91.988	61.281		2.127				155.395
Amortised costs	-							-
Prêts et autres placements	605.158	-	-	-	-	-	-	605.158
Fair-value to P&L	23.115							23.115
Amortised costs	582.043							582.043
Placements liés à des contrats en unités de compte	-	-	24.771	-	-	-	-	24.771
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-	-	-	-	-	77.558	77.558
Total	2.565.940	61.281	120.997	2.127	290.513	4.870	77.558	3.123.285

Bien que relevant de la norme IAS 28, les entreprises associées sont reprises dans le tableau afin de réconcilier l'ensemble des instruments financiers et de d'apporter une vue complète des investissements.

Risque de crédit

Réassurance

Pour les réassureurs, la qualité de chaque réassureur doit être telle que la notation qui lui est accordée soit au moins du type « A ». Cependant au cas où la notation d'un ou plusieurs réassureurs viendrait à être revue à la baisse, Fédérale Assurance examinera sa situation particulière et prendra à ce moment la décision de renouveler le contrat ou non selon les circonstances.

Rating des réassureurs

Réassureur	Rating S&P
Arundo Re (ex-CCR Re)	A
Aspen	A-
Berkley Re	A+
Deutsche Rück	A+
DEVK Re	A+
Everest (Ireland)	A+
Everest Re (Ireland)	A+
Generali	A+
Hannover Re	AA-
Helvetia	A+
Korean Re	A+
Liberty Mutual Insurance Europe SE, Luxembourg	A
Lloyd's Atrium 609	AA-
Lloyd's Brit 2987	AA-
Lloyd's Talbot 1183	AA-
Lloyd's Westfield 1200	AA-
Mapfre Re	A+
Munich Re	AA
Nacional Re	A
New Re	AA
QBE Re	AA-
SCOR	A+
SMA	A+
Swiss Re	AA-
Tokio Marine HCC	A+
VHV	A+
VIG Re	A+
XL Re	AA-

Immobilisations financières

Les principaux indicateurs sont les suivants :

Exposition totale au risque de crédit

ACTIF (.000 €)	2025	2024
Participations dans ent. Associées	34.560	26.406
Titres à revenus variables	276.013	365.203
Fair-value to OCI	234.145	346.932
Fair-value to P&L	41.868	18.271
Titres à revenus fixes	1.987.000	2.024.189
Fair-value to OCI	1.886.293	1.868.794
Fair-value to P&L	100.707	155.395
Amortised costs	-	-
Prêts et autres placements	729.419	605.158
Fair-value to P&L	18.559	23.115
Amortised costs	710.860	582.043
Placements liés à des contrats en unités de compte	25.546	24.771
Trésorerie et équivalent de trésorerie	137.835	77.558
Total	3.190.372	3.123.285

Le portefeuille des titres à revenu fixe se détaille comme suit :

ACTIF (.000 €)	2025	2024
Titres à revenus fixes	1.987.000	2.024.189
Fair-value to OCI	1.886.293	1.868.794
Fair-value to P&L	100.707	155.395
<i>dont obligations</i>	<i>98.603</i>	<i>153.016</i>
<i>dont certificats immobiliers</i>	<i>2.104</i>	<i>2.379</i>
Amortised costs	-	-
Total	1.987.000	2.024.189

Risque de crédit en fonction du rating des contreparties

Le tableau ci-dessous reprend la répartition en pourcentage du portefeuille obligataire en fonction du rating interne utilisé par Fédérale Assurance.

Rating	2025	2024
AAA à A	71,02%	70,71%
BBB+ à BBB-	20,09%	13,44%
Inférieur à BBB- ou Non coté	8,89%	15,85%
Total	100,00%	100,00%

Exposition au risque de Crédit

Risque de crédit	2025	2024
Dettes Publiques	59,3%	62,7%
Organismes internationaux	3,8%	6,6%
Obligations couvertes	0,8%	0,8%
Emetteurs corporate financiers	4,7%	6,1%
Emetteurs corporate non financiers	31,3%	23,9%
Total	100%	100%

En 2025, nous avons continué à privilégier une approche de derisking en se concentrant sur les obligations d'Etat et plus encore sur les d'entreprises corporate non financière de bonne qualité credit (Investment Grade).

Il n'y a pas eu de nouveaux investissements en Corporate financières.

Échéances obligataires (obligations et obligations convertibles)

(.000 €)	< 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	> 10 ans	décembre 2025
Fair-value to OCI	302	641.747	396.029	848.215	1.886.293
Obligations	302	641.747	396.029	848.215	1.886.293
Fair-value to P&L	-	28.993	20.228	49.381	98.603
Obligations	-	15.669	20.228	49.381	85.278
Obligations convertibles	-	13.325	-	-	13.325
Amortised costs	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Total	302	670.741	416.258	897.596	1.984.896

(.000 €)	< 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	> 10 ans	décembre 2024
Fair-value to OCI	1.263	851.597	187.775	828.159	1.868.794
Obligations	1.263	851.597	187.775	828.159	1.868.794
Fair-value to P&L	-	76.967	20.375	55.926	153.268
Obligations	-	15.686	20.375	55.926	91.988
Obligations convertibles	-	61.281	-	-	61.281
Amortised costs	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Total	1.263	928.564	208.150	884.086	2.022.062

Actifs dépréciés et non dépréciés

Ci-dessous une répartition du portefeuille obligataire :

(.000 €)	Stage 1	Stage 2	Stage 3	2025
Titres à revenus fixes	1.885.992	301	-	1.886.293
Fair-value to OCI	1.885.992	301	-	1.886.293
Amortised costs	-	-	-	-
Prêts et autres placements	700.289	10.571	-	710.860
Amortised costs	700.289	10.571	-	710.860
Total	2.586.281	10.872	-	2.597.153

(.000 €)	Stage 1	Stage 2	Stage 3	2024
Titres à revenus fixes	1.865.366	974	2.454	1.868.794
Fair-value to OCI	1.865.366	974	2.454	1.868.794
Amortised costs	-	-	-	-
Prêts et autres placements	581.778	-	265	582.043
Amortised costs	581.778	-	265	582.043
Total	2.447.145	974	2.719	2.450.837

(.000 €)	Cost before impairment	Impairment	Cost after impairment but before revaluation to Fair Value	Revaluation to Fair Value	Carrying value
2025					
Stage 1					
Titres à revenus fixes	2.030.342	(1.356)	2.028.986	(142.994)	1.885.992
Fair-value to OCI	2.030.342	(1.356)	2.028.986	(142.994)	1.885.992
Amortised costs	-	-	-	-	-
Prêts et autres placements	859.709	(2.757)	856.952	-	700.289
Stage 2					
Titres à revenus fixes	5.048	(1.205)	3.844	(3.542)	301
Fair-value to OCI	5.048	(1.205)	3.844	(3.542)	301
Amortised costs	-	-	-	-	-
Prêts et autres placements	30.101	(9.697)	20.404	-	10.571
Stage 3					
Titres à revenus fixes	7.500	(3.795)	3.705	(3.705)	-
Fair-value to OCI	7.500	(3.795)	3.705	(3.705)	-
Amortised costs	-	-	-	-	-
Prêts et autres placements	15.185	(15.185)	-	-	-
Total Titres à revenus fixes	2.042.890	(6.356)	2.036.534	(150.241)	1.886.293
Total Prêts et autres placements	904.995	(27.639)	877.356	-	710.860

(.000 €)	Cost before impairment	Impairment	Cost after impairment but before revaluation to Fair Value	Revaluation to Fair Value	Carrying value
2024					
Stage 1					
Titres à revenus fixes	2.109.596	(1.558)	2.108.038	(242.671)	1.865.366
Fair-value to OCI	2.109.596	(1.558)	2.108.038	(242.671)	1.865.366
Amortised costs	-	-	-	-	-
Prêts et autres placements	583.834	(2.055)	581.778	-	581.778
Stage 2					
Titres à revenus fixes	9.385	(1.811)	7.574	(6.601)	974
Fair-value to OCI	9.385	(1.811)	7.574	(6.601)	974
Amortised costs	-	-	-	-	-
Prêts et autres placements	-	-	-	-	-
Stage 3					
Titres à revenus fixes	20.080	(13.734)	6.346	(3.892)	2.454
Fair-value to OCI	20.080	(13.734)	6.346	(3.892)	2.454
Amortised costs	-	-	-	-	-
Prêts et autres placements	2.450	(2.185)	265	-	265
Total Titres à revenus fixes	2.139.061	(17.103)	2.121.958	(253.164)	1.868.794
Total Prêts et autres placements	586.284	(4.240)	582.043	-	582.043

(.000 €)	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
2025				
	ECL Allowance	ECL Allowance	ECL Allowance	ECL Allowance
01 01 2025	(3.613)	(1.811)	(15.919)	(21.343)
Transfers to Stage 1	-	-	-	-
Transfers to Stage 2	418	(9.011)	-	(8.593)
Transfers to Stage 3	-	-	(15.185)	(15.185)
Derecognitions	915	-	12.109	13.023
Acquisitions / Other	(1.832)	(79)	15	(1.896)
31 12 2025	(4.113)	(10.901)	(18.980)	(33.994)

(.000 €)	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
2024				
	ECL Allowance	ECL Allowance	ECL Allowance	ECL Allowance
01 01 2024	(4.257)	(1.886)	(11.574)	(17.718)
Transfers to Stage 1	(37)	-	-	(37)
Transfers to Stage 2	-	923	-	923
Transfers to Stage 3	-	-	(886)	(886)
Derecognitions	1.350	1.038	2.926	5.315
Acquisitions / Other	(669)	(1.886)	(6.385)	(8.940)
31 12 2024	(3.613)	(1.811)	(15.919)	(21.343)

Instruments financiers classés en Fair Value to OCI :

2025		Market Value	Acquisition Value	Amortised Cost	Impairment	OCI
€ milliers						
Shares	Not Listed	67.986	56.048	77.543	0	-9.557
	Listed	82.531	90.580	84.287	0	-1.756
Funds		83.628	78.630	82.210	0	1.418
Non-fixed assets Total		234.145	225.258	244.040	0	-9.895
Bonds	Government	1.254.067	1.460.502	1.324.168	-292	-69.809
	Corporate	632.226	662.006	618.725	-6.064	19.565
Bonds Total		1.886.293	2.122.508	1.942.894	-6.356	-50.245
Total		2.120.438	2.347.766	2.186.933	-6.356	-60.140

Les fonds représentent 11% et les obligations 89% des instruments financiers classés en Fair Value to OCI. En 2024, le pourcentage était de respectivement de 16% et 84%.

En 2024, les ECL s'élevait à 17,1 millions € contre 6,3 en 2025. Cette évolution s'explique principalement par le remboursement des actifs suivants (Integrale, Perheg, ESPG).

Perte de crédit attendus (ECL) :

Le tableau ci-dessous présente un aperçu des ECL par portefeuille et par phase.

(.000 €)		2025				2024			
		Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total 2025	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total 2024
Corporate Bonds	AAA / AA / A	-83,81			-83,81	-42,16			-42,16
	BBB	-177,69			-177,69	-149,95			-149,95
	HY	-802,85	-1.204,56	-3.795,31	-5.802,72	-1.109,54	-1.810,58	-11.405,59	-14.325,72
	NR							-2.328,48	-2.328,48
Corporate Bonds Total		-1.064,35	-1.204,56	-3.795,31	-6.064,23	-1.301,66	-1.810,58	-13.734,07	-16.846,31
Government Bonds	AAA / AA / A	-161,13			-161,13	-168,97			-168,97
	BBB	-129,99			-129,99	-87,20			-87,20
	HY	-0,42			-0,42	-0,25			-0,25
Government Bonds Total		-291,54			-291,54	-256,42			-256,42
Grand Total		-1.355,90	-1.204,56	-3.795,31	-6.355,77	-1.558,08	-1.810,58	-13.734,07	-17.102,72

Fédérale regarde les indicateurs suivants s'il y a une augmentation significative du risque de crédit, c'est-à-dire une dégradation de la note de crédit, le non-paiement des intérêts au-dessus de 30 jours, rupture de contrat, emprunteur en difficulté financière importante, et autres éléments significatifs pour les expositions concernées.

Trésorerie et équivalent trésorerie

Ci-dessous, les montants comptabilisés en trésorerie suivant le rating des contreparties (rating S&P).

(.000 €)	2025	2024
Trésorerie et équivalent de trésorerie	137.835	77.558
A	130.239	73.668
BBB	-	-
Non rated	7.596	3.889

Risque de marché

Risque de taux

La politique de placement établit la portée acceptable des placements dans le cadre de divers types d'instruments (fourchettes autorisées) mais également des limites afin de restreindre les risques attribuables à des changements possibles de taux d'intérêt. La prise en compte de ce risque va influencer entre autres :

- Les types d'investissement qui sont réalisés ;
- La durée des investissements qui est calquée sur la durée des passifs selon le principe de cash-flow matching ;
- L'évolution de la répartition entre les catégories des actifs (actions / obligations).

Le suivi de ce risque se fait notamment via la métrique de DV01 qui permet de suivre l'évolution, par bucket de maturité, de l'impact d'une hausse de 1bp de taux d'intérêt sur les fonds propres du Groupe Fédérale Assurance.

Risque de spread

Le suivi de ce risque a lieu à plusieurs niveaux, dont :

- La qualité de l'émetteur et son évolution ;
- La séniorité de la dette ;
- Le type d'émetteur (public ou privé).

Le suivi de ce risque se fait également via la métrique CS01, qui permet de suivre l'évolution de l'impact d'une hausse de 1bp des spreads de crédit sur les fonds propres du Groupe Fédérale Assurance.

Risque sur actions

L'évolution de la valeur des actions en portefeuille est l'objet d'un suivi régulier. La volatilité des résultats du portefeuille est limitée de par le choix du couple « risque-performance » de ses actifs sous-jacents. Des limites relatives à l'exposition en actions sont définies dans la politique d'investissement et le risk appetite.

Risque sur actifs immobiliers

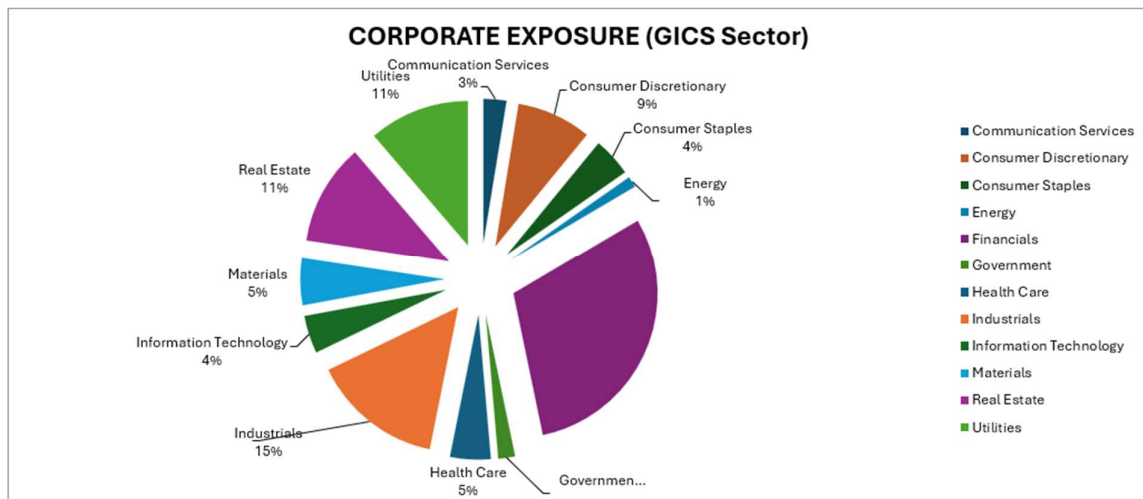
L'évolution de la valeur des actifs immobiliers en portefeuille est suivie régulièrement. L'immobilier physique est géré (entretien des bâtiments, location, développement de projet etc.) par la société immobilière de Fédérale Assurance (FREIM). Une limite relative à l'exposition sur les actifs immobiliers directs est définie dans la politique d'investissement et le risk appetite.

Risque de concentration

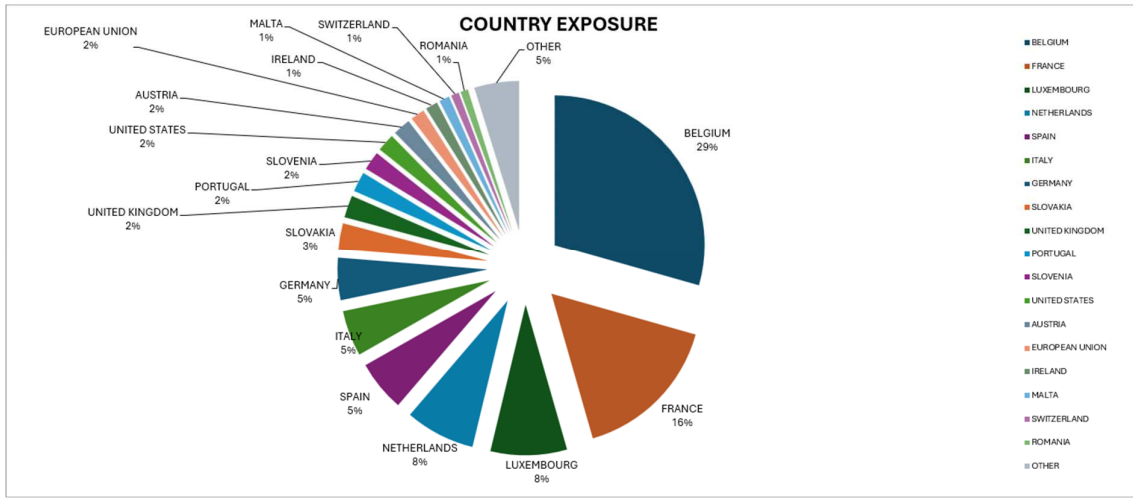
Les limites financières de Fédérale Assurance définissent la valeur maximum de l'exposition par rapport à un émetteur, via un pourcentage par rapport à la valeur globale du portefeuille. Une limite est fixée sur le portefeuille existant et sur les nouveaux investissements « investment grade ». Une limite différente de la première est également définie concernant les investissements sans rating ou « High Yield ».

De plus, des limites de concentration sont également fixées sur le secteur financier et immobilier.

Allocation du secteur « corporate » :



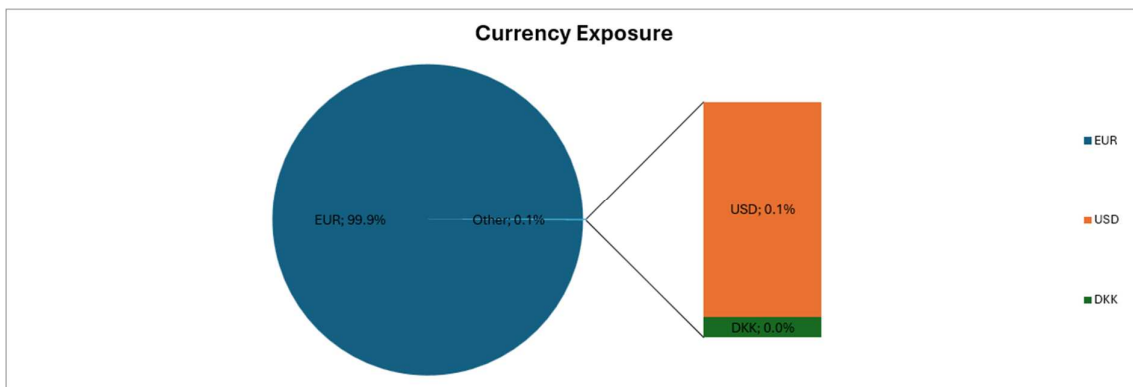
Répartition par pays :



Risque de change

Au sein de Fédérale Assurance, ce risque est limité compte tenu de la proportion du portefeuille qui est investie en devises non EUR. Des études ponctuelles sont réalisées sur les risques de change à la demande des gestionnaires financiers avant tout investissement non congruent.

Exposition au risque de change :



Répartition des actifs par devise

Le tableau ci-dessous reprend la totalité des actifs par devise, à l'exception des entreprises liées :

2025 (.000 €)	Titres à revenus fixes	Titres à revenus variables	Prêts et autres placements financiers	Trésorerie
DKK	291	-	-	1.143
EUR	1.986.708	276.011	726.339	134.993
GBP	-	-	-	3
USD	-	2	3.080	1.696
Total	1.987.000	276.013	729.419	137.835

2024 (.000 €)	Titres à revenus fixes	Titres à revenus variables	Prêts et autres placements financiers	Trésorerie
DKK	357	-	-	1.029
EUR	2.023.832	365.201	599.038	75.938
GBP	-	-	-	1
USD	-	3	6.120	590
Total	2.024.189	365.203	605.158	77.558

Fédérale Assurance n' a pas des passifs en devise.

Les expositions en devise sont négligeables. Par conséquent, les éventuelles analyses de sensibilité ont également un impact négligeable sur la situation financière de Fédérale Assurance.

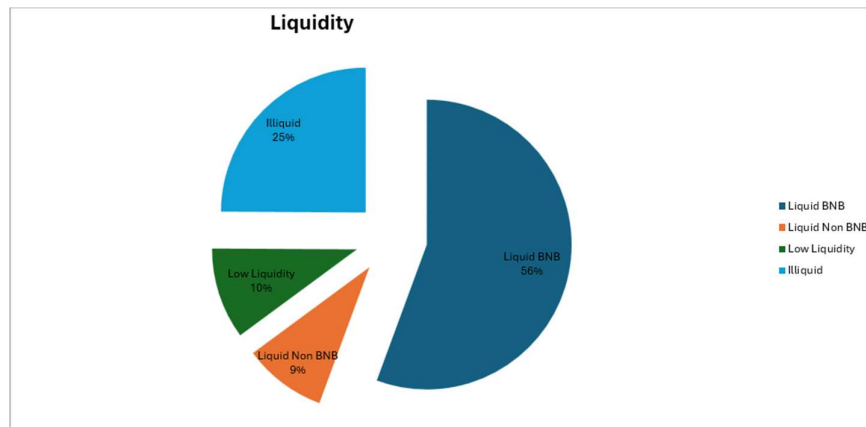
Risque de liquidité

Les objectifs des gestionnaires de la trésorerie de Fédérale Assurance sont de :

- Disposer de suffisamment de cash sur les comptes des sociétés pour payer les prestations aux assurés et les frais inhérents au fonctionnement de la compagnie ;
- Limiter l'excédent de cash en investissant le surplus, (après avoir couvert les flux de court terme) dans des actifs financiers.

La taille moyenne réduite de nos investissements par rapport aux marchés financiers permet à Fédérale Assurance de liquider une position rapidement si le besoin s'en fait sentir.

Risque de liquidité	2025	2024
Illiquid : depends on finding a specific counterparty	25%	29%
Low Liquidity : small & mid cap + Corporates	10%	8%
Liquid BNB	56%	55%
Liquid Non BNB	9%	8%
Total	100%	100%



Profil de maturité des actifs

Un actif courant est soit un actif destiné à être vendu à court terme, soit un actif que l'on s'attend à encaisser à court terme, ou encore un actif qui est disponible à court terme.

Par court terme, on entend un délai d'un an.

2025 (.000 €)	Courant	Non courant	Total
Titres à revenus variables	-	276.013	276.013
Fair-value to OCI	-	234.145	234.145
Fair-value to P&L	-	41.868	41.868
Titres à revenus fixes	302	1.986.698	1.987.000
Fair-value to OCI	302	1.885.991	1.886.293
Fair-value to P&L	-	100.707	100.707
Amortised costs	-	-	-
Prêts et autres placements	31.181	698.238	729.419
Fair-value to P&L	-	18.559	18.559
Amortised costs	31.181	679.679	710.860
Placements liés à des contrats en unités de compte	-	25.546	25.546
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	-	-	-
Actifs relatifs aux contrats de réassurance	2.079	156.641	158.720
Autres actifs, créances	278.997	3.021	282.018
Trésorerie et équivalent de trésorerie	137.835	-	137.835
Grand Total	450.394	3.146.156	3.596.550

2024 (.000 €)	Courant	Non courant	Total
Titres à revenus variables	-	365.203	365.203
Fair-value to OCI	-	346.932	346.932
Fair-value to P&L	-	18.271	18.271
Titres à revenus fixes	1.263	2.022.927	2.024.189
Fair-value to OCI	1.263	1.867.531	1.868.794
Fair-value to P&L	-	155.395	155.395
Amortised costs	-	-	-
Prêts et autres placements	-	605.158	605.158
Fair-value to P&L	-	23.115	23.115
Amortised costs	-	582.043	582.043
Placements liés à des contrats en unités de compte	-	24.771	24.771
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	-	-	-
Actifs relatifs aux contrats de réassurance	1.354	126.411	127.765
Autres actifs, créances	322.542	2.578	325.121
Trésorerie et équivalent de trésorerie	77.558	-	77.558
Grand Total	402.717	3.147.048	3.549.765

Profil de maturité des passifs

Pour la réalisation des tableaux ci-dessous, des cash-flows IFRS17 non actualisés ont été calculés.

Comme le portefeuille Individuelle Classique n'est plus modélisé à partir de 2024, ces flux de trésorerie ne sont plus inclus.

2025 (€.000 €)	<1 ans	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	15 à 20 ans	>20 ans	Total
CF IFRS17 non actualisés	121.304	267.547	219.084	424.688	376.606	422.253	729.659	2.561.143

2024 (€.000 €)	<1 ans	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	15 à 20 ans	>20 ans	Total
CF IFRS17 non actualisés	88.373	251.610	268.096	449.138	356.213	335.776	643.683	2.392.889

En 2025

Cash-flows en assurance vie individuelle

(.000 €)	Individuelle Classique	Individuelle universal Life	Total
2026	-	98.297	98.297
2027	-	87.627	87.627
2028	-	90.333	90.333
2029	-	71.466	71.466
2030	-	45.692	45.692
2031	-	43.999	43.999
2032	-	31.869	31.869
2033	-	36.315	36.315
2034	-	23.865	23.865
2035	-	23.371	23.371
Total	-	552.833	552.833

Cash-flows en assurance vie groupe

(.000 €)	Individuelle Classique	Individuelle universal Life	Total
2026	21.662	1.345	23.007
2027	28.943	16.013	44.957
2028	25.533	19.098	44.631
2029	32.729	19.667	52.396
2030	26.554	22.976	49.530
2031	36.585	23.429	60.014
2032	28.613	22.630	51.243
2033	29.205	23.309	52.515
2034	29.055	23.441	52.496
2035	27.629	21.373	49.002
Total	286.508	193.283	479.791

En 2024

Cash-flows en assurance vie individuelle

€ milliers	Individuelle Classique	Individuelle Universal Life	Total
2025	0,00	67.808,56	67.808,56
2026	0,00	83.247,87	83.247,87
2027	0,00	89.911,87	89.911,87
2028	0,00	93.240,86	93.240,86
2029	0,00	75.905,19	75.905,19
2030	0,00	49.052,64	49.052,64
2031	0,00	47.055,78	47.055,78
2032	0,00	37.802,42	37.802,42
2033	0,00	26.014,91	26.014,91
2034	0,00	24.005,83	24.005,83
Total	0,00	594.045,94	594.045,94

Cash-flows en assurance vie groupe

€ milliers	Groupe Classique	Groupe Universal Life	Total
2025	17.325,44	3.065,58	20.391,03
2026	19.628,18	15.634,19	35.262,37
2027	26.197,53	16.978,95	43.176,49
2028	25.344,44	20.020,49	45.364,93
2029	34.256,41	19.326,82	53.583,23
2030	27.490,34	22.689,22	50.179,56
2031	36.642,84	23.730,15	60.372,98
2032	28.811,29	22.265,53	51.076,82
2033	29.974,11	22.112,63	52.086,74
2034	29.883,60	21.605,41	51.489,01
Total	275.554,19	187.428,97	462.983,16

Juste valeur des instruments financiers

Sont évalués à la juste valeur :

- Les instruments financiers désignés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global ;
- Les instruments financiers désignés à la juste valeur via le compte de résultats ;
- Les actifs financiers liés aux contrats en unité de compte (branche 23 en assurance vie).

La juste valeur des instruments financiers est effectuée selon trois niveaux distincts :

Niveau 1 : la juste valeur de l'instrument financier est déterminée par le cours d'un actif ou d'un passif identique dans un marché actif.

Niveau 2 : la juste valeur de l'instrument financier est déterminée sur base de techniques de valorisation, en utilisant des données autres que les cours du niveau 1, mais qui sont observables dans les marchés d'actifs ou de passifs, directement ou indirectement.

Niveau 3 : la juste Valeur de l'instrument financier est déterminée sur base de techniques de valorisation, en utilisant des données qui ne sont pas (entièrement) basées sur des données observables de marché.

Ci-dessous un tableau reprenant la répartition des actifs :

2025 (.000 €)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenus variables	113.789	85.214	77.010	276.013
Fair-value to OCI	106.039	81.761	46.345	234.145
Fair-value to P&L	7.750	3.453	30.665	41.868
Titres à revenus fixes	1.821.286	164.584	1.130	1.987.000
Fair-value to OCI	1.721.408	164.584	302	1.886.293
Fair-value to P&L	99.878	-	828	100.707
Amortised costs	-	-	-	-
Prêts et autres placements	-	403.950	325.468	729.419
Fair-value to P&L	-	18.559	-	18.559
Amortised costs	-	385.391	325.468	710.860
Placements liés à des contrats en unités de compte	25.546	-	-	25.546
Total	1.960.621	653.748	403.608	3.017.977

2024 (.000 €)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenus variables	174.342	140.192	50.669	365.203
Fair-value to OCI	168.283	135.446	43.204	346.932
Fair-value to P&L	6.059	4.746	7.466	18.271
Titres à revenus fixes	1.767.281	221.529	35.380	2.024.189
Fair-value to OCI	1.646.002	221.529	1.263	1.868.794
Fair-value to P&L	121.278	-	34.117	155.395
Amortised costs	-	-	-	-
Prêts et autres placements	-	382.674	222.484	605.158
Fair-value to P&L	-	23.115	-	23.115
Amortised costs	-	359.559	222.484	582.043
Placements liés à des contrats en unités de compte	24.771	-	-	24.771
Total	1.966.394	744.395	308.533	3.019.322

Sensibilité aux variations de taux

Différents chocs ont été appliqués sur le portefeuille du Groupe.

L'impact des instruments classés en « Fair Value Through OCI » est répercuté dans les autres éléments du résultat, tandis que celui des instruments classés en « Fair Value Through P&L » se répercute dans le compte de résultats.

Ci-dessous un aperçu des résultats.

Portefeuille obligataire :

2025 Titres à revenus fixes (.000 €)	Valeur de marché	$\Delta r = 0,50\%$ impact en %	Impact €
Fair-value to OCI	1.915.663	-3,85%	-73.661
Fair-value to P&L	120.930	-1,15%	-1.388
Amortised cost	593.876	0,00%	0
Total	2.630.469		-75.048

2024 Titres à revenus fixes (.000 €)	Valeur de marché	$\Delta r = 0,50\%$ impact en %	Impact €
Fair-value to OCI	1.868.794	-4,05%	-76.876
Fair-value to P&L	155.395	-1,34%	-2.425
Amortised cost	0	0,00%	0
Total	2.024.189		-79.300

Portefeuille d'actions :

L'objectif est de mesurer l'impact d'une chute du marché des actions sur le portefeuille de la compagnie.

Le choc observé sur les indices sera atténué (ou accentué) par la sensibilité du portefeuille de la compagnie par rapport au marché.

Exercice 2025 - caractéristiques du choc :

2025	Chocs
Actions_Liquides	-10,00%
Actions_Real_Estate	-10,00%

2025	Valeur de marché	impact en %	Impact €
Titres à revenus variables (.000 €)			
Actions_Liquides	107.391	-10,00%	-10.739
Actions_Real_Estate	159.462	-10,00%	-15.946
Total	266.852		-26.685

2024 (.000 €)	Valeur de marché	impact en %	Impact €
Actions_Liquides	196.645	-10,00%	-19.664,52
Actions_Real_Estate	168.558	-10,00%	-15.818,29
Total	365.203		-35.482,81

Les variations de valeur sur actions liées aux chocs passent principalement via l'OC.

Prêts et créances :

En IFRS, les prêts sont valorisés en « amortized cost » et ne sont pas sensibles aux variations des taux d'intérêts.

Les prêts sont principalement en taux fixe.

Note 13 - Risques opérationnels

Le risque opérationnel résulte de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus ou de systèmes. Celles-ci peuvent provenir de causes externes ou internes. Ce risque comprend notamment les risques d'externalisation, risque de fraude, le risque d'insécurité sur le lieu de travail, de dysfonctionnement des systèmes informatiques, etc. Le risque opérationnel est géré au sein de Fédérale Assurance en grande partie de façon décentralisée à l'aide de méthodes, de règlements et de recommandations. La mise en application combinée du système de contrôle interne et de l'évaluation des risques veille à ce que les risques opérationnels soient monitorés. Par ailleurs, les auditeurs internes contrôlent le bon fonctionnement de ces mesures de contrôle interne.

Externalisation

Pour des raisons stratégiques, diverses activités sont sous-traitées auprès de prestataires de services externes. La politique de sous-traitance a été définie afin de s'assurer que toutes les fonctions, activités ou tâches sous-traitées répondent aux exigences légales de conformité et de sécurité. Les rôles et responsabilités, ainsi que le suivi de la documentation, ont été davantage précisés. Une procédure détaillée en annexe guide chaque étape du processus d'externalisation.

Business continuity plan / Disaster recovery plan

Une équipe pluridisciplinaire s'occupe sous la responsabilité d'un membre du comité de direction de définir un standard en matière de gestion de crise et de continuité d'activité. Elle est également chargée de contrôler la mise en œuvre au sein des différentes entités opérationnelles.

Business continuity plan :

Le comité de direction s'assure que l'organisation soit conçue de manière telle qu'en cas d'interruption sérieuse et non planifiée de ses activités, Fédérale Assurance puisse maintenir ses fonctions critiques ou les rétablir le plus rapidement possible et puisse ainsi reprendre dans un délai raisonnable l'exercice de ses activités normales.

Disaster recovery plan :

Ce plan fournit les procédures détaillées nécessaires pour faciliter la reprise des activités. Il est testé annuellement ce qui débouche sur des améliorations continues.

Informatique

L'activité de Fédérale Assurance dépend dans une large mesure de l'efficacité de nos systèmes informatiques. L'affectation de ressources est nécessaire pour assurer la maintenance et

l'amélioration de nos systèmes informatiques en vue notamment de suivre l'évolution des normes technologiques, les standards du secteur et les standards réglementaires.

Les conséquences d'atteintes aux systèmes d'information correspondent de manière directe à une disparition d'actifs mais également à des pertes indirectes. Ces dernières sont généralement pernicieuses car leurs effets ne se font généralement sentir qu'à plus long terme (atteinte à l'image de marque, manque à gagner, retard technologique, etc.).

La gestion des risques doit être un processus permanent. La réévaluation des risques doit intervenir en temps opportun : de manière périodique ou lors d'événements tels que le lancement d'une nouvelle application, la modification dans la configuration des réseaux, la mutation de responsables, la réorganisation d'un département, etc. Tout ceci va donc requérir une méthode de « gestion du changement » adéquate. A ce sujet, les informaticiens disposent d'une procédure de gestion des changements (maintenance évolutive/corrective – nouvelle fonctionnalité – nouveau projet) et les responsables de la sécurité d'une instruction en cas de départ d'un membre du personnel.

Le Chief Information Security Officer tient à jour la politique de sécurité du système d'information au sein de Fédérale Assurance. Cette politique consiste à protéger et sauvegarder l'information, définir la position de Groupe en matière de sécurité, à minimiser les risques, à respecter les diverses réglementations et législations ainsi que définir les conséquences d'une violation. Cette politique de sécurité a été exposée et approuvée par les conseils d'administration.

Le Data Protection Officer est le garant de la protection des données personnelles de nos clients et est membre du Groupe de sécurité des systèmes informatiques de Fédérale Assurance.

Fraud risk

Lors de l'établissement du contrat d'assurance, il existe quelques techniques susceptibles de prévenir la fraude telles que l'instauration d'une franchise, le système de bonus-malus, l'obligation de déposer une plainte aux autorités légales, la présentation de l'objet endommagé et l'indemnisation en nature plutôt qu'en espèce. La direction de Fédérale Assurance intensifie et systématise la lutte contre la fraude à l'assurance, tant lors de la souscription des contrats que lors de la déclaration des sinistres.

Pour se faire, une convention « Lutte contre la fraude » et un guide de lutte contre la fraude ont été élaborés. Ce guide a pour objectif de fournir des pistes et des outils d'enquête en vue d'examiner efficacement et en profondeur les cas considérés comme suspects.

Dans la gestion quotidienne, les règles de traçabilité et d'identification sont clairement définies. Dans le cadre de la coordination au niveau des fraudes liés à l'assurance, un coordinateur anti-fraude est désigné.

Les responsabilités en matière de détection, de prévention et de suivi des fraudes internes ont été formalisées dans une politique contre la fraude interne, applicable à tous les collaborateurs. La politique a été approuvée par le Conseil d'administration et le Conseil d'entreprise en a été informé, soulignant l'importance de l'intégrité et de la transparence. Une attention particulière a également été portée au risque de fraude interne, qui a été intégré explicitement dans l'évaluation des risques opérationnels. Des contrôles préventifs et détectifs ont été identifiés dans certains processus sensibles afin de réduire la probabilité de fraude et de faciliter la détection rapide d'éventuelles anomalies.

Risque juridique

Les modifications des lois et des règlements existants en matière d'assurance pourraient affecter la conduite des activités, l'exposition à des déclarations de sinistres dans le cadre de polices existantes et l'offre de produits d'assurance. En effet, les modifications de la législation fiscale peuvent réduire l'attrait de certains de nos produits.

Les départements juridiques de Fédérale Assurance sont fortement scindés en services spécialisés et ont pour principale mission d'évaluer les contrats et de suivre de près les développements dans le domaine de la législation et de la réglementation.

Risque lié à l'Human talent

En matière sociale, les enjeux majeurs de Fédérale Assurance consistent à fidéliser ses collaborateurs et à se mettre en position d'attirer demain les meilleurs talents.

Pour motiver leurs collaborateurs, les responsables mettent tout en œuvre pour leur donner un environnement de travail agréable et valorisant. Cela se concrétise par l'établissement de relations cordiales, le respect de l'autre, le respect des règlements en vigueur, le respect des droits de chacun et la réalisation des devoirs de chacun.

Note 14 - Risques de stratégie et de réputation

Le risque de stratégie est le risque créé par la stratégie commerciale d'un assureur. Le risque stratégique comprend les risques découlant de mauvaises décisions commerciales, d'une mauvaise exécution des décisions, d'une allocation inadéquate des ressources ou d'une incapacité à réagir correctement aux changements de l'environnement commercial. Le risque de stratégie est géré et suivi par un processus formalisé de planification stratégique dans les comités dédiés.

La stratégie du Groupe est d'assurer la pérennité de ses activités. Cela implique de maintenir l'indépendance de Fédérale Assurance, de garder le statut des sociétés et la redistribution des bénéfices, de conserver les modes de distribution et de confirmer l'attachement au secteur de la Construction. Complémentairement, l'assurance des autres PME et des risques de masse est développée dans le but de compenser les aléas de la conjoncture du secteur de la construction, de majorer notre chiffre d'affaires (afin de répartir les frais généraux sur un plus grand volume) et de réaliser des excédents supplémentaires dans des branches rentables.

La commercialisation des produits via un réseau de vente propre permet le contact direct avec la clientèle. Pour maintenir cette proximité, la décentralisation de nos activités est maintenue et éventuellement renforcée. Dans la toute grande majorité des cas, nos intermédiaires sont des agents salariés (conseillers et gérants de bureaux de vente). Au terme de leur formation technique et pratique, nos intermédiaires sont identifiés auprès de la FSMA.

Risque de conformité

Le risque de conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires (AML, IDD, etc.), des normes et usages professionnels et déontologiques et propres aux activités d'assurance.

Les règles de déontologie à respecter par le personnel de Fédérale Assurance stipulent que chaque membre du personnel est tenu d'adopter une attitude qui ne peut nuire à l'image de marque ni compromettre l'intégrité du Groupe en respectant :

- Les obligations de confidentialité des données traitées ou dont le personnel a connaissance par le fait ou à l'occasion de leurs activités professionnelles ;
- Les règles de conflits d'intérêts en matière de rédaction de contrats, d'encaissement de prime et de règlements des sinistres ;
- Les comportements au travail respectueux vis-à-vis des autres membres du personnel, vis-à-vis des clients et vis-à-vis des contreparties.

Note 15 - Gestion du capital

La gestion d'une compagnie d'assurance doit satisfaire les intérêts de toutes les parties prenantes internes ou externes de l'entreprise, c'est-à-dire des actionnaires ou affiliés, des assurés, des régulateurs, des fournisseurs /sous-traitants, du management et des employés.

Les attentes réglementaires

La Directive Solvabilité II et les mesures d'exécution préconisées par l'EIOPA posent la définition de la tolérance au risque comme un prérequis indispensable pour répondre à un certain nombre d'exigences clés.

Dans le cadre du système de gestion des risques, l'article 45 - Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), prévoit que « chaque entreprise d'assurance et de réassurance procède à une évaluation interne des risques et de la solvabilité. Cette évaluation porte au moins sur le besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance au risque et de la stratégie commerciale de l'entreprise ».

Le reporting à destination du public doit inclure une description de la tolérance au risque définie par l'Entreprise, le processus par lequel cette tolérance au risque est déléguée au management.

La réalisation de l'ORSA contribuera à une meilleure formalisation de l'appétit pour le risque des compagnies d'assurances et une plus grande maîtrise de la prise de risque à tous les niveaux de décision de l'Entreprise.

En conclusion, la mise en place d'un système de gestion des risques efficace rendra les compagnies d'assurances plus aptes à réagir aux conditions difficiles et à définir des stratégies mieux adaptées à leur politique de rentabilité et de risque.

C'est dans ce cadre de réflexion que s'inscrit cette description de la politique de gestion des capitaux propres de notre groupe.

Paramètres de gestion du capital

Dans le chef d'une association d'assurance mutuelle et/ou une société coopérative, le capital disponible représente l'amortisseur final contre les scénarios adverses.

La qualité du capital dépend de sa composition en Tier 1, Tier 2 et Tier 3. Si la composante en Tier 1 est importante, la compagnie d'assurances aura davantage de facilité à lever du capital et cela entrera aussi dans les critères des agences de rating. Actuellement, la quasi-totalité du capital répond à cette condition de Tier 1.

Les principes de la gestion des fonds propres

La diversification des activités de Fédérale Assurance (Vie, non vie et AT) constitue également un élément stabilisateur via la diversification des risques qu'elle permet, au même titre d'ailleurs que la réassurance.

Marge de Solvabilité (Solvency II)

La marge de solvabilité établie au 31 décembre de l'exercice s'établit comme suit :

(.000€)	2025
Fonds propres	618,229
SCR	329,524
Ratio	188%

La marge de solvabilité est calculée sur base du périmètre Fédérale Assurance, conformément à la formule standard. Il s'agit du ratio de solvabilité Solo.

Commentaires du bilan

Note 16 - Immobilisations incorporelles

Les développements internes

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Valeur initiale	36.686	33.430
Entrées de l'exercice	6.856	5.042
Sorties de l'exercice	6.075	1.786
Valeur au 31/12	37.467	36.686
Amortissements cumulés	14.049	17.324
<i>dont amortissements de l'exercice</i>	<i>(3.275)</i>	<i>2.277</i>
Valeur nette	23.418	19.362

Les logiciels d'application

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Valeur initiale	12.247	11.686
Entrées de l'exercice	15.898	561
Sorties de l'exercice	10.855	-
Valeur au 31/12	17.291	12.247
Amortissements cumulés	11.447	9.958
<i>dont amortissements de l'exercice</i>	<i>1.488</i>	<i>393</i>
Valeur nette	5.844	2.289

Autres coûts informatiques

Les coûts générés par des projets ne répondant pas aux critères de la norme IAS 38 sont repris ci-dessous.

Les autres coûts, non imputables à des projets, sont essentiellement des coûts liés au fonctionnement et à l'organisation des services, ainsi que des coûts de formation et de support générés par l'informatique.

Ces coûts sont pris immédiatement en charge dans la rubrique des frais d'exploitation (Note 31).

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Coût des projets non IFRS	6.519	6.432
Coûts non liés à des projets	16.471	11.799
Total	22.990	18.231

Autres actifs incorporels et écarts d'acquisition

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Autres actifs incorporels	14.743	-
Écarts d'acquisition	5.917	4.449
Total	20.660	4.449

Les autres actifs incorporels se composent des frais de restructuration (simplification de la structure du groupe) (902 K€) et de la valorisation de la clientèle des sociétés CDAS et Jeco.be-JMKG acquises durant l'exercice (pour respectivement 856 K€ et 12.985 K€).

Note 17 - Immeubles d'exploitation

Immeubles d'exploitation

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Coût d'acquisition	56.263	59.045
Entrées de l'exercice		124
Sorties de l'exercice	14.532	2.905
Transfert d'une rubrique à une autre		-
Valeur brute au 31/12	41.731	56.263
Amortissements cumulés	4.104	5.484
<i>dont Amortissements de l'exercice</i>	<i>(1.380)</i>	<i>(1.077)</i>
Valeur nette	37.627	50.779

Les loyers payés par le Groupe dans le cadre de son activité sont les suivants :

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Loyers payés dans l'année	377	263
A plus d'un an et 5 ans au plus	2.002	1.963
A plus de 5ans	1.430	1.846
Valeur nette	3.809	4.073

Il n'y a pas d'immeuble en construction en 2025 parmi les immeubles d'exploitation.

Dans le cadre du projet "New Cap" initié en 2024, le groupe FA a conclu, en qualité de preneur, des contrats de location immobilière afin de soutenir le développement de sa stratégie

Note 18 - Immeubles de placement

Immeubles de placement

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Coût d'acquisition	459.642	429.559
Entrées de l'exercice	454	19.249
Sorties de l'exercice	10.299	8.408
Transfert d'une rubrique à une autre		
Valeur brute au 31/12	449.797	440.400
Réévaluation à la juste valeur	(35.101)	19.242
Valeur nette	414.695	459.642

Les différents processus d'évaluation des immeubles du Groupe (voir note 10) permettent de classifier la détermination de la juste valeur au niveau 3.

Spécifiquement, concernant les immeubles, les experts externes ont effectué la valorisation des immeubles conformément aux règles prescrites par la norme IFRS 13.

Loyers perçus

Les loyers perçus dans le cadre de la location des immeubles sont les suivants :

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Echéant dans l'année	21.660	22.208
A plus d'un an et 5 ans au plus	92.210	117.884
A plus de 5ans	251.682	295.547
Valeur nette	365.552	435.639

Les locations opérationnelles représentent l'ensemble des flux locatifs futurs que le groupe FA est contractuellement en droit de percevoir au titre de ses immeubles de placement.

La ventilation des échéances est effectuée sur la base des maturités contractuelles des baux en vigueur, sans considération des options de reconduction tacite.

Elle intègre toutefois les hypothèses retenues dans le cadre du plan de désinvestissement immobilier du groupe.

Charges payées

Les charges encourues sur les immeubles de placement s'élèvent à :

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Charges payées	6.093	5.336
Valeur nette	6.093	5.336

Il n'existe aucune restriction à la réalisation des immeubles de placement, ni à la perception des produits engendrés par ces réalisations. De même aucune obligation d'achat, de construction, d'aménagement ou de réparation n'existe dans le chef de Fédérale Assurance.

Autres immeubles

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Montant des stocks	45.544	70.269

Le montant des immeubles destinés à la vente correspond aux stocks tels que comptabilisés par Federale Assurance AAM, Hessenplein et River Park. Ils sont comptabilisés à la plus petite valeur entre la valeur d'acquisition et la valeur réalisable.

La diminution significative est expliquée par une dépréciation sur l'immeuble River Park enregistrée au cours de l'exercice 2025 sur base d'informations actualisées concernant l'évaluation et les plans de développement.

Autres immobilisations corporelles

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Autres immobilisations corporelles	2.657	3.043

Ces actifs corporels sont relatifs aux installations, équipements, matériels et mobiliers enregistrés initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition se définit comme le prix d'acquisition augmenté des frais accessoires d'acquisition qui s'y rapportent.

Note 19 - Actifs financiers

2025 (.000 €)	Ouverture de l'exercice	Achats	Ventes	Cote / Décote	Réductions de valeur	Autres variations	Variation Juste valeur	Fin d'exercice
Titres à revenus variables	365.203	125.670	(198.116)	-	-	(6.444)	(10.300)	276.013
Fair-value to OCI	346.932	100.232	(196.681)	-	-	(6.444)	(9.895)	234.145
Fair-value to P&L	18.271	25.438	(1.436)	-	-	-	(405)	41.868
Titres à revenus fixes	2.024.189	926.921	(925.609)	(3.282)	-	30.583	(65.802)	1.987.000
Fair-value to OCI	1.868.794	871.653	(832.257)	(2.235)	-	30.583	(50.245)	1.886.293
Fair-value to P&L	155.395	55.268	(93.352)	(1.047)	-	-	(15.558)	100.707
Amortised costs	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres placements	605.158	470.755	(381.731)	2.441	(9.853)	35.807	6.842	729.419
Fair-value to P&L	23.115	1.650	(13.048)	-	-	-	6.842	18.559
Amortised costs	582.043	469.105	(368.683)	2.441	(9.853)	35.807	-	710.860
Placements financiers	2.994.550	1.523.346	(1.505.457)	(841)	(9.853)	59.946	(69.260)	2.992.431
Placements liés à des contrats en unités de compte	24.771	1.484	(2.551)	-	-	-	1.842	25.546
Total général	3.019.322	1.524.829	(1.508.008)	(841)	(9.853)	59.946	(67.419)	3.017.977

Les autres variations sont dues aux ajustements de consolidation opérés suite aux étapes de fusions lors de la vente du portefeuille Accident du travail de la société Fédérale Assurance-Caisse Commune vers Fédérale Assurance AAM.

2024 (.000 €)	Ouverture de l'exercice	Achats	Ventes	Cote / Décote	Réductions de valeur	Autres variations	Variation Juste valeur	Fin d'exercice
Titres à revenus variables	424.832	71.809	(101.235)	-	-	-	(30.203)	365.203
Fair-value to OCI	407.687	68.098	(98.352)	-	-	-	(30.502)	346.932
Fair-value to P&L	17.145	3.711	(2.883)	-	-	-	298	18.271
Titres à revenus fixes	2.027.515	550.664	(473.606)	4.982	-	(62.218)	(23.148)	2.024.189
Fair-value to OCI	1.803.997	524.490	(446.369)	4.310	-	-	(17.633)	1.868.794
Fair-value to P&L	183.542	26.174	(27.237)	673	-	(22.242)	(5.515)	155.395
Amortised costs	39.976	-	-	-	-	(39.976)	-	-
Prêts et autres placements	532.885	72.146	(60.950)	0	(2.741)	62.218	1.601	605.158
Fair-value to P&L	-	9.042	(9.770)	-	-	22.242	1.601	23.115
Amortised costs	532.885	63.105	(51.180)	0	(2.741)	39.976	-	582.043
Placements financiers	2.985.232	694.620	(635.791)	4.982	(2.741)	(0)	(51.750)	2.994.550
Placements liés à des contrats en unités de compte	24.042	2.923	(2.795)	-	-	-	601	24.771
Total général	3.009.274	697.543	(638.586)	4.982	(2.741)	(0)	(51.149)	3.019.322

Les autres variations sont dues aux reclassifications des créances et des private equity de titres à revenus fixes vers autres placements.

Note 20 - Créances et trésorerie

Autres actifs, créances

(.000 €)	2025		2024	
	décembre		décembre	
Prêts aux membres du personnel		(1)		3
Intérêts échus à recevoir	40.787		42.161	
Impôt à récupérer	13.525		14.557	
Comptes courants	8.845		7.050	
Autres créances	195.994		209.233	
Autres actifs	22.868		52.117	
Total autres créances		282.019		325.118
Total		282.018		325.121

Les autres créances sont composées principalement de créances de Via T Albret et Via T Albert2 vis-à-vis de l'extérieur.

Créances par maturité

(.000 €)	2025		2024	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Prêts	-	(1)	-	3
Autres créances	278.997	3.022	322.542	2.576
Total	278.997	3.021	322.542	2.578

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les montants de trésorerie se répartissent comme suit en fonction du rating observé auprès des agences de notation.

(.000 €)	2025	2024
Trésorerie et équivalent de trésorerie	137.835	77.558
A	130.239	73.668
BBB	-	-
Non rated	7.596	3.889

Le poste « *Trésorerie et équivalents de trésorerie* » représente le numéraire disponible immédiatement ou très rapidement.

Cet actif financier comprend les espèces et les quasi-espèces détenues par le Groupe, l'argent contenu dans les caisses, le solde de tous les comptes en banque.

Actifs destinés à la vente

(.000 €)	2025	2024
	décembre	décembre
Actifs incorporels	-	-
Immeubles sociaux	-	-
Immeubles de placement	14.948	-
Autres	-	-
Total	14.948	-

Sont repris dans ce tableau les immeubles pour lesquels un compromis de vente sans condition a été signé. L'acte notarial sera signé dans le courant de 2026.

Cela concerne deux bâtiments de REIM pour un montant de 6.000 K€, quatre bâtiments de Fédérale Assurance AAM pour 1.448 K€ et un bâtiment de Galerie Des Nations pour 7.500 K€.

Note 21 - Fonds propres

Capitaux propres

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Capitaux propres du groupe	759.280	730.984
Capital	1.181	-
Réserves et report à nouveaux	696.058	630.200
Résultat net de la période	(5.549)	42.441
Autres éléments du résultat global	67.591	58.344
IFRS 9 - Instruments financiers	(235.946)	(170.742)
<i>Impôts différés correspondant</i>	57.658	46.395
IAS 19 - Avantages au Personnel	(18.112)	(16.971)
<i>Impôts différés correspondant</i>	2.295	1.787
IFRS 17 - Contrats d'assurance	348.929	256.754
<i>Impôts différés correspondant</i>	(87.232)	(58.880)
Part des minoritaires	2.631	1.976
Total des capitaux propres	761.911	732.961

La part des minoritaires est relative à la part des autres coopérateurs de Federale Assurance AAM et aux autres sociétés consolidées en « global » pour lesquelles Federale Assurance AAM ne détient pas 100%.

Pour information, les fonds propres calculés selon les spécifications Solvabilité II :

(.000€)	2025
Fonds propres	618,229
SCR	329,524
Ratio	188%

Note 22 - Passifs liés aux contrats d'assurance et de réassurance

Cette section présente de manière détaillée le montant bilantaire des « Passifs relatifs aux contrats d'assurance ».

(.000 €)	2025	2024
Passifs relatifs aux contrats d'assurance		
Passifs d'assurance mesurés en PAA	1.057.839	1.097.732
Passifs d'assurance mesurés en BBA	1.810.866	1.846.838
Autres passifs d'assurance	-	-
Total	2.868.706	2.944.570

Sont mesurés en PAA les contrats d'assurance non-vie alors que les contrats d'assurance vie sont mesurés en BBA. Le détail de ces montants est donné ci-dessous. Les autres passifs d'assurance sont des cash flows à payer à court terme et sont liées aux contrats d'assurance mesurées en PAA.

Contrats d'assurance non-vie (PAA)

Les passifs liés aux contrats d'assurance non-vie sont mesurés avec le modèle d'allocation de la prime (Premium Allocation Approach PAA).

Premium Allocation Approach (PAA) (.000 €)	Liabilities for remaining coverage		Liabilities for incurred claims		2025
	Excluding onerous contracts component	Onerous contracts component	Estimation of the present value of future cash flows	Risk adjustment for non-financial risk	
Opening assets	-	-	-	-	-
Opening liabilities	83.927	10.447	955.499	59.191	1.109.065
Opening insurance contract liabilities	83.927	10.447	955.499	59.191	1.109.065
Insurance revenue	(385.950)	-	-	-	(385.950)
Insurance service expenses	42.426	(6.212)	313.111	(6.640)	342.685
Incurred claims and other insurance service expenses	-	-	167.870	11.809	179.679
Amortisation of insurance acquisition cash flows	42.426	-	-	-	42.426
Losses and reversal of losses on onerous contracts	-	(6.212)	-	-	(6.212)
Adjustments to liabilities for incurred claims	-	-	145.240	(18.448)	126.792
Investment components	-	-	-	-	-
Insurance service result	(343.523)	(6.212)	313.111	(6.640)	(43.265)
Insurance finance income/expense recognized in P&L	-	-	13.583	823	14.406
Total changes in the statement of profit or loss	(343.523)	(6.212)	326.694	(5.817)	(28.858)
Insurance finance income/expense recognized in OCI	0	-	(30.871)	(1.117)	(31.988)
Total changes in the statement of profit or loss and OCI	(343.523)	(6.212)	295.823	(6.934)	(60.847)
Cash flows	335.870	-	(326.249)	-	9.621
Premiums received	378.296	-	-	-	378.296
Claims and other insurance service expenses paid	-	-	(326.249)	-	(326.249)
Insurance acquisition cash flows	(42.426)	-	-	-	(42.426)
Closing assets	-	-	-	-	-
Closing liabilities	76.274	4.235	925.073	52.257	1.057.839
Net closing balance	76.274	4.235	925.073	52.257	1.057.839

Premium Allocation Approach (PAA) (.000 €)	Liabilities for remaining coverage		Liabilities for incurred claims		2024
	Excluding onerous contracts component	Onerous contracts component	Estimation of the present value of future cash flows	Risk adjustment for non-financial risk	
Opening assets	-	-	-	-	-
Opening liabilities	70.644	8.000	878.336	50.891	1.007.871
Opening insurance contract liabilities	70.644	8.000	878.336	50.891	1.007.871
Insurance revenue	(375.429)	-	-	-	(375.429)
Insurance service expenses	62.060	2.447	352.253	6.353	423.113
Incurring claims and other insurance service expenses	-	-	198.149	16.229	214.378
Amortisation of insurance acquisition cash flows	62.060	-	-	-	62.060
Losses and reversal of losses on onerous contracts	-	2.447	-	-	2.447
Adjustments to liabilities for incurred claims	-	-	154.104	(9.876)	144.228
Investment components	-	-	-	-	-
Insurance service result	(313.369)	2.447	352.253	6.353	47.684
Insurance finance income/expense recognized in P&L	-	-	12.062	688	12.750
Total changes in the statement of profit or loss	(313.369)	2.447	364.315	7.041	60.434
Insurance finance income/expense recognized in OCI	-	-	18.041	858	18.899
Total changes in the statement of profit or loss and OCI	(313.369)	2.447	382.356	7.899	79.334
Cash flows	330.153	-	(319.626)	-	10.527
Premiums received	392.213	-	-	-	392.213
Claims and other insurance service expenses paid	-	-	(319.626)	-	(319.626)
Insurance acquisition cash flows	(62.060)	-	-	-	(62.060)
Closing assets	-	-	-	-	-
Closing liabilities	87.428	-	941.066	58.790	1.097.732
Net closing balance	87.428	10.447	941.066	58.790	1.097.732

Les différences entre les positions de clôture (31/12/2024) et d'ouverture s'expliquent par :

- le regroupement des postes de créances et dettes d'assurance, précédemment répartie entre les Business Units et à présent regroupé dans la Business Unit SC, avec un impact au LRC de -6.0M€,
- le transfert de l'invalidité branche 2 à la Business Unit SC (LIC +5,2 M€),
- l'intégration des contrats CDA Solutions à la Business Unit SC, avec impact au LRC (LRC +2.7M€),
- l'intégration de la provision non-modélisée de la Business Unit CC (LIC +9.4M€).

Contrats d'assurance vie (BBA)

Les contrats d'assurance vie sont eux mesurés avec le modèle général (General Measurement Model GMM ou Building Block Approach BBA).

Building Block Approach (BBA) (.000 €)	Liabilities for remaining coverage		Liabilities for incurred claims		2025
	Excluding onerous contracts component	Onerous contracts component	Estimation of the present value of future cash flows	Risk adjustment for non-financial risk	
Opening assets	-	-	-	-	-
Opening liabilities	1.764.377	70.355	12.882	-	1.847.614
Opening insurance contract liabilities	1.764.377	70.355	12.882	-	1.847.614
Insurance revenue	(61.823)	-	-	-	(61.823)
Contracts under the modified retrospective approach	-	-	-	-	-
Contracts under the fair value approach	(52.004)	-	-	-	(52.004)
Other contracts	(9.820)	-	-	-	(9.820)
Insurance service expenses	-	42.081	36.348	-	78.429
Incurred claims and other insurance service expenses	-	(6.112)	33.810	-	27.698
Amortisation of insurance acquisition cash flows	-	-	-	-	-
Losses and reversal of losses on onerous contracts	-	48.194	-	-	48.194
Adjustments to liabilities for incurred claims	-	-	2.538	-	2.538
Investment components	(103.395)	-	103.395	-	-
Insurance service result	(165.218)	42.081	139.743	-	16.606
Insurance finance income/expense recognized in P&L	29.365	672	-	-	30.038
Total changes in the statement of profit or loss	(135.853)	42.753	139.743	-	46.643
Insurance finance income/expense recognized in OCI	(60.013)	-	-	-	(60.013)
Total changes in the statement of profit or loss and OCI	(195.866)	42.753	139.743	-	(13.369)
Cash flows	114.884	-	(138.263)	-	(23.379)
Premiums received	123.220	-	-	-	123.220
Claims and other insurance service expenses paid	-	-	(138.263)	-	(138.263)
Insurance acquisition cash flows	(8.336)	-	-	-	(8.336)
Closing assets	-	-	-	-	-
Closing liabilities	1.683.396	113.108	14.362	-	1.810.866
Net closing balance	1.683.396	113.108	14.362	-	1.810.866

La différence de 0.8M€ entre les closing liabilities de 2024 et les opening liabilities de 2025 de la Business Unit MV peut être expliquée par le regroupement des créances et dettes d'assurance (receivables), qui sont maintenant entièrement inclus dans la Business Unit SC (LRC +6,0 M€) et le transfert de l'invalidité branche 2 à la Business Unit SC (LIC -5,2 M€).

Building Block Approach (BBA) (.000 €)	Liabilities for remaining		Liabilities for incurred claims		2024
	Excluding onerous contracts component	Onerous contracts component	Estimation of the present value of future cash flows	Risk adjustment for non-financial risk	
Opening assets	-	-	-	-	-
Opening liabilities	1.720.725	65.481	20.720	-	1.806.926
Opening insurance contract liabilities	1.720.725	65.481	20.720	-	1.806.926
Insurance revenue	(54.497)	-	-	-	(54.497)
Contracts under the modified retrospective approach	-	-	-	-	-
Contracts under the fair value approach	(55.370)	-	-	-	(55.370)
Other contracts	874	-	-	-	874
Insurance service expenses	-	4.153	49.958	-	54.111
Incurred claims and other insurance service expenses	-	(6.966)	49.285	-	42.319
Amortisation of insurance acquisition cash flows	-	-	-	-	-
Losses and reversal of losses on onerous contracts	-	11.119	-	-	11.119
Adjustments to liabilities for incurred claims	-	-	673	-	673
Investment components	(85.112)	-	85.112	-	-
Insurance service result	(139.608)	4.153	135.070	-	(385)
Insurance finance income/expense recognized in P&L	25.827	721	-	-	26.548
Total changes in the statement of profit or loss	(113.781)	4.874	135.070	-	26.163
Insurance finance income/expense recognized in OCI	52.226	-	-	-	52.226
Total changes in the statement of profit or loss and OCI	(61.556)	4.874	135.070	-	78.388
Cash flows	99.239	-	(137.715)	-	(38.476)
Premiums received	108.210	-	-	-	108.210
Claims and other insurance service expenses paid	-	-	(137.715)	-	(137.715)
Insurance acquisition cash flows	(8.972)	-	-	-	(8.972)
Closing assets	-	-	-	-	-
Closing liabilities	1.758.408	70.355	18.075	-	1.846.838
Net closing balance	1.758.408	70.355	18.075	-	1.846.838

Dont on peut voir l'évolution des principales composantes : valeur actuelle des futurs cash-flows, Risk Adjustment et Contractual Service Margin :

Détails BBA		Contractual Service Margin					
(.000 €)	Estimate of the present value of future cash flows	Risk adjustment	Contracts under modified retrospective approach	Contracts under fair value approach	Other contracts	2025	
Opening assets	-	-	-	-	-	-	
Opening liabilities	1.724.307	34.520	-	76.455	12.333	1.847.614	
Net opening balance	1.724.307	34.520	-	76.455	12.333	1.847.614	
Change that relate to future services	27.919	12.713	-	13.750	(6.122)	48.259	
Contracts initially recognised in the period	5.767	491	-	-	474	6.732	
Changes in estimates that adjust the CSM	(10.550)	3.396	-	13.750	(6.596)	(0)	
Changes in estimates that result in losses and reversals of losses on onerous contracts	32.702	8.826	-	-	-	41.527	
Changes that relate to current services	(15.840)	(2.340)	-	(10.554)	(615)	(29.348)	
CSM recognised for services provided	-	-	-	(10.554)	(615)	(11.169)	
Change in risk adjustment for non-financial risk for risk expired	-	(2.340)	-	-	-	(2.340)	
Experience adjustments	(15.840)	-	-	-	-	(15.840)	
Changes that relate to past services	(2.305)	-	-	-	-	(2.305)	
Adjustments to liabilities for incurred claims	(2.305)	-	-	-	-	(2.305)	
Insurance service result	9.774	10.373	-	3.195	(6.737)	16.606	
Insurance finance income/expense recognized in P&L	24.394	5.177	-	144	323	30.038	
Total changes in the statement of profit or loss	34.168	15.550	-	3.340	(6.414)	46.643	
Insurance finance income/expense recognized in OCI	(56.911)	(3.102)	-	-	-	(60.013)	
Total changes in the statement of profit or loss and OCI	(22.743)	12.449	-	3.340	(6.414)	(13.369)	
Total Cash flows	(23.379)	-	-	-	-	(23.379)	
Closing assets	-	-	-	-	-	-	
Closing liabilities	1.678.185	46.968	-	79.794	5.919	1.810.866	
Net closing balance	1.678.185	46.968	-	79.794	5.919	1.810.866	

Détails BBA		Contractual Service Margin					
(.000 €)	Estimate of the present value of future cash flows	Risk adjustment	Contracts under modified retrospective approach	Contracts under fair value approach	Other contracts	2024	
Opening assets	-	-	-	-	-	-	
Opening liabilities	1.707.527	30.841	-	59.174	9.385	1.806.926	
Net opening balance	1.707.527	30.841	-	59.174	9.385	1.806.926	
Change that relate to future services	(32.120)	2.974	-	27.676	3.653	2.184	
Contracts initially recognised in the period	(5.501)	235	-	-	127	(5.139)	
Changes in estimates that adjust the CSM	(30.453)	(750)	-	27.676	3.526	0	
Changes in estimates that result in losses and reversals of losses on onerous contracts	3.833	3.489	-	-	-	7.322	
Changes that relate to current services	16.957	(4.414)	-	(10.444)	(1.042)	1.056	
CSM recognised for services provided	-	-	-	(10.444)	(1.042)	(11.486)	
Change in risk adjustment for non-financial risk for risk expired	-	(4.414)	-	-	-	(4.414)	
Experience adjustments	16.957	-	-	-	-	16.957	
Changes that relate to past services	(3.625)	-	-	-	-	(3.625)	
Adjustments to liabilities for incurred claims	(3.625)	-	-	-	-	(3.625)	
Insurance service result	(18.789)	(1.440)	-	17.232	2.611	(385)	
Insurance finance income/expense recognized in P&L	27.318	(1.155)	-	49	337	26.548	
Total changes in the statement of profit or loss	8.529	(2.595)	-	17.281	2.948	26.163	
Insurance finance income/expense recognized in OCI	45.951	6.274	-	-	-	52.226	
Total changes in the statement of profit or loss and OCI	54.480	3.679	-	17.281	2.948	78.388	
Total Cash flows	(38.476)	-	-	-	-	(38.476)	
Closing assets	-	-	-	-	-	-	
Closing liabilities	1.723.531	34.520	-	76.455	12.333	1.846.838	
Net closing balance	1.723.531	34.520	-	76.455	12.333	1.846.838	

Contractual Service Margin (CSM)

Pour les contrats mesurés avec le modèle standard, on a le déroulé suivant pour la CSM

(.000 €)	2025	2024
CSM run-off in year		
1 year or less	10.595	11.229
1-2 years	7.296	10.027
2-3 years	6.034	6.700
3-4 years	5.736	5.412
4-5 years	4.444	5.127
5+ years	51.607	50.293
Total	85.713	88.788

Contrats reconnus durant la période

Les nouveaux contrats reconnus durant peuvent être classés comme profitables ou onéreux. Il n'y a pas eu d'acquisition de nouveau portefeuille en 2025.

(.000 €)	Profitable contracts issued	Onerous contracts issued	Contracts acquired	2025 Total
Contracts recognised in the period				
Estimates of present value of cash inflows	(2.613)	(43.086)	-	(45.699)
Estimates of present value of cash outflows	2.082	49.384	-	51.466
Insurance acquisition cash flows	33	2.454	-	2.487
Claims and other insurance service expenses payable	2.049	46.931	-	48.980
Risk adjustment for non-financial risk	57	434	-	491
CSM	474	-	-	474
Losses recognised on initial recognition	-	6.732	-	6.732
Increase in insurance contract liabilities from contracts recognised in the period	-	6.732	-	6.732

(.000 €)	Profitable contracts issued	Onerous contracts issued	Contracts acquired	2024 Total
Contracts recognised in the period				
Estimates of present value of cash inflows	(11.733)	(13.654)	-	(25.387)
Estimates of present value of cash outflows	2.646	17.240	-	19.886
Insurance acquisition cash flows	781	1.039	-	1.819
Claims and other insurance service expenses payable	1.865	16.202	-	18.067
Risk adjustment for non-financial risk	24	211	-	235
CSM	9.062	-	-	9.062
Losses recognised on initial recognition	-	3.797	-	3.797
Increase in insurance contract liabilities from contracts recognised in the period	-	3.797	-	3.797

Développement des sinistres

En assurance non-vie, les sinistres à régler selon leur année de survenance et de règlement peuvent être représentés dans les triangles de développement ci-dessous, brut et net de réassurance. L'effet d'actualisation est également pris en compte.

(.000 €)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025 Total
Claims Development Gross of Reinsurance											
Estimates of undiscounted gross cumulative claims											
At end of accident year	-	-	-	-	-	-	313.243	282.051	366.287	340.848	-
One year later	-	-	-	-	-	197.945	296.278	278.719	331.126	-	-
Two years later	-	-	-	-	86.873	208.572	301.738	287.850	-	-	-
Three years later	-	-	-	88.366	82.546	202.549	307.721	-	-	-	-
Four years later	-	-	76.240	86.114	88.933	202.870	-	-	-	-	-
Five years later	-	54.075	78.544	89.799	93.946	-	-	-	-	-	-
Six years later	-	56.332	82.136	89.226	-	-	-	-	-	-	-
Seven years later	44.118	44.393	57.129	-	-	-	-	-	-	-	-
Eight years later	39.142	48.117	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nine years later	41.900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cumulative gross claims paid	(12.025)	(10.998)	(6.593)	(42.651)	(51.923)	(120.514)	(227.930)	(214.807)	(211.120)	(131.093)	(1.029.654)
Gross liabilities - accident years from 2016 to 2025	34.315	37.120	50.536	46.576	42.024	82.356	79.791	73.043	120.006	209.755	775.520
Gross liabilities - accident years before 2016											505.302
Effect of discounting											(303.491)
Total											977.330

(.000 €)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024 Total
Claims Development Gross of Reinsurance											
Estimates of undiscounted gross cumulative claims											
At end of accident year	-	-	-	-	-	-	-	313.243	282.466	366.781	-
One year later	-	-	-	-	-	-	197.945	296.452	279.157	-	-
Two years later	-	-	-	-	-	86.873	208.579	301.912	-	-	-
Three years later	-	-	-	-	88.366	82.551	202.554	-	-	-	-
Four years later	-	-	-	76.240	86.115	88.937	-	-	-	-	-
Five years later	-	-	54.075	78.545	89.800	-	-	-	-	-	-
Six years later	-	44.118	56.332	82.136	-	-	-	-	-	-	-
Seven years later	46.328	39.142	44.393	-	-	-	-	-	-	-	-
Eight years later	46.649	41.900	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nine years later	47.422	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cumulative gross claims paid	(12.421)	(9.551)	(6.919)	(25.473)	(35.432)	(39.865)	(107.413)	(212.366)	(191.573)	(131.719)	(772.731)
Gross liabilities - accident years from 2014 to 2024	35.001	32.349	37.474	56.663	54.368	49.072	95.141	89.546	87.584	235.062	772.261
Gross liabilities - accident years before 2015											491.493
Effect of discounting											(263.898)
Total											999.857

Autres actifs/passifs d'assurance

En 2025, tous les actifs et passifs d'assurance ont été intégrés dans le modèle de calcul.

Autres actifs / passifs d'assurance (.000 €)	2025		2024	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Assurés	-	-	-	-
Courtiers	-	-	-	-
Cotisations et taxes	-	-	-	-
Autres Actifs/Passifs d'Assurance	-	-	-	-
Passifs LIC de réassurance	-	-	-	-
Total relatifs aux contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs LRC	-	1.877.013	-	1.926.639
Passifs LIC	-	991.692	-	1.017.932
Total	-	2.868.706	-	2.944.570

Actifs liés aux contrats de réassurance

(.000 €)	2025	2024
Actifs liés aux contrats de réassurance		
Actifs de réassurance mesurés en PAA	91.600	92.906
Actifs de réassurance mesurés en BBA	1.229	2.488
Autres actifs de réassurance	65.891	32.372
Total	158.720	127.765

Réassurance (.000 €)	Incurred claims component			2025 Total
	Remaining coverage component	Estimation of the present value of the future cash flows	Risk adjustment for non-financial risk	
Opening assets	28.662	61.973	4.759	95.394
Opening liabilities	-	-	-	-
Net opening balance	28.662	61.973	4.759	95.394
TOTAL CHANGES IN THE STATEMENT OF P&L AND OCI	(23.054)	6.355	(714)	(17.413)
Net expenses from reinsurance contracts held	(23.054)	5.869	(785)	(17.971)
Investment components	-	-	-	-
Reinsurance finance result	-	486	71	557
- Of which effect Of changes in non- performance risk Of reinsurers	-	-	-	-
Effect of movements in exchange rates	-	-	-	-
Cash flows	24.166	(9.317)	-	14.849
Premiums paid	27.380	-	-	27.380
Insurance acquisitions cash flows paid	(3.213)	-	-	(3.213)
Amounts received from reinsurance	-	(9.317)	-	(9.317)
Other changes in the net carrying amount	-	-	-	-
Closing assets	29.774	59.011	4.045	92.830
Closing liabilities	-	-	-	-
NET CLOSING BALANCE	29.774	59.011	4.045	92.830

Réassurance (.000 €)	Incurred claims component			2024 Total
	Remaining coverage component	Estimation of the present value of the future cash flows	Risk adjustment for non-financial risk	
Opening assets	21.742	57.902	4.365	84.009
Opening liabilities	-	-	-	-
Net opening balance	21.742	57.902	4.365	84.009
	-	-	-	-
TOTAL CHANGES IN THE STATEMENT OF P&L AND OCI	(20.644)	12.157	393	(8.094)
Net expenses from reinsurance contracts held	(20.644)	11.256	321	(9.067)
Investment components	-	-	-	-
Reinsurance finance result	-	901	72	973
- Of which effect Of changes in non- performance risk Of reinsurers	-	-	-	-
Effect of movements in exchange rates	-	-	-	-
Cash flows	27.565	(8.086)	-	19.479
Premiums paid	31.291	-	-	31.291
Insurance acquisitions cash flows paid	(3.727)	-	-	(3.727)
Amounts received from reinsurance	-	(8.086)	-	(8.086)
Other changes in the net carrying amount	28.662	61.973	4.759	95.394
Closing assets	28.662	61.973	4.759	95.394
Closing liabilities	-	-	-	-
NET CLOSING BALANCE	28.662	61.973	4.759	95.394

Les autres actifs regroupent les créances et comptes courants liés aux réassureurs.

Sensibilités

Des variations de plus ou moins 2 pourcents du taux RFR+VA ont été simulées pour les contrats d'assurance mesurés en BBA et en PAA.

BBA (vie) :

2025 :

(.000.000 €)	Basis	Up + 2%	Down - 2%
BBA - Sensitivity to RFR+VA (MEUR)			
Insurance Liabilities	1.811	1.502	2.263
Liability for Remaining Coverage	1.797	1.488	2.249
Best Estimate Liabilities LRC	1.664	1.361	2.106
Risk Adjustment LRC	47	39	58
Contractual Service Margin LRC	86	87	85
Liability for Incurred Claims	14	14	14
Best Estimate Liabilities LIC	14	14	14
Risk Adjustment LIC	0	0	0
Other Comprehensive Income	60	365	-385
Statement of Profit or Loss	-47	-43	-53
Comprehensive Income	13	322	-439

2024 :

(.000.000 €)	Basis	Up + 2%	Down - 2%
BBA - Sensitivity to RFR+VA (MEUR)			
Insurance Liabilities	1.847	1.522	2.323
Liability for Remaining Coverage	1.829	1.504	2.305
Best Estimate Liabilities LRC	1.705	1.386	2.174
Risk Adjustment LRC	35	29	42
Contractual Service Margin LRC	89	89	89
Liability for Incurred Claims	18	18	18
Best Estimate Liabilities LIC	18	18	18
Risk Adjustment LIC	0	0	0
Other Comprehensive Income	-26	-23	-30
Statement of Profit or Loss	-52	270	-524
Comprehensive Income	-78	246	-554

PAA (non-vie) :

2025 :

(.000.000 €)	Basis	Up + 2%	Down - 2%
PAA - Sensitivity to RFR+VA (MEUR)			
Insurance Liabilities	1.058	948	1.220
Liability for Remaining Coverage	81	81	81
Best Estimate Liabilities LRC	81	81	81
Risk Adjustment LRC	-	-	-
Liability for Incurred Claims	977	867	1.139
Best Estimate Liabilities LIC	925	820	1.080
Risk Adjustment LIC	52	47	59

2024 :

(.000.000 €)	Basis	Up + 2%	Down - 2%
PAA - Sensitivity to RFR+VA (MEUR)			
Insurance Liabilities	1.098	973	1.287
Liability for Remaining Coverage	98	98	98
Best Estimate Liabilities LRC	98	98	98
Risk Adjustment LRC	-	-	-
Liability for Incurred Claims	1.000	875	1.189
Best Estimate Liabilities LIC	941	822	1.122
Risk Adjustment LIC	59	53	67

Note 23 - Passifs relatifs aux contrats d'investissement

Passif des contrats d'investissement

Les passifs des contrats d'investissement en unités de compte (Branche 23) correspondent à des passifs désignés par le Groupe comme des passifs financiers valorisés en juste valeur en contrepartie du résultat dans la norme IFRS 9.

Dans le cadre de ces contrats, le risque de crédit lié à l'évaluation des passifs est entièrement supporté par les preneurs des contrats.

A l'échéance de ces passifs, la valeur due correspond à la juste valeur des unités de placement représentative de ces contrats. Il n'y a donc pas de différence entre la valeur comptable et la valeur que Fédérale Assurance est tenue de payer.

Sont également repris sous cette rubrique les contrats de type « 26 » sans participation bénéficiaire discrétionnaire. Ces produits, ne disposant pas de composante assurance ni d'élément de participation discrétionnaire, sortent du cadre de la norme relative aux contrats d'assurance IFRS 17 et se réfèrent à la norme IFRS 9. La valorisation de ces contrats s'effectue selon la méthode du coût amorti.

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Branche 23	25.546	24.771
Branche 26	267.560	221.624
Total	293.106	246.395

Note 24 - Autres provisions

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Litiges en cours	184	77
Autres passifs et charges	1.161	1.373
Total	1.345	1.451

Les autres provisions sont relatives aux provisions pour litiges.

Note 25 - Passifs financiers

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Dépôts des réassureurs	60.181	29.754
- dont réassurance Vie	1.292	2.682
- dont réassurance Non-Vie	58.890	27.072
Emprunts subordonnés	6.819	7.545
Emprunts non subordonnés	3	1.155
Dettes établissements de crédit	43.978	66.975
Autres emprunts	-	6
Total	110.981	105.435

Réassurance

Les traités de réassurance prévoient que les réassureurs couvrent l'intégralité de leurs engagements par des dépôts (en appliquant IFRS 9). Les modalités de dépôts varient selon les réassureurs, tant pour la forme (100 % espèces, 100 % titres ou 75 % titres – 25 % espèces) que pour la rémunération prévue (par exemple, les dépôts 100 % espèces sont généralement rémunérés à hauteur de 70 à 90 % du taux de rendement des Obligations Linéaires à 10 ans émises par l'Etat belge).

Le taux est déterminé au mois de janvier de l'exercice d'ajustement des dépôts.

Note 26 - Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Le montant des impôts différés est calculé en utilisant les taux d'impôt (et les réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé. Un impôt différé actif ou passif n'est pas actualisé.

Les principales différences temporelles résultent de la valorisation des contrats d'assurance, de l'amortissement d'immobilisations corporelles, de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers y compris de contrats de dérivés, de provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi et enfin, en relation avec les acquisitions, de la différence entre les justes valeurs des actifs nets acquis et leur valeur fiscale. Les impôts différés qui résultent de la réévaluation d'actifs financiers, des contrats d'assurance et d'autres opérations comptabilisées directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Un actif d'impôt différé est enregistré pour toutes les différences temporelles déductibles s'il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour pouvoir y imputer lesdites différences. En conséquence, les pertes fiscales récupérables et les crédits d'impôt non utilisés donnent lieu à la reconnaissance d'un actif d'impôt différé dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Dans le cadre de Solvabilité 2, les actifs d'impôts différés subissent un test de recouvrabilité afin de contrôler que les montants d'avantages fiscaux pourront effectivement être récupérés dans des délais raisonnables et constituent donc bien un actif d'impôts différés. Les montants qui ne seraient pas jugés récupérables sont également pris en impairement IFRS.

Les impôts différés nets au 31 décembre se décomposent comme suit :

Avant consolidation

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Actifs d'impôts différés		
IFRS 9 Instruments financiers	55.601	33.754
IFRS 17 Contrats d'assurance	(46.565)	19.029
IAS 16-40 Immobilisations Corporelles	(7.865)	-
IAS 19 Avantages au personnel	24.632	1.052
IAS 37 Provisions	(125.333)	(45.313)
IAS 38 Immobilisations Incorporelles	(507)	(566)
IAS 12 Av. fiscaux non utilisés	142.153	68.772
Impairment	-	-
Total actifs d'impôts différés	42.115	76.727
Passifs d'impôts différés		
IFRS 9 Instruments financiers	-	2.846
IFRS 17 Contrats d'assurance	-	(9.087)
IAS 16-40 Immobilisations Corporelles	(5.760)	(9.535)
IAS 19 Avantages au personnel	-	3.137
IAS 37 Provisions	-	(41.595)
IAS 38 Immobilisations Incorporelles	-	193
IAS 12 Av. fiscaux non utilisés	143	46.181
Total passifs d'impôts différés	(5.617)	(7.860)
Impôts différés nets	36.498	68.867

En 2024, des impairments ont été actés afin d'être conforme aux tests de recouvrabilité effectués dans le cadre de Solvabilité 2. Ces montants ne seront en effet pas récupérés dans un délai raisonnable. Les différences temporaires s'élèvent à 37.1 M€ pour lesquelles pas d'impôts différés actifs sont reconnus.

En 2025, le test de recouvrabilité effectués dans le cadre de Solvabilité 2 montre que nous pourrions récupérer ces montants.

Les provisions pour dotation future et d'égalisation, purement BGAAP, se retrouvent au crédit dans la catégorie IAS 37 et au débit dans la catégorie IAS 12 pour le calcul des impôts différés IFRS. Ces 2 catégories se neutralisent d'ailleurs fortement.

Après consolidation

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Actifs d'impôts différés		
IFRS 9 Instruments financiers	55.601	33.754
IFRS 17 Contrats d'assurance	(46.565)	19.029
IAS 16-40 Immobilisations Corporelles	(7.865)	-
IAS 19 Avantages au personnel	24.632	1.052
IAS 37 Provisions	(125.333)	(45.313)
IAS 38 Immobilisations Incorporelles	(507)	(566)
IAS 12 Av. fiscaux non utilisés	142.153	68.772
Impairment	-	(37.076)
Total actifs d'impôts différés	42.115	39.651
Passifs d'impôts différés		
IFRS 9 Instruments financiers	-	-
IFRS 17 Contrats d'assurance	-	-
IAS 16-40 Immobilisations Corporelles	(5.760)	(1.443)
IAS 19 Avantages au personnel	-	-
IAS 37 Provisions	-	-
IAS 38 Immobilisations Incorporelles	-	-
IAS 12 Av. fiscaux non utilisés	143	143
Total passifs d'impôts différés	(5.617)	(1.300)
Impôts différés nets	36.498	38.351

L'actif d'impôts différés concerne uniquement la société Fédérale Assurance AAM tandis que le passif d'impôts différés concerne Clos Molière pour -195K€ et Kampos pour -5.422 K€

Note 27 - Dettes résultant d'avantages au personnel

Le Groupe offre divers avantages au personnel, dont :

- Avantages postérieurs à l'emploi ;
- Indemnités de fin de contrat de travail ;
- Avantages à long terme ;
- Avantages à court terme.

Le total de ces engagements est détaillé ci-dessous :

(.000 €)	2025	2024
1. Avantages postérieurs à l'emploi	86.498	77.746
dont plans à prestations définies	62.409	62.417
dont plans à contributions définies	24.089	15.329
2. Indemnités de fin de contrat de travail	26	27
3. Avantages à long terme	2.825	2.774
4. Avantages à court terme	9.787	9.918
Total	99.136	90.465

Il existe deux plans au sein de Fédérale assurance :

- Plan 1 : pour le personnel engagé avant le 01/01/2010
- Plan 2 : pour le personnel engagé à partir du 01/01/2010

Le DBO des plans est calculé suivant la méthode PUC.

Avantages postérieurs à l'emploi

La totalité des régimes octroyés au personnel des différentes filiales du Groupe Fédérale Assurance sont assurés au sein même du Groupe.

Deux types de régimes distincts coexistent :

- Les régimes à prestations définies.
- Les régimes à cotisations définies.

Régimes à prestations définies

Les employés de Fédérale Assurance bénéficient d'un plan de prévoyance et de retraite auprès de l'Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie (Fédérale Vie).

Du fait que le Groupe Fédérale assure lui-même les prestations futures des régimes de pensions octroyés à son personnel, les actifs de couverture des plans de pension ne correspondent pas à la définition d'actifs du régime au sens de l'IAS 19. La provision pour engagement de retraite est donc présentée brute à l'état de la situation financière sans déduction des actifs du plan. Les actifs du plan sont comptabilisés parmi les actifs financiers.

(.000 €)	2025	2024
Valeur des actifs du plan	50.848	51.256

Hypothèses de calcul

Les hypothèses suivantes ont été retenues dans le cadre du calcul de la dette IAS 19.

Paramètres	2025	2024
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des salaires		
- Employés	1,40%	1,40%
- Cadres	2,40%	2,40%
Taux d'actualisation Plan 1	3,00%	3,00%
Taux d'actualisation Plan 2	3,30%	3,30%
Tables de mortalité	MR/FR -3	MR/FR -3
Taux de rotation du personnel		
Âge de l'affilié :		
- [18-25[:	15,00%	15,00%
- [25-30[:	10,00%	10,00%
- [30-40[:	5,00%	5,00%
- [40-60[:	2,50%	2,50%
- [60-61-62]	10,00%	10,00%
- >62 :	0,00%	0,00%

Outre les hypothèses de calcul, les plans répondent aux caractéristiques suivantes :

Plan 1 : avant 2010

	2025	2024
Nombre d'affiliés au plan	239	264
Age moyen	54,17	53,91
Age à l'affiliation	27,90	27,34
Service passé (années)	26,25	26,55
Service Futur (années)	10,83	11,09
Salaire annuel moyen (euros)	72.311	69.834
Duration (années)	6,96	6,86

Plan 2 : à partir de 2010

	2025	2024
Nombre d'affiliés au plan	352	333
Age moyen	42,59	41,65
Age à l'affiliation	6,04	5,74
Service passé (années)	36,55	35,91
Service Futur (années)	22,41	23,35
Salaire annuel moyen (euros)	63.305,87	59.354,61
Duration (années)	13,19	13,02

Calcul de l'obligation

(.000 €)	2025	2024
Valeur actuelle de l'obligation au début de	62.417	60.869
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3.518	3.474
Coût financier de l'exercice	1.904	1.909
Coût des services passés	-	-
Prestations payées au cours de l'exercice	(6.571)	(2.875)
Gain actuariel (-)/Perte actuarielle (+)	1.141	(961)
Valeur actuelle de l'obligation en fin d'exercice	62.409	62.417

Les gains et pertes actuariels sont immédiatement reconnus dans les autres éléments du résultat (OCI).

Le coût financier et le coût des services rendus au cours de l'exercice sont portés au compte de résultats du Groupe.

Montants comptabilisés en OCI

(.000 €)	2025	2024
Montants comptabilisés en OCI au 01/01	16.971	17.932
Montants reconnus au cours de la période (Gain - / Perte +)	1.141	(961)
Total	18.112	16.971

Répartition du montant de gains et pertes actuariels comptabilisé en OCI

(.000 €)	2025	2024
Gains/Pertes actuarielles dus à l'expérience	1.141	(961)
Gains/Pertes actuariels dus aux hypothèses	-	
Total	1.141	(961)

Montants comptabilisés en résultats

(.000 €)	2025	2024
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3.518	3.474
Coût financier de l'exercice	1.904	1.909
Contribution employés	(332)	(325)
Total	5.090	5.059

Analyse de maturité

(.000 €)	< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Total
2025	3.147	7.159	10.128	24.983	45.418
2024	4.050	3.657	13.547	24.365	45.619

Tests de sensibilité des hypothèses

Divers tests de sensibilité sur les hypothèses de calcul ont été effectués.

Les résultats sont les suivants :

	2025		2024	
	Valeur obligation	%tage obligation	Valeur obligation	%tage obligation
Fin d'exercice	62.409	100,00%	62.417	100,00%
Hausse de 0,5% du taux d'actualisation	59.923	96,02%	60.005	96,14%
Baisse de 0,5% du taux d'actualisation	65.077	104,28%	65.001	104,14%

Plans à contributions définies

Outre les engagements de Fédérale Assurance dans les plans à prestations définies, d'autres engagements existent dans des plans à contributions définies, ainsi que vis-à-vis d'anciens membres du personnel ayant quitté la société et ayant laissé leurs avantages au sein du Groupe (maintien des provisions techniques au sein du Groupe).

La loi belge sur les pensions complémentaires impose un rendement minimum garanti sur les cotisations patronales et personnelles. La prise en compte de cette loi conjuguée à la définition du plan peut dans certains cas amener les plans belges à cotisations définies à être considérés comme des plans à prestations définies selon la norme IAS 19. Généralement, l'employeur conserve une obligation après le paiement des cotisations.

La valeur actuelle de ces obligations s'élève à :

(.000 €)	2025	2024
Plans à contributions définies et anciens membres du personnel	24.089	15.329

(.000 €)	2025	2024
Plans à contributions définies	8.443	6.371
Dormants	15.313	8.673
Participation bénéficiaire	327	279
Fonds de financement	7	5
Total	24.089	15.329

Les plans à contributions définies sont évalués suivant la méthode de la « valeur intrinsèque ».

La méthode consiste à calculer, par assuré, le maximum entre :

- la réserve mathématique constituée (y compris les PB) et,
- le montant que l'on obtiendrait en appliquant la garantie de rendement minimal prévue à l'article 24 de la LPC

Si ce dernier montant est plus élevé que la réserve mathématique (PB incluse), cela signifie qu'il y a « sous-réservation ».

La somme de ces « sous-réservations » donne la provision supplémentaire qui doit être reprise au bilan. Chez Fédérale Assurance, la sous-réservation sur la garantie de rendement minimal est demandée à tout moment et est versée dans un fonds de financement, constitué à cet effet.

Les primes payées dans le cadre des plans à contributions définies sont les suivantes :

(.000 €)	2025	2024
Primes payées pour les plans à contributions définies	856	1.013

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités visées sont celles perçues dans le cadre de la préretraite.

Un calcul de la valeur actuelle des obligations liées aux indemnités à pourvoir est effectué pour toutes les personnes ayant signé une convention de pré-retraite.

Hypothèses de calcul

Les hypothèses et caractéristiques de calcul sont reprises ci-dessous :

	2025	2024
Taux d'actualisation	0,00%	0,00%
Taux d'inflation	1,00%	1,00%
Duration (années)	1	1

Calcul de l'obligation

(.000 €)	2025	2024
Valeur actuelle de l'obligation	26,26	26,54

Avantages à long terme

Fédérale Assurance octroie des primes et cadeau liées à l'ancienneté :

- 10 ans : ½ mois de salaire ;
- 20 ans : 1 mois de salaire ;
- 30 ans : 1,5 mois de salaire ;
- 40 ans : 2 mois de salaire ;
- 25 ans : cadeau.

La valeur actuelle de l'obligation liée au paiement de ces avantages est calculée selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées.

Hypothèses de calcul

Les hypothèses de calcul s'inspirent des mêmes bases que celles retenues pour le calcul des engagements de pension.

Paramètres	2025	2024
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des salaires		
- Employés	1,40%	1,40%
- Cadres	2,40%	2,40%
Taux d'actualisation	3,40%	3,40%
Tables de mortalité	MR/FR -3	MR/FR -3
Taux de rotation du personnel		
Âge de l'affilié :		
- [18-25[:	15,00%	15,00%
- [25-30[:	10,00%	10,00%
- [30-40[:	5,00%	5,00%
- [40-60[:	2,50%	2,50%
- [60-62[:	10,00%	10,00%
- >62 :	0,00%	0,00%
Duration	16,03	17,03

Calcul de l'obligation

(.000 €)	2025	2024
Valeur actuelle de l'obligation en fin d'exercice	2.825	2.774
Coût des services rendus au cours de l'exercice	226	221
Prestations payées au cours de l'exercice	344	290

Avantages à court terme

Les avantages à court terme représentent les salaires et tout avantage octroyés dans le cadre de la rémunération périodique. Ces avantages ne font l'objet d'aucune valorisation particulière, conformément à la norme IAS 19.

En dehors de ces éléments, une provision pour pécule de vacances est constituée chaque année au sein du Groupe.

(.000 €)	2025	2024
Provision pour pécule de vacances	7.372	8.204
Provision pour gratifications	2.415	1.715
Total	9.787	9.918

Informations sociales

Ci-dessous un tableau reprenant le nombre de personnes occupées au sein du Groupe.

Catégorie	2025		2024	
	Nombre	Equivalent Temps plein	Nombre	Equivalent Temps plein
Cadres	47	45,8	46	38,1
Employés	573	552,6	572	551,4
Ouvriers	7	6,6	7	6,4
Total	627	605,0	625	595,9

Note 28 - Autres dettes

(.000 €)	2025	2024
	décembre	décembre
Passif d'impôts exigible	696	300
Autres dettes fiscales et sociales	4.242	4.442
Autres dettes	90.820	98.336
Total	95.758	103.078

Les autres dettes se composent principalement de

- fournisseurs & factures à recevoir : 23,7 M€ (23,8 M€ en 2024),
- comptes courants : 19,7 M€ (17,7 M€ en 2024),
- autres passifs : 10,1 M€ (15,8 M€ en 2024)
- différents comptes de régularisation : 37,5 M€ (41,3 M€ en 2024).

Commentaires au compte de résultats

Note 29 - Résultat d'assurance et de réassurance

Le résultat global selon le modèle de mesure : BBA pour la vie et PAA pour la non-vie :

Comprehensive income (BBA) (.000 €)	2025	2024
Expected incurred claims and other insurance service expenses	54.427	45.562
Change in the risk adjustment for non-financial risk for risk expire	2.340	4.414
CSM recognised for services provided	11.169	11.486
LCR reversal	(6.112)	(6.966)
Recovery of insurance acquisition cash flows	-	-
Insurance revenue	61.823	54.497
<i>New Incurred Claims settled immediately</i>	28.182	44.426
<i>New Incurred Claims to be settled</i>	5.628	4.858
Incurred claims and other insurance service expenses	33.810	49.285
Amortisation of insurance acquisition cash flows	-	-
Losses and reversal of losses on onerous contracts	42.081	4.153
<i>Payments</i>	6.686	8.177
<i>Changes to expected cash flows</i>	(4.148)	(7.504)
Adjustments to liabilities for incurred claims	2.538	673
Other expenses		
Insurance service expenses	78.429	54.111
Insurance Service Result	(16.606)	385
Interest accreted	(30.038)	(26.548)
Insurance finance income/expense recognized in profit or loss	(30.038)	(26.548)
Statement of Profit or Loss	(46.643)	(26.163)
OCI	60.013	(52.226)
Statement of Other Comprehensive Income	60.013	(52.226)
Comprehensive Income	13.369	(78.388)

Comprehensive income (PAA) (.000 €)	2025	2024
Expected incurred claims and other insurance service expenses	385.950	375.429
Insurance revenue	385.950	375.429
<i>New Incurred Claims settled immediately</i>	-	-
<i>New Incurred Claims to be settled</i>	179.679	214.378
Incurred claims and other insurance service expenses	179.679	214.378
Amortisation of insurance acquisition cash flows	42.426	62.060
Losses and reversal of losses on onerous contracts	(6.212)	2.447
<i>Payments</i>	(326.249)	(319.626)
<i>Changes to expected cash flows</i>	453.041	463.853
Adjustments to liabilities for incurred claims	126.792	144.228
Other expenses	-	-
Insurance service expenses	342.685	423.113
Insurance Service Result	43.265	(47.684)
Interest accreted	(14.406)	(12.750)
Insurance finance income/expense recognized in profit or loss	(14.406)	(12.750)
Statement of Profit or Loss	28.858	(60.434)
OCI	31.988	(18.899)
Statement of Other Comprehensive Income	31.988	(18.899)
Comprehensive Income	60.847	(79.334)

La somme des deux tableaux est égale aux montants qui sont inclus dans le compte de résultat (Produits d'assurance, Charges d'assurance et Résultats financiers – assurance).

Produits d'assurance

Le tableau suivant reprend les composantes des produits d'assurance pour les 2 modèles utilisés : Premium Allocation Approach (contrats d'assurance non-vie, y compris les accidents du travail) et General Model (contrats d'assurance vie).

(.000 €)	2025	2024
Revenus d'assurance		
Insurance Revenue PAA	385.950	375.429
Expected incurred claims and other insurance service expenses	385.950	375.429
Insurance Revenue BBA	61.823	54.497
Expected incurred claims and other insurance service expenses	54.427	45.562
Change in the risk adjustment for non-financial risk for risk expired	2.340	4.414
CSM recognised for services provided	11.169	11.486
LCR reversal	(6.112)	(6.966)
Recovery of insurance acquisition cash flows	-	-
Total	447.773	429.926

Charges de réassurance

On retrouve le même détail pour les charges de réassurance.

(.000 €)	2025	2024
Revenus de réassurance		
Reinsurance Expenses PAA	(25.384)	(22.239)
Expected incurred claims and other insurance service expenses	(25.384)	(22.239)
Reinsurance Expenses BBA	(633)	(1.536)
Expected incurred claims and other insurance service expenses	(633)	(1.536)
Change in the risk adjustment for non-financial risk for risk expired	-	-
CSM recognised for services provided	-	-
LCR reversal	-	-
Recovery of insurance acquisition cash flows	-	-
Total	(26.017)	(23.775)

Le résultat net de réassurance est de -26,0 M€ (-23,8 M€ en 2024).

Note 30 - Résultats financiers

Résultats financiers

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Total général	29.805	70.259
Gains nets réalisés sur actifs financiers	(8.604)	(6.994)
Autres revenus financiers nets	129.413	126.478
Variation de la juste valeur des actifs & passifs	(47.260)	(10.590)
Résultats financiers - Assurance	(44.444)	(39.298)
Résultats financiers - Réassurance	699	664

Les résultats financiers incluent aussi des résultats liés aux investissements immobiliers.

Gains nets réalisés sur actifs financiers

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Gains nets réalisés sur actifs financiers	(8.604)	(6.994)
Titres à revenus variables	13	43
Fair-value to OCI	-	-
Fair-value to P&L	13	43
Titres à revenus fixes	(11.194)	(8.454)
Fair-value to OCI	(10.915)	(8.048)
Fair-value to P&L	(279)	(399)
Amortised costs	-	(7)
Immeubles	2.586	151
Autres	(8)	1.266

Autres revenus financiers

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Autres revenus financiers nets	129.413	126.478
Produits	182.748	224.043
Titres à revenus variables	16.243	16.320
Titres à revenus fixes	16.352	7.188
Immeubles	27.057	25.051
Autres	123.096	175.485
Charges	53.335	97.565
Titres à revenus variables	178	-
Titres à revenus fixes	-	-
Immeubles	8.162	5.515
Autres	44.995	92.051

Dans la rubrique « Autres » (123.096) sont repris les intérêts sur prêts/créances, les swaps, les intérêts sur les dépôts à terme et les intérêts sur repo.

Variation de juste valeur d'actifs/passifs comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Variation de la juste valeur des actifs & passifs	(47.260)	(10.590)
Titres à revenus variables	(420)	672
Titres à revenus fixes	(4.444)	(7.162)
Immeubles	(35.101)	(3.600)
Autres	(7.295)	(501)

Résultats financiers – Assurance / Réassurance

Les contrats d'assurance et de réassurance génèrent également un résultat financier, via le compte de résultat et via les autres éléments du résultat ('interest accretion').

Résultats financiers d'assurance (.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Interest accreted	(64.493)	(90.425)
Effect of changes in interest rates and other financial assumptions	99.765	(51.772)
Effect of measuring changes in estimates at current rates and adjusting the CSM at rates on initial recognition	12.285	31.774
Changes in fair value of underlying items of direct participating contracts	-	-
Entity's share of changes in fair value of underlying items or fulfillment cash flows that do not adjust the CSM	-	-
Insurance Finance Result	47.557	(110.423)
Net finance income and expenses	-	-
Insurance Finance Results	47.557	(110.423)
Recognised in profit or loss	(44.444)	(39.298)
Recognised in OCI	92.001	(71.125)

Résultats financiers de réassurance (.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Interest accreted	1.341	1.807
Effect of changes in interest rates and other financial assumptions	(581)	(91)
Effect of measuring changes in estimates at current rates and adjusting the CSM at rates on initial recognition	(203)	(743)
Changes in fair value of underlying items of direct participating contracts	-	-
Entity's share of changes in fair value of underlying items or fulfillment cash flows that do not adjust the CSM	-	-
Reinsurance Finance Result	557	973
Net finance income and expenses	-	-
Reinsurance Finance Results	557	973
Recognised in profit or loss	699	664
Recognised in OCI	(142)	310

Note 31 - Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation se répartissent comme suit :

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Frais d'acquisition	6.514	(4.835)
Frais d'administration	157.827	126.700
Frais liés aux rémunérations	97.444	79.618
Services et biens divers	48.554	39.279
Frais liés aux amortissements	8.180	3.422
Provisions pour autres risques et charges	(106)	1.270
Autres charges courantes	2.827	3.142
Frais admin récupérés & autres prod. courants	(9.603)	(7.776)
Frais liés aux avantages au personnel (IAS 19)	10.531	7.746
Total général	164.341	121.866
Frais d'exploitation transférés en charges d'assurance	(100.149)	(107.121)

Les frais d'acquisition se composent de commissions attribuées aux intermédiaires, à l'exception de nos agents appointés, sous forme de commissions d'acquisition ou de commissions d'encaissement, ainsi que des commissions octroyées sur les acceptations.

Les frais d'administration reprennent l'ensemble des frais généraux afférents à l'administration du Groupe autres que ceux liés à la gestion des sinistres et à la gestion des placements.

Détail des frais liés aux rémunérations :

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Frais de personnel	97.444	79.618
Rémunérations et autres avantages	67.714	62.525
Cotisations patronales d'assurance sociales	17.223	15.623
Cotisations patronales pour assurance extra-légale	9.169	1.017
Autres dépenses de personnel	3.231	(16)
Provisions pour pensions, charges salariales et sociales	(23)	317
Personnel intérimaire	129	151
Frais liés aux avantages au personnel (IAS 19)	10.531	7.746
Total général	107.975	87.364

La rubrique IAS 19 recouvre principalement le coût des services rendus et le coût financier de l'exercice pour les avantages au personnel.

Le nombre de FTEs moyen s'élève à 605,0 (595,9 en 2024).

Note 32 - Impôts

Les impôts sur le résultat sont comptabilisés comme une charge conformément à la législation fiscale en vigueur dans le pays de résidence des entités du Groupe.

Société	Pays de résidence	Régime fiscal
Fédérale Assurance AAM	BE	ISOC
ACM LUX	LUX	IRC / IC / IF
Amindis	BE	ISOC
Bracht Deckers & Mackelbert "B.D.M."	BE	ISOC
Brooklyn By Egelstone S.à.r.l.	LUX	IRC / IC / IF
CDA Solutions S.R.L.	BE	ISOC
Clos Molière S.à.r.l.	LUX	IRC / IC / IF
Faiëncerie Holding S.à.r.l.	LUX	IRC / IC / IF
Fédérale Invest S.A.	BE	ISOC (Sicav RDT)
Fédérale Management S.A.	LU	IRC / IC / IF
Federale REIM S.A.	BE	ISOC (FIIS)
FM Properties S.A.	BE	ISOC
Foncière du Pré-Aily S.A.	BE	ISOC
FRE Entzäcklung Lëtzeburg S.à.r.l.	LU	IRC / IC / IF
Galerie Des Nations S.R.L.	BE	ISOC
Hessenplein	BE	ISOC
Jacques Meuwèse et Kriss Gilbis S.A.	BE	ISOC
Jeco.be S.R.L.	BE	ISOC
ICN VB Finco S.à.r.l.	LUX	IRC / IC / IF
Kampoos S.A.	LU	IRC / IC / IF
Magritte	BE	ISOC
Optimco	BE	ISOC
Picturae One	BE	ISOC
River Park S.à.r.l.	LU	IRC / IC / IF
Rollingergrund Premium Properties S.à.r.l.	LU	IRC / IC / IF
Rosenstein	LU	IRC / IC / IF
Sart - Tilman Properties	BE	ISOC
Scheutbosch	BE	ISOC
SDAN SAS	FR	IS
Trilogis Park	BE	ISOC
Via T Albert	BE	ISOC
Via T Albert 2	BE	ISOC

IPM = Impôt sur les personnes morales (BE)
 ISOC = Impôt des sociétés (BE)
 IRC = Impôt sur le revenu des collectivités (LU)
 IC = Impôt commercial communal (LU)
 IF = Impôt sur la fortune (LU)

La ventilation de la charge d'impôt entre impôts exigibles et impôts différés se décompose comme suit :

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Impôts exigibles	(3.413)	(2.146)
Impôts différés	(14.726)	(42.550)
Charge d'impôt totale	(18.139)	(44.695)

Les actifs d'impôt différé ont fait l'objet d'un test de recouvrabilité. Par principe de prudence, les actifs d'impôts différés comptabilisés sont limités aux montants probables à imputer sur les résultats futurs compte tenu de la stratégie de Federale Assurance au cours des cinq prochaines années.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective. L'impôt théorique correspond au résultat avant impôt multiplié par le taux standard d'imposition en Belgique.

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Résultat avant impôt	(25.679)	(1.816)
Taux d'imposition	25,00%	25,00%
Charge d'impôt théorique	(6.420)	(454)
Incidence des différentiels de taux et de bases	(9.317)	(9.135)
Incidence des impôts étrangers	7.411	975
Incidence des revenus non imposables	(6.310)	(12.348)
Incidence des charges non déductibles	6.139	7.835
Incidence des déficits fiscaux	-	-
Incidences des autres différences temporaires	(13.426)	(31.481)
Autres incidences	3.785	(86)
Charge d'impôt exigible	18.139	44.695

L'incidence des différentiels de taux et de bases provient de régimes fiscaux spécifiques à certains secteurs d'activités ayant une structure juridique spécifique. Le pays de résidence a également une incidence sur le taux d'imposition. L'incidences des charges non-déductibles trouve son origine dans les réductions de valeur et les moins-values sur réalisation de titres ainsi que dans les dépenses non admises.

Sous la rubrique des revenus non imposables, sont repris les dividendes éligibles au titre de revenus définitivement taxés, les plus-values sur titres exonérés et les reprises de réductions de valeur sur titres. A ceci, s'ajoutent les reprises de provisions taxées. Ensuite, concernant les déficits fiscaux, ils varient en fonction de l'utilisation des pertes fiscales reportées et des revenus définitivement taxés reportés. Quant aux autres différences temporaires, sont repris parmi celles-ci les impôts qui découlent des différences temporaires de valorisation sur les actifs et passifs. Enfin, les autres incidences découlent principalement de l'influence des ajustements de consolidation sur l'impôt et de la déduction pour investissement.

Les différentes opérations de fusion réalisées durant l'année 2025 ont eu un impact tant sur les impôts différés que sur les impôts éligibles.

Informations relatives aux parties liées

Notes 33 - Informations relatives aux parties liées

Transactions liées à l'état de la situation financière

Actifs (.000 €)	2025	2024
Prêts		
Créances	58.094	70.890
Autres actifs	19.592	9.920
Total des actifs avec parties liées	77.686	80.811
Résultat (.000 €)	2025	2024
Revenus d'intérêts	2.136	2.144
Total du résultat avec parties liées	2.136	2.144

Rémunération

La rémunération du personnel de Direction s'élève à 6.026.279 EUR (en 2024 : 5.836.955 EUR).

Ce montant comprend les postes suivants :

- Les rémunérations mensuelles ;
- Les primes ;
- Les gratifications ;
- Les pécules de vacances ;
- Les charges patronales ;
- Les frais de représentation ;
- Les chèques repas ;

Les primes patronales payées dans le cadre de l'assurance-groupe s'élèvent à 1.398.803 EUR.

Administrateurs des entreprises à la tête du consortium

NOM + ADRESSE	FONCTION
de SCHREVEL Frédéric Avenue Dr. Edmond Cordier 1 1160 BRUXELLES	Président
DE TROCH Tom Elizabetlaan 181 Bus 32 8300 KNOCKE-HEIST	Administrateur délégué
VERGEYLEN Véronique Avenue des Alouettes 25 1150 BRUXELLES	Administrateur-directeur
BRAET Jean-Baptiste Della Faillelaan 49 2020 ANTWERPEN	Administrateur Vice-président
MOURY Gilles-Olivier Voie de Liège 35 4053 EMBOURG	Administrateur indépendant
BIESMANS Yves August van doorslaerslaan 14 1860 MEISE	Administrateur indépendant
PLATTEUW Dieter Keirselaarstraat 2b 8770 INGELMUNSTER	Administrateur
ABBRUZZESE Michaël Tienne aux Pierres (WP) 107 5100 NAMUR	Administrateur
THOLLEBEKE Bruno Groenstraat 158 9400 NINOVE	Administrateur
VANDERSTRAETEN Michel Ketelstraat 10 3560 LUMMEN	Administrateur
DE LONGUEVILLE Philippe Chaussée de Bruxelles 58 1400 NIVELLES	Administrateur indépendant externe
SMEDTS Kristien Beukenlaan 24 3001 HEVERLEE	Administrateur indépendant externe
MAEYAERT Philip Broekstraat 20 3945 HAM	Administrateur indépendant externe

Autres Informations

Note 34 - Engagements

Loyers à payer

Les loyers à payer contractuellement par le groupe dans le cadre de ses activités sont les suivants :

(.000 €)	2025 décembre	2024 décembre
Echéant dans l'année	377	263
A plus d'un an et 5 ans au plus	2.002	1.963
A plus de 5ans	1.430	1.846
Valeur nette	3.809	4.073

Engagements conditionnels, cautions et autres

Garanties

(.000 €)	2025	2024
Garanties constituées	976	1.294
Garanties locatives reçues	451	451
Garanties titres reçues	-	2
Total	1.427	1.747

Engagements

(.000 €)	2025	2024
Engagements d'acquisition	31.100	109.348
Droit d'option (engagement immobilier)	-	7.354
Total	31.100	116.703

Les engagements d'acquisition comprennent des investissements dans l'immobilier, l'infrastructures de base, les actifs de type « brownfield » ou en friche, ainsi que dans des plateformes fournissant tous des services hypothécaires.

La diminution reflète qu'il n'y a pas eu de nouveaux engagements pris mais qu'au contraire certains ont été réalisés au cours de l'exercice.

Autres

(.000 €)	2025	2024
Ligne de crédit	39.572	74.233
Réassurance - Dépôts de titres	16.183	28.791
Titres remis en nantissement	1.400	-
Autres	1.569	3.606
Total	58.724	106.630

Note 35 - Evénements après clôture

Il n'y a eu aucun évènement important entre la date de clôture au 31.12.2025 et la communication des comptes annuels consolidés au conseil d'administration le 18 mai 2026 en vue de leur publication, et qui aurait mené à une adaptation des comptes annuels 2025, outre les récents développements géopolitiques (notamment le conflit en Iran) qui ont entraîné une volatilité accrue des marchés et une hausse des taux d'intérêt.

Note 36 - Honoraires du commissaire agréé

Commissaire agréé

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL,
représenté par Bianca CHANG
Gateway Building 1 J
1930 Zaventem

(.000 €)	2025	2024
Audit	672	717
Autres missions d'attestation	133	65
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	-	-
Missions de conseils fiscaux	30	5
Total	835	787

Glossaire

Classement des actifs sous IFRS 9 :

- Fair Value through Profit & Loss [FVTPL] : Juste valeur par le biais du résultat net.
- Fair Value through OCI (Other Comprehensive Income)[FVOCI / FVTOCI] : Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
- Amortised Cost [AC] : Coût amorti

Modèles IFRS 17 :

- Building Block Approach [BBA] ou General Measurement Model [GMM] : **Modèle général d'évaluation**. Il s'agit du modèle d'évaluation par défaut d'IFRS 17 et il se base sur une approche par bloc : les flux de trésorerie qui comprennent la valeur actualisée des flux de trésorerie future et un ajustement au titre de risque non financier, ainsi que la marge sur les services contractuels
- Premium Allocation Approach [PAA] : **Méthode d'allocation des primes**. Il s'agit d'un modèle simplifié qui est autorisé pour l'évaluation du passif au titre de couverture restante dans la mesure où cette évaluation n'est pas significativement différente de celle du modèle général d'évaluation, ou que la période de couverture de chaque contrat au sein du même groupe est égale ou inférieure à un an. En PAA, la LRC correspond au montant de primes reçues initialement diminué des coûts d'acquisition et des montants déjà reconnus prorata temporis dans les produits des activités d'assurance à la date de clôture. Cependant, la BBA reste applicable pour l'évaluation du passif relatif aux sinistres survenus.

Éléments des passifs IFRS 17 :

- Liabilities for Remaining Coverage [LRC] : Les **passifs au titre de couverture restante** représentent les obligations de Fédérale Assurance d'instruire et de payer les demandes d'indemnisation valides relatives aux événements assurés qui ne sont pas encore survenus.
- Liabilities for Incurred Claims [LIC] : Les **passifs au titre des sinistres survenus** qui correspondent aux flux de trésorerie relatifs aux services déjà rendus. Les LIC reflètent les obligations de Fédérale Assurance d'instruire et de payer les demandes d'indemnisation valides relatives aux événements déjà survenus, qu'ils soient déclarés ou non, ainsi que les charges liées.
- Present Value of Future Cash Flows [PVFCF] : La **valeur actualisée des flux de trésorerie futurs** correspond aux estimations pondérées, par leur probabilité de réalisation, des flux de trésorerie futurs entrants et sortants, avec un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (correspondant à l'actualisation) et les

- risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs (tenant compte des conditions de marché)
- Risk Adjustment for Non-Financial Risk [RA] : L'**ajustement au titre du risque non financier**. Il représente le coût de la prise en charge de l'incertitude sur le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lors de l'exécution des contrats d'assurance.
 - Contractual Service Margin [CSM] : La **marge sur services contractuels** est une composante de la valeur comptable de l'actif ou du passif pour un groupe de contrats d'assurance représentant le bénéfice non acquis que l'entité comptabilisera en compte de résultat lorsqu'elle fournira des services de contrats d'assurance nouvellement émis au cours de la période.
 - Loss Component [LC] : L'**élément de perte** représente les pertes comptabilisées sur les passifs au titre de couverture restante.
 - Onerous Contracts : Un contrat d'assurance est **déficitaire** à la date de comptabilisation initiale si la somme des flux de trésorerie d'exécution affectés au contrat, des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comptabilisés antérieurement et des flux de trésorerie découlant du contrat à la date de la comptabilisation initiale correspond à une sortie de trésorerie nette

Méthodes de transition vers IFRS 17 :

- Full Retrospective Approach [FRA] : L'**approche rétrospective complète** qui consiste à appliquer IFRS 17 de façon totalement rétrospective, comme si la norme avait été appliquée dès l'origine des contrats
- Modified Retrospective Approach [MRA] : L'**approche rétrospective modifiée** qui consiste à appliquer certaines modifications aux dispositions générales dans la mesure où leur application rétrospective n'est pas entièrement possible, en gardant le but d'aboutir à une évaluation la plus proche de celle d'une application rétrospective complète, sur la base d'informations raisonnables, justifiées et disponibles sans coût ou effort excessif
- Fair Value Approach [FVA] : L'**approche de la juste valeur** qui consiste à retarifier les contrats sur la base des paramètres actuariels et financiers observés à la date de transition, en calculant la marge sur services contractuels comme étant l'excès entre la juste valeur des contrats établie selon IFRS 13 (Évaluation de la juste valeur, soit le prix qu'un acquéreur externe exigerait pour accepter les contrats) et les flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance.

Rapport de gestion consolidé